

le verbe raceler serait un « emprunt au provençal *rascclar*, qui remonte à un latin vulgaire *rasiculare* — *rasc(u)lare* (dérivé de *radere* : gratter) » et le mot racloir est relevé en 1539 (Dauzat, id.). Pour Littré, grattoir « ... se dit de divers instruments qui servent à gratter » et un racloir est un « instrument qui sert à gratter ou à ratisser ».

En 1865 Boucher de Perthes cite de « grands grattoirs ayant quelquefois jusqu'à 20 cm de longueur sur 8 à 10 de largeur » (1865, 100, p. 30). En 1872, J. Parrot connaît déjà plusieurs variétés de forme du grattoir : « quelques-uns n'ont qu'un seul bord tranchant, mais pour la plupart ils en ont deux. Sur le plus grand nombre une extrémité seulement est arrondie et retouchée; l'autre étant pointue, mais on en voit dont les deux bouts sont également épais et de forme demi-circulaire » (1872, 647, p. 708). F. Daleau pense tout d'abord que le tranchant de « grattoir » est une forme d'exhaustion : « par son frottement presque continu sur l'os, la partie tranchante changeait d'aspect et devenait obtuse, et le grattoir, arrivé ainsi à son état complet de retouche était abandonné ... il est certain que si ces outils avaient coûté un travail de retouche, au moyen d'un percuteur quelconque, on ne les trouverait pas intacts en aussi grande quantité » (1874, 286, p. 509). Quelques années plus tard le même auteur décrit cependant le mode de fabrication des grattoirs : « le naturel prenait une lame de silex, qu'il saisissait à pleine main, en ayant soin de placer la partie opposée au conchoïde sous l'extrémité de son ponce maintenu droit afin de comprimer la lame avec plus de sûreté sur l'os frais qu'il tenait de l'autre main, celle-ci étant au besoin appuyée sur le genou pour développer plus de force. Les retouches s'obtenaient alors en comprimant la lame sur l'os-enclume et en faisant suivre la compression d'un mouvement de torsion. Ces mouvements réitérés, le sommet du silex prenait en quelque sorte la forme de la partie supérieure du pouce, aussi voyons-nous aujourd'hui que presque toutes les têtes de ces antiques grattoirs ne sont autre chose que la reproduction de l'extrémité du pouce compresseur » (1883, 289, p. 600). F. Daleau explique alors que « les grattoirs ou plutôt les couteaux-grattoirs devaient surtout être employés pour couper la chair servant de nourriture à l'homme, car de leurs tranchants retouchés mis parfois en contact avec l'os, il ne devait pas se détacher d'esquilles, qui se seraient inévitablement répandues sur la viande et eussent été de déglutition et de digestion difficiles. L'invention du grattoir est un grand pas fait sur les civilisations chelléennes et moustériennes, car les hommes de ces dernières époques devaient se servir de lames tranchantes, coupant peut-être mieux, mais laissant à

coup sûr dans la chair des éclats de leurs retouches » (1883, 289, p. 602).

Après Lartet et Christy, de nombreux auteurs ont pensé que les grattoirs étaient des instruments de pelleterie : « les grattoirs de notre pays comme ceux d'Amérique étaient donc emmanchés et servaient certainement aux mêmes usages, c'est-à-dire à la préparation des peaux dont les sauvages anciens et modernes faisaient des ustensiles ou des vêtements » (F. Pommerol, 1877, 703, p. 756). On a également pensé que cet outil avait « servi à façonner par le raclage les tiges des pointes de flèche » (F. Pommerol, 1881, 706, p. 740), qu'il avait pu dans certains cas être employé comme ciseau. A. Wimy réserve cet usage aux grattoirs de « forme carrée, ces derniers dans l'arsenal du fabricant devaient servir de gouges ou de ciseaux » (1880, 898, p. 864). De l'avis de A. Rutot, « la majeure partie des instruments ainsi dénommés a ... dû être employée à la manière dont nous nous servons actuellement soit d'un ciseau de menuisier soit d'un rabot » (1909, 773, p. 470).

H. Martin écrit en 1930 : « le nom de grattoir est un terme assez propre qui précise un mode d'emploi; sur les fragments osseux trouvés dans la couche, on distingue fréquemment des stries parallèles produites par les petites dents du bord actif de ces outils. La décarénisation n'était pas la seule attribution de ces silex, ils pouvaient également travailler sur le bois de renne et régulariser les surfaces, d'ailleurs les stries caractéristiques sont nombreuses sur toutes les pointes osseuses ouvragées » (1931, 559, p. 24).

Pour G. de Mortillet « une des grandes transformations de l'industrie solutréenne a été le remplacement du racloir moustérien par le grattoir... Les grattoirs sont des instruments dont nous comprenons difficilement toute l'utilité parce que nous sommes dans un milieu tout différent de celui des temps préhistoriques; mais ils devaient avoir des emplois fort importants, car, dès leur première apparition, ils se multiplient énormément... » (1883, 585, p. 361). L'auteur, qui vient d'écrire que la pierre est « la seule matière employée aux époques chelléennes, moustériennes et solutréennes », ne peut affecter les grattoirs solutréens au travail de l'os; mais au Magdalénien il constate que souvent les burins « sont associés à un grattoir destiné à nettoyer les surfaces et à effacer les traits irréguliers et imparfaits... » (1883, 585, p. 414) des gravures sur os.

L'une des premières définitions, non équivoque, des grattoirs est due à H. de Ferry : « le grattoir consiste en une lame courbe dans le sens de la longueur, présentant par conséquent deux surfaces, l'une concave et l'autre convexe. La surface concave, qui est déter-

minée par le plan d'éclatement, est toujours à peu près lisse; la surface convexe présente une forme plus ou moins prismatique... l'opération ayant pour but d'en faire un grattoir consiste à retailler son extrémité en un biseau demi-circulaire pris sur la face convexe» (1870, 368, p. 74). H. de Ferry donne alors un vocabulaire descriptif de l'outil : « je distinguerai dans un grattoir : 1) la tête, ou extrémité élargie, taillée en arc de cercle et en biseau; 2) la lame, qui est la partie médiane de l'instrument; 3) le pédoncule (quand il existe), qui est la partie terminale, souvent rétrécie ou retaillée elle-même » (1870, 368, p. 75). La définition donnée par E. Dupont, en 1867, est voisine : « couteaux retouchés par de petits chocs donnés à une extrémité et destinés à enlever de faibles éclats plus ou moins semi-circulairement » (1867, 339, p. 36). Celle fournie par G. de Mortillet concerne aussi « un éclat ou mieux encore une lame de pierre dont le sommet est retouché de manière à décrire un arc de cercle à bord tranchant » (1883, 585, p. 361). Le caractère principal du grattoir est, pour ces divers auteurs, la présence, à l'extrémité de l'objet, d'un tranchant retouché en demi-cercle. Progressivement d'autres formes ont été comprises sous l'appellation de grattoir.

En 1900, A. Rutoit écrit : « les grattoirs comprennent des lames ou éclats à tranchant longitudinal (racloirs), des pièces à tranchant transversal, des pièces à encoche concave, des pièces à deux tranchants séparés par une pointe... » (1900, 761, p. 728). L. Capitan et H. Breuil reconnaissent eux aussi ces différentes

variétés : « il est un bien plus grand nombre de grattoirs dont le tranchant convexe a été façonné sur des éclats de forme à peu près quelconque. Toute une série présente un tranchant rectiligne bien retouché; ce sont les grattoirs carrés ou rectangulaires. Sur certains, le tranchant se creuse un peu et on arrive insensiblement au grattoir concave puis à l'encoche » (1902, 178, p. 772). F. Bordet définit le grattoir : « lame ou éclat présentant à l'une de ses extrémités (ou aux deux en cas d'outil double) une retouche continue non abrupte déterminant un front plus ou moins arrondi, rarement rectiligne. Il n'y a pas en général de difficulté à distinguer un grattoir d'un racloir transversal convexe. Cependant quelques grattoirs sur larges éclats forment une transition morphologique. Les grattoirs peuvent être « en bout de racloir », sur éclat, sur éclat tendant vers la lame, sur bout de lame » (1961, 87, p. 31).

Pour J. de Heinzelin « le grattoir est un objet possédant un tranchant court et robuste généralement arrondi et bien dégagé, et destiné à agir en poussant d'arrière en avant sur une largeur réduite » (1962, 438, p. 27). A. Rutoit avait également indiqué la position de travail de l'instrument : « le tranchant se présente transversalement à la direction du bras et l'outil est placé de manière à pouvoir glisser par sa face plate inférieure sur l'objet à travailler » (1907, 770, p. 289).

La première tentative de classification systématique des grattoirs date de 1912 et est due à M. Bourlon et A. et J. Bouyssonie (1912, 116, p. 486) :

Lames ou éclats minces, pièces plates retaillées par petits éclats.	grattoir à bord non retouché (type Magdalénien)	concave convexe rectil.	oblique ou non	simple ou double
	à bords retouchés (type Aurignaco-Solutréen)	concave convexe rectil. ogival	oblique ou non	simple ou double
Blocs ou éclats élevés, retaillés par enlèvements lamellaires.	grattoir caréné	surélevé	ogival arrondi	simple ou double
	rabot	en museau en éventail		
	grattoir nucléiforme		grand petit	nucléif. caréné

La même année, A. Terrade distingue aux Fonds-Gamets (Oise) des grattoirs : terminaux sur bout de lame, terminaux sur éclat, latéraux sur éclat, latéraux et terminaux, double

terminal et double latéral. Les formes de ces grattoirs sont variables : trapézoïdaux, ovales, discoïdaux, semi discoïdaux, triangulaires, amorphes (1912, 831, p. 478).

ESQUISSE D'UN LEXIQUE

En 1931, H. Martin organise les grattoirs de l'Aurignacien de la Quina (Charente) en un tableau (1931, 559, p. 22) :

Grattoirs	simples	<i>{ trapus allongés}</i>
	associés	<i>{ à un deuxième grattoir à un burin à une pointe à un ou deux tranchants marginaux}</i>
	disques	
	nucléiformes	
	museau	
	à épaulement simple ou double	
	à grande échancrure marginale	
	concave	
	transversal, tranchet	

Laplace-Jauretche, dans sa « liste des types primaires », présente le tableau suivant (1956, 492) :

Groupe des grattoirs

Classe des grattoirs longs	longs	longs à retouches latérales
	frontaux	
Classe des grattoirs courts	frontaux à retouches latérales	circulaires
	circulaires	

Classe des grattoirs massifs.

Cet auteur, établissant une liste-type des industries mésolithiques, avait retenu six types de grattoirs (1954, 491) :

- 10 : long mince,
- 11 : long épais,
- 12 : court mince,
- 13 : court épais,
- 14 : à museau et caréné,
- 15 : nucléiforme.

En 1957, il modifie encore une fois sa liste qui se présente alors ainsi (1957, 493) :

G 1 : grattoir long,

G 2 :	»	long à retouches latérales,
G 3 :	»	court frontal,
G 4 :	»	court à retouches latérales,
G 5 :	»	circulaire,
G 6 :	»	à museau (<i>a</i> , museau - <i>b</i> , épaulement),
G 7 :	»	caréné.

G. Laplace écrit, en 1964, que la morphologie des grattoirs dépend de deux caractères :

le dessin de la retouche { frontal
 à museau

le mode de la retouche { plat
 caréné

« de la combinaison de ces deux caractères découle une classification morpho-technique des grattoirs en trois classes :

- a) frontaux, plats,
- b) à museau, plats,
- c) carénés { frontaux
 à museau » (1964, 497, p. 33).

Il distingue les « types primaires » suivants :

Groupe des grattoirs :

G 1 :	grattoir frontal long,
G 2 :	» frontal long à retouche latérale,
G 3 :	» frontal court,
G 4 :	» frontal court à retouche latérale,
G 5 :	frontal circulaire,
G 6 :	» à museau ogival,
G 7 :	» à museau dégagé,
G 8 :	» caréné à museau,
G 9 :	» caréné frontal.

Groupe des denticulés :

D 4 :	grattoir denticulé,
D 5 :	» denticulé carénoïde (1964, 497, p. 22).

Les principales listes proposées pour servir de base au décompte dans les « méthodes statistiques » s'articulent ainsi :

Sonneville-Bordes et Perrot, 1953 (816)	Laplace-Jauretche 1957 (493)	Tixier (Maghreb) 1963 (844)
1 : sur bout de lame	G1 : long	8 : simple sur lame
2 : sur bout de lame atypique		11 : double
3 : double		9 : sur lame retouchée
4 : ogival		
5 : sur lame retouchée	G2 : long à ret. latér.	
6 : sur lame aurignacienne		
7 : éventail	G3 : court frontal	1 : simple sur éclat
8 : sur éclat	G4 : court à ret. latér.	2 : sur éclat retouché
9 : circulaire	G5 : circulaire	3 : circulaire
10 : unguiforme		
11 : caréné	G7 : caréné	
12 : caréné atypique	G6 : à museau a) épaulement b) museau	6 : à épaulement à museau
13 : à museau		4 : nucléiforme, rabot
14 : à museau atypique		5 : denticulé
15 : nucléiforme		7 : à coche
16 : rabot		10 : sur lame à bord abattu

A. Leroi-Gourhan subdivise les grattoirs selon la nature de leur tranchant : « par leur bord fonctionnel, les grattoirs se classent en trois grandes catégories : grattoir à enlèvements courts, à enlèvements lamellaires ou caréné, denticulé ».

Il considère ensuite la morphologie du support. Dans le cas de grattoir sur bout de lame ou d'éclat, celui-ci peut être : à bords parallèles, en éventail, cunéiforme, semi-circulaire, en museau, à épaulement double, à épaulement simple.

La nature du tranchant constituant la caractéristique de l'outil, sa position peut être : unilatérale, bilatérale, disto-latérale,

ces types voisinant avec ceux généralement cités : discoïdal, circulaire, ovale.

Le tranchant, normalement convexe, présente des variantes : surbaissé, en demi-cercle ou en ogive et peut être oblique.

L'expression des proportions est rendue par les termes : très court (moins de 1×1), court (1×1), assez court ($1 \times 1,5$), moyennement long (1×2), long (1×3).

et pour l'épaisseur : mince (1×7), moyennement épais (1×4), épais ($1 \times 2,5$), très épais ($1,5 \times 1$ et plus) (1964, 527, p. 29).

GRATTOIR A ANGLE D'ATTAQUE RABATTU.
— L. Cayeux nomme ainsi des pièces « entièrement débitées sur les deux faces, le bord travaillant est rabattu, la pièce est débitée en

long sur le dessus et en travers sur le dessous » (1957, 197, p. 530) [voir GRATTOIR DE SAINT-SOURD, fig. 99].

GRATTOIR A BASE RETRÉCIE. — D. de Sonnevile-Bordes figure sous ce nom une pièce dont le tiers proximal, rétréci par des retouches latérales, forme languette (1960, 808, p. 356 et fig. 188, n° 4).

GRATTOIR A BEC. — L. Capitan et l'abbé Brung présentent en 1896 comme un nouveau type auquel « une taille soigneuse a ménagé un véritable bec qui fait immédiatement songer à cet intéressant type que M. Salmon a signalé à l'époque Magdalénienne où il est d'ailleurs rare, le bec de perroquet » (1896, 181, p. 373). Au vu de la figure qui illustre cette communication on est tenté de penser à une pièce présentant une fracture accidentelle « en coup de burin ».

GRATTOIR A BISEAUX INVERSÉS. — Lenez signale sous cette appellation un grattoir à « biseaux inversés, c'est-à-dire que chaque extrémité est taillée aux dépens d'une face opposée » (1906, 519, p. 365). A. de Mortillet a fait référence à cet objet qu'il nomme « double grattoir inversé ». Ce type est à rapprocher de celui qui est nommé par D. de Sonnevile-Bordes et Mortureux « grattoir de l'abri Caminade » [voir fig. 98].

GRATTOIR A BOUT CARRÉ. — A. et J. Bouyssoune et L. Bardon nomment ainsi des pièces à troncature transversale rectiligne de la grotte Lacoste auxquelles « il ne manque que l'enlèvement latéral pour être des burins tronqués » (1910, 125, p. 16). L. Capitan et H. Breuil utilisaient huit ans plus tôt l'expression « grattoir carré » (1902, 178, p. 27).

GRATTOIR A COCHE. — J. Tixier définit cet objet : « grattoir sur éclat, lame ou lamelle présentant sur un bord, ou sur les deux, une ou plusieurs coches adjacentes ou non au front du grattoir mais ne formant pas d'épaulement » (1963, 844, p. 59).

GRATTOIR A DEUX VERSANTS. — Les objets ainsi dénommés par A. Rutot qui les appelle aussi « grattoirs à bord sinueux » semblent, en raison de la pointe mal dégagée qu'ils présentent, devoir être rapprochés des perçoirs atypiques (1907, 771, p. 24).

GRATTOIR A ÉCHANCRUNE MARGINALE. — Ce nom est donné par le Dr H. Martin aux lames étranglées aurignaciennes qu'il décrit ainsi : « sur leurs bords latéraux ces pièces portent de longues et profondes échancrures. C'est un véritable rétrécissement de la pièce obtenu par des éclats écailleux qui étranglent la région moyenne. Le terme grattoir concave vient immédiatement à l'esprit, mais généralement cette désignation s'applique à des formes plus courtes. Ici l'outil est différent car l'échancrure est accompagnée de chaque côté d'une région préhensible permettant de saisir à deux mains l'outil en laissant libre la région médiane concave » (1931, 559, p. 29) [voir LAME ÉTRANGLÉE, fig. 112].

GRATTOIR A ENCOCHE. — H. Martin nomme grattoir à encoche un « éclat grossier portant sur un de ses bords une profonde entaille garnie de facettes écailleuses sur plusieurs plans superposés », il ajoute à cette description : « on s'accorde à reconnaître que les outils de ce genre opèrent un grattage efficace sur une tige de bois engagée dans l'échancrure, ce qui est très probable » (1923, 558, p. 67). Cet objet est couramment appelé « encoche » ou « pièce à encoche ».

GRATTOIR A ENCOCHES SYMÉTRIQUES ET OPPOSÉES. — G. Goury place l'apparition des objets qu'il dénomme de la sorte au Moustérien VI. Il signale leur ressemblance avec des « grattoirs néolithiques dénommés à tort scies » (1927, 420, p. 120) [voir NAVETTE et SCIE A ENCOCHES].

GRATTOIR A ÉPAULEMENT. — H. Martin désigne par ce nom des pièces proches des « grattoirs-museau » mais en général plus plates et moins robustes : « l'épaulement formé par une entaille latérale en arrière de la partie active du grattoir peut être simple ou double... Ces retouches antérieures offrent une certaine régularité et généralement de la finesse, celles de la pointe ont encore le caractère de convergence vers la crête ou vers la face dorsale, suivant les cas. Les bords de ces grattoirs à épaulement sont retaillés tout autrement; les éclats sont écailleux et ils occupent plusieurs plans superposés. Ces bords pouvaient couper ou scier » (1931, 559, p. 28). Pour J. Tixier, ce grattoir ne diffère du grattoir à museau que par un front présentant « une saillie dégagée par retouches sur un seul bord » (1963, 844, p. 58).

GRATTOIR A ÉPINES [voir GRATTOIR DENTICULÉ].

GRATTOIR A MUSEAU. — De nombreux auteurs (F. Bordes, J. Tixier, J. de Heinzelin...) utilisent ce terme au lieu de grattoir-museau [voir GRATTOIR-MUSEAU].

GRATTOIR A NEZ. — H. Breuil a employé cette expression en 1906 pour désigner ce que L. Bardon et A. et J. Bouyssoune ont nommé dès l'année suivante, grattoir-museau (H. Breuil, 1906, 133, fig. 6, n° 5).

GRATTOIR A POINTES MULTIPLES. — Ces pièces sont plus généralement nommées « denticulés ». H. Martin écrit en 1923 : « garnis de plusieurs entailles de 4 à 15 mm de diamètre... on les a désigné sous le nom de grattoirs à pointes multiples; ajoutons qu'ils sont aussi à encoches multiples. Où trouver sur ces pièces la région active ? Probablement la double disposition était utilisée, car les pointes portent de fins éclatements aux deux faces, ce qui fait penser au forage; de même les encoches ont pu écorcer les tiges de bois et les effiler » (1923, 558, p. 68).

GRATTOIR A SOIE. — V. Cotte dit : « on appelle grattoir à soie celui qui porte un pédoncule pour l'emmanchement » (1924, 273, p. 26).

GRATTOIR ATLITIEN. — M. C. Cauvin signale l'existence, dans l'industrie natoufienne de Mallaha (Israël) de grattoirs atlitiens « dits aussi « burins nucléiformes », hauts et courts, parfois doubles, dont la face inverse est cons-

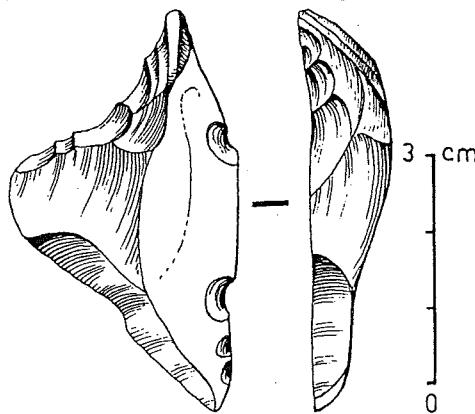
tituée par un plan de frappe très oblique » (L'A., t. 70, 1966, p. 489).

GRATTOIR A TRANCHANT OBLIQUE. — A. Ruto nomme ainsi les pièces à troncature oblique rectiligne : « le grattoir à tranchant oblique, qui se prend en main comme un grattoir ordinaire et dont le tranchant, généralement rectiligne, prend une position inclinée par rapport à l'axe de l'outil » (1907, 771, p. 28).

GRATTOIR ATYPIQUE. — D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot qualifient le grattoir d'atypique « si la retouche est maladroite ou très irrégulière » (1954, 817, p. 328).

GRATTOIR AURIGNACIEN. — « Grattoirs à museau et grattoirs carénés abondent dans les industries de l'Aurignacien typique, nous les grouperons sous la dénomination de grattoirs aurignaciens » écrit G. Laplace-Jauretche (1961, 195, p. 166). Divers auteurs désignent ainsi les grattoirs à retouches lamellaires.

GRATTOIR-BEC. — R. Delarue et E. Vignard ont nommé « grattoir-bec » un objet qui « semble procéder du grattoir museau ou à épaulement, si caractéristique de l'aurignacien moyen typique, mais c'est un museau plus étroit et étiré » (1959, 313, p. 357). G. Laplace-Jauretche écrit au sujet de ces outils : « nous n'y voyons que des formes très classiques rencontrées en abondance dans toutes les industries de l'Aurignacien typique, les grattoirs à museau (dégaillé ou ogival), d'axe ou déjeté, plats ou carénés, présentant des museaux de tous genres : large, étroit, arrondi, subrectiligne ou sub-aigu » (1961, 495, p. 165). A. Bohmers estime que « les instruments décrits par R. Delarue et E. Vignard comme des grattoirs-becs, appartiennent pour la plus grande part (à un type de) Zinken » (1961, 67, p. 32). J. de Heinzelin conserve le terme et définit l'objet comme une



94. Grattoir-bec, d'après R. Delarue et E. Vignard.

variante du grattoir à museau « dont le museau étroit est garni d'écaillures latérales » (1962, 438, p. 28) [fig. 94].

GRATTOIR-BEC DE CANARD. — Boucher de Perthes, en 1865, fait allusion à des « instruments en bec de cane ou en bec d'âne » sans les figurer (1865, 100, p. 29). Parmi les grattoirs des Cottés, R. de Rochebrune cite en 1883 celui en « bec de cane » (1883, 753, p. 425). L. Bardon et A. et J. Bouyssonie signalent des grattoirs carénés du plateau de Res-saulier publiés par R. Girod qui « les nomme « becs de canards », et ailleurs y voit des lissoirs » (1908, 35, p. 20). H. Alimen emprunte aux auteurs de langue anglaise l'expression « grattoir en bec de canard » (duck bill end scraper) pour désigner des outils du Smithfieldien : « l'enlèvement de l'éclat destiné à faire cet outil est précédé de celui de une ou deux lames, ce qui permet ensuite de tirer une lame très mince et ce qui détermine, parallèlement à l'axe de la lame, deux cannelures tout à fait caractéristiques » (1955, 4, p. 360). Ces objets réalisés sur lame à section trapézoïdale sont également retenus comme un type par J. de Heinzelin qui les définit : « sur bout de lame retouchée, à trois pans au moins sur la face dorsale; court et droit. Dit aussi grattoir en U » (1962, 438, p. 28). La première utilisation du terme dans ce sens semble être due à Evans, qui dès 1878, décrivait « ce qu'on pourrait appeler grattoir en forme de bec de canard... cet outil a reçu un bord semi circulaire mais les côtés n'ont pas été retouchés » (1878, 372, p. 299). Cet outil est classé par la plupart des auteurs dans la catégorie des grattoirs simples sur bout de lame.

GRATTOIR-BOUTON. — Plusieurs auteurs désignent par ce nom de petits grattoirs circulaires, assez épais, souvent en forme de calotte sphérique. L. Balout les cite dans l'Ibero-maurusien (1955, 26, p. 344). J. Tixier emploie ce nom et définit ces petits grattoirs circulaires : « ils sont épais pour leur petite taille, à retouches tendant souvent à l'abrupt, pris sur un éclat ayant fréquemment une face supérieure corticale » (1963, 844, p. 56) [voir fig. 96 b].

GRATTOIR-BURIN. — R. Verneau, figurant une lame à retouche unilatérale avec plan de frappe dièdre assez aigu, la nomme grattoir-burin comme s'il s'agissait d'un outil double (1892, 880, p. 523). J. Labrie utilise ce nom pour désigner, en 1904, des burins d'angle sur troncature oblique rectiligne précisant que l'outil lui « semble être avant tout un grattoir » (1904, 475, p. 53).

GRATTOIR CAMINADE [voir **GRATTOIR DE L'ABRI CAMINADE**].

GRATTOIR CANNELÉ. — J. Déchelette dit du grattoir caréné : « les bords en sont creusés de cannelures qui les rapprochent des nucléus » (1924, 304, p. 120). Divers auteurs désignent ainsi les grattoirs carénés (R. Smith, 1912, 805, p. 408).

GRATTOIR CARÉNÉ. — Ces outils ont été tour à tour nommés « grattoir nucléiforme », « type de Tarté », « type de Ressaulier », « grattoir de Gourdan », etc. L'expression « grattoir caréné » semble être due à H. Breuil qui en 1906 écrit : « le nom de grattoir caréné me paraît préférable à tout autre désignation de cet instrument en forme de carène renversée » (1906, 132, p. 60). Pour H. Breuil « ce qui caractérise avant tout ce groupe d'instruments dont la forme est variable, mais dont l'aspect est bien reconnaissable, c'est, en dehors des retouches à aspect spécial, la convexité en forme de « carène » renversée que présente l'extrémité » (1906, 133, p. 340). Il distingue les formes « sub-circulaires », « ovalaires », « oblongues » et « sub-triangulaires ».

La même année L. Bardon et A. et J. Bouyssonie consacrent un article à cet instrument et écrivent « nous l'appellerons avec Breuil grattoir caréné » (1906, 32, p. 402). Ces auteurs en donnent une définition : « grattoir plus ou moins nucléiforme voisin du rabot, qui se rencontre à peu près exclusivement dans les gisements aurignaciens. Le grattoir caréné est épais et court, en général très plat par dessous et s'élevant en forme de carène renversée. Sa retaillle est souvent soignée et d'une physionomie à part... formée par enlèvement régulier de lamelles étroites, minces et relativement longues, dont la direction est convergente ou presque parallèle, suivant la forme de la pièce. Le grattoir caréné, quand on en a bien saisi l'allure, est nettement distingué de ses voisins ou succédanés qui sont le grattoir nucléiforme et le rabot. Ces deux noms ont été donnés parfois aux grattoirs carénés... ainsi Piette en a publié de Brasempouy, qu'il nomme nucléiformes; M. Rivière appelle rabots ceux de Cro-Magnon. Le dessous de la pièce a été lui aussi quelquefois retaillé, mais à larges éclats, de manière à aplatiser cette surface » (1908, 35, p. 19) [voir p. 65].

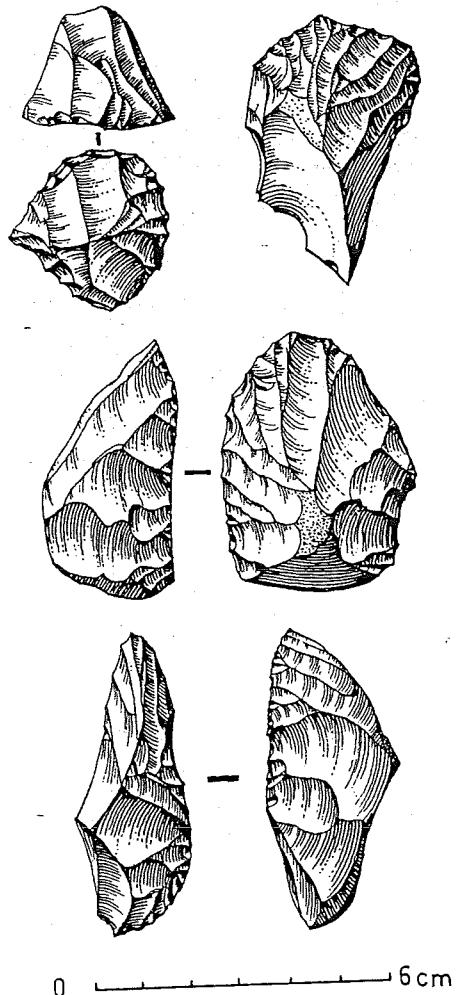
L. Bardon et A. et J. Bouyssonie répartissent les grattoirs carénés « des foyers inférieurs » de la Coumba del Bouïtou en deux groupes :

1^{er} groupe :

front semi-circulaire voisin de la verticale, pyramidal [fig. 95, a], rabot [fig. 206], atypique (nucléiforme),

2^e groupe : profil du front oblique, front en courbe empruntée à l'ellipse dans sa partie large [fig. 95, b], front en courbe empruntée à l'ellipse dans sa partie étroite [fig. 95, c].

(Le type « d » de la figure 95 correspond au type « surélevé » des niveaux supérieurs).



0 —————— 6 cm

95. Grattoir caréné : a — pyramidal, b — à front en courbe empruntée à l'ellipse dans sa partie large, c — dans sa partie étroite, d — surélevé, d'après L. Bardon et A. et J. Bouyssonie.

G. Goury signale trois types principaux de grattoirs carénés :

grattoir caréné en éventail, type large et aplati de la couche inférieure de la grotte du Bouïtou;

grattoir caréné en museau;

grattoir caréné surélevé, type de Cro-Magnon (1927, 420, p. 145).

L. Pradel propose, en 1952, une classification en six catégories :

- 1) grattoir caréné simple, dont le front porte des retouches lamellaires longues, étroites, régulières;
- 2) grattoir caréné en éventail;
- 3) grattoir caréné circulaire;
- 4) grattoir caréné à un épaulement;
- 5) grattoir caréné à museau;
- 6) grattoir caréné surélevé (1952, 713, p. 424).

D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot définissent l'objet : « *grattoir sur éclat épais, à profil en forme de carène renversée, à front délimité par des enlèvements lamellaires, qu'il soit large et court ou étroit et allongé* » (1954, 817, p. 332). Pour J. de Hezelin c'est un « *outil épais, caractérisé par la présence sur la face supérieure d'une arête proéminente ou carène. Généralement de longues facettes triangulaires joignent le tranchant à la carène. Il y a évidemment plusieurs variantes possibles* » (1962, 438, p. 28).

GRATTOIR CARÉNÉ A ENCOCHE. — A. Ronen définit cette variété : « *grattoir caréné dont l'arête dorsale a été plus ou moins déformée par un ou plusieurs enlèvements partant de cette même arête et allant vers la base de l'outil. Ces enlèvements causent soit un abaissement local considérable de la pièce, soit simplement une déviation plus ou moins marquée de l'arête dorsale* » (1964, 754).

GRATTOIR CARÉNÉ A MUSEAU [voir GRATTOIR-MUSEAU].

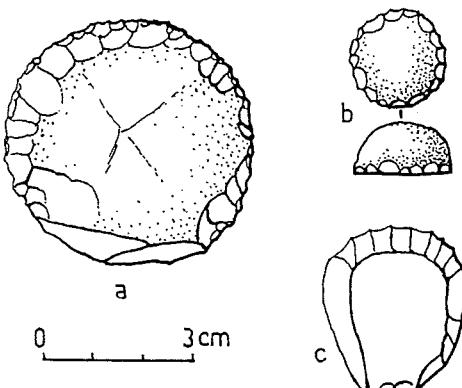
GRATTOIR CARÉNÉ ATYPIQUE. — D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot qualifient le grattoir caréné d'atypique « *si les facettes d'enlèvement sont larges et non lamellaires ou si le profil est mal dessiné* » (1954, 817, p. 332).

GRATTOIR CARÉNÉ TYPE DU BOUITOU. — L. Bardon et A. et J. Bouyssonie ont d'abord fait connaître à la Coumba-del-Bouitou les grattoirs à front semi-circulaire voisin de la verticale et ceux en segment d'ellipse à profil du front oblique. Ce sont ces derniers qui ont été fréquemment considérés comme typiques des niveaux inférieurs du Bouitou. En 1910, M. Bourlon signale dans la couche I du Moustier des « *grattoirs carénés du type ancien du Bouitou* » (1910, 113, p. 166). Cet auteur, en 1912, avec A. et J. Bouyssonie, insiste sur les « *larges pièces en éventail du Bouitou inférieur* » (1912, 116, p. 473). A. Nouel décrit au Beauregard (S.-et-M.) des « *grattoirs à museau dégagé, à retouches lamellaires* » qu'il pense « *dérivés du*

grattoir caréné peu épais (type du Bouitou inférieur) » (1949, 613, p. 132).

GRATTOIR-CASTAGNETTE. — Les objets pendoulés ont parfois, lorsqu'ils présentaient un limbe arrondi, été qualifiés de « *castagnettes* ». Boucher de Perthes décrit en 1865 « *des ciseaux au tranchant recourbé ... dont la forme est précisément celle de castagnettes* » (1865, 100, p. 29). P. Bouex signale l'emploi de l'expression « *grattoir-castagnette* » (1913, 101, p. 215).

GRATTOIR CIRCULAIRE. — Dès 1865 M. Clément signale les « *grattoirs circulaires en forme de disque* » des palafittes de Neuchâtel (1865, 249, p. 512). Les grattoirs circulaires peuvent être épais : H. Breuil décrit sous ce nom des pièces qui sont le « *résultat de la combinaison de deux grattoirs carénés larges* » (1906, 133, p. 16). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot définissent le grattoir circulaire : « *grattoir sur éclat de forme circulaire, dont le front s'étend à la totalité du pourtour* » (1954, 817, p. 330). J. Tixier dit de ce type : « *grattoir souvent de petite taille dont le front, s'étendant à la totalité du pourtour, lui donne une forme circulaire ou subcirculaire* » (1963, 844, p. 56). Les grattoirs circulaires de très petite taille ont parfois été qualifiés d'« *aziliens* » (Elsterhorst, 1950, 350, p. 338), on rencontre aussi pour les désigner les expressions « *grattoir-bouton* » et « *grattoir nummulaire* » [fig. 96].



96. a — grattoir circulaire, b — grattoir bouton, c — grattoir unguiforme, d'après G. et A. de Mortillet.

GRATTOIR CONCAVE. — A. Roujou semble avoir signalé le premier les objets ainsi dénommés : « *les couches quaternaires des environs de Villeneuve Saint-Georges m'ont fourni un silex de forme particulière... il est plan d'un*

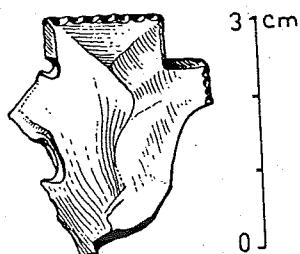
côté et présente une concavité en forme de demi-cercle produite par des coups nombreux; c'est précisément l'inverse du type à tranchant demi-circulaire convexe désigné sous le nom de grattoir et si commun pendant l'âge de la pierre polie » (1865, 755, p. 92).

L'abbé Parat signale ce type à la grotte du Trilobite (Arcy-sur-Cure, Yonne) : « au lieu d'un arc convexe ont une forme concave; leur destination est ici bien évidente, mais on remarque un certain nombre de perçoirs qui ont aussi un bord concave bien retouché et qui pouvaient être utilisés comme grattoirs. Plusieurs grattoirs dits concaves sont des silex à encoches qui servaient au polissage des aiguilles » (1902, 646, p. 13). L'année suivante G. et A. de Mortillet figurent ce type (qui n'existe pas dans l'édition de 1881) dans la nouvelle édition du « Musée préhistorique » : « grattoir concave ou coche-grattoir... coche très régulière et très profonde, taillée sur le bord d'un grand éclat de silex » (1903, 588, pl. XIV, n° 107). A. Laville, en 1910, utilise le nom « grattoir concave ou encoche sur bout de lame » (1910, 508, p. 369). En 1931, H. Martin écrit : « nous pouvons établir une distinction entre les grattoirs-planes... et les grattoirs concaves à cause de l'existence de deux régions latérales de préhension chez les premiers. Sur les grattoirs concaves l'échancrure est taillée sur un éclat plus ou moins circulaire, les pointes n'existent pas » (1931, 559, p. 30). H. Angerlof a consacré un article à ces objets (1958, 12, p. 12-17).

GRATTOIR CONCAVO-CONVEXE. — H. Aliement décrit sous ce nom des grattoirs « spéciaux au Smithfieldien A, ils résultent d'une technique spéciale de détachement de l'éclat. Une première lame est détachée, d'où formation d'une contre-empreinte du bulbe (bulbe en creux). Un deuxième coup, porté immédiatement derrière le premier détache un éclat portant un bulbe en creux sur une face et un bulbe saillant juste opposé sur l'autre face, d'où la forme concavo-convexe » (1955, 4, p. 360). L'objet ainsi décrit correspond à celui dénommé « bicorné du Fayoum » par J. de Heinzelin. Le type d'éclat utilisé comme support est dit « en aile de mouette » par A. Vayson de Pradenne [voir p. 66]. R. Vaufréy a qualifié de concavo-convexe un grattoir sur éclat associant en deux points opposés de sa périphérie un tranchant concave et un tranchant convexe (1955, 864, fig. 10 bis, n° 1).

GRATTOIR CRÉNELÉ. — E. Octobon, en 1924, qualifie de « crénélés » des grattoirs qui « par leurs lignes droites ou brisées... sont étroitement apparentés aux silex géométriques » (1924,

621, p. 201). G. Goury définit ce type d'objet : « grattoir sur bout de lame, qui présente à sa partie supérieure une encoche angulaire rétrécissant le front servant de grattoir » (1931, 421, p. 147). Il faut noter que ces pièces sont fréquemment sur éclat [fig. 97].



97. Grattoir crénélisé,
d'après E. Octobon.

GRATTOIR CREUX. — Cette expression a été utilisée par J. Evans pour désigner les pièces à encoche souvent appelées « grattoirs concaves » : « le bord étant concave au lieu d'être convexe comme à l'ordinaire » (1878, 362, p. 314).

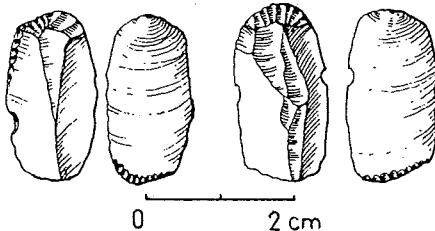
GRATTOIR CUNÉIFORME. — A. Parat a désigné par ce nom des grattoirs dont le front est situé à l'extrémité étroite d'un éclat triangulaire allongé (1902, 646, p. 8). A. Leroy-Gourhan utilise ce terme dans le même sens (1964, 527, p. 29).

GRATTOIR D'AVIVAGE. — A. Cheynier a proposé de nommer ainsi des « éclats d'avivage de plans de frappe de nuclei de dimensions modestes... bulbe saillant... plan de frappe large... face supérieure à peu près plane, la portion retouchée, à peu près demi-circulaire, est comme écrasée par l'usage, ce qui leur donne tout à fait l'allure de grattoir » (1952, 224, p. 190). L'auteur, qui continue d'utiliser ce nom, ne peut affirmer qu'il s'agisse d'outils : « ce n'est pas certain mais nous le croyons. Ce sont des enlèvements préparés d'avance comme par exemple des nucléus-rabots, et obtenus par avivage du plan de frappe du nucléus » (1956, 232, p. 347). Ces objets correspondent à ceux que M. Bourlon qualifiait d'« enlèvements en dessous » [voir p. 98].

GRATTOIR DE GOURDAN. — En 1896, E. Cartailhac décrit comme type particulier les grattoirs de Gourdan : « isolément ces pièces pourraient être regardées comme des nucléus de très petites lames, mais un coup d'œil général montre que ce ne sont pas de tels rejets de fabrication, mais au contraire des formes vou-

lues. Ce sont des grattoirs, j'emploie ce mot sans qu'il m'engage, minces en largeur, épais en hauteur, assez courts, rarement tout à fait ronds. Ils ne devaient servir que par un bout» (1896, 189, p. 317) [voir GRATTOIR CARÉNÉ].

GRATTOIR DE L'ABRI CAMINADE. — D. de Sonnevile-Bordes et B. Mortureux ont signalé en 1956 sous ce nom des grattoirs doubles alternés (1956, 815, p. 574; 1960, 808, p. 22). J. de Heinzelin, qui nomme l'objet « grattoir caminade », le définit : « petit grattoir sur lame d'une longueur de 2 cm en moyenne; le front du grattoir est sur la partie dorsale de l'extrémité bulbaire, l'extrémité distale opposée présente une troncature inverse » (1962, 438, p. 28). Lenez a publié des « grattoirs à biseaux inversés » qui semblent correspondre à ce type [fig. 98].

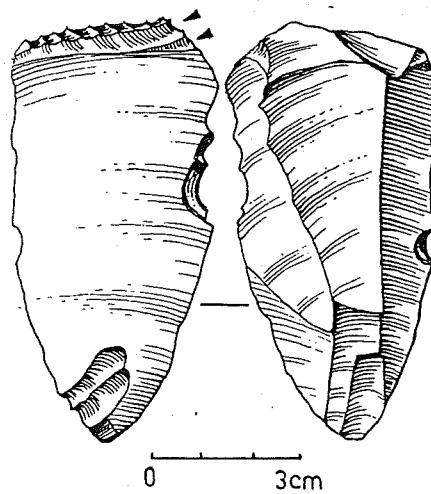


98. Grattoir de l'abri Caminade, d'après D. de Sonnevile - Bordes et B. Mortureux.

GRATTOIR DE LA MADELEINE. — R. Verneau, figurant en 1892 des grattoirs simples sur bout de lame, les nomme « grattoir du type dit de la Madeleine » (1892, 880, p. 522).

GRATTOIR DE SAINT-SOURD. — G. Leyssales et H. V. V. Noone décrivent, en 1949, des « pièces qui présentent, à l'une de leurs extrémités et sur leur face inférieure, une série de longues cannelures transversales et plus ou moins parallèles, résultant de l'enlèvement de lamelles par une pression ou percussion quelconque exercée latéralement sur la face supérieure gauche de la lame. La cannelure distale (en bout de pièce) de cet ensemble d'enlèvements forme une sorte de large et court tranchet biseauté qui montre souvent des signes d'usure comme s'il avait servi à raceler ... il semble donc qu'il s'agisse d'un instrument conçu spécialement pour servir de grattoir, mais dont la forme nouvelle n'a pas été signalée jusqu'à présent » (1949, 533, p. 247). J. Combier signale des pièces de Solutré qui présentent ce type de cannelures : « quelques bases ont été amincies, une fois seulement par retouche biface

ou de face plane, celle-ci partiellement cannelée comme à Laugerie Haute (type de Saint-Sourd — H. Noone) (1955, 256, p. 153). D. de Sonnevile-Bordes écrit à propos de ces objets : « technique spéciale par enlèvement parallèle de lamelles sur la face inférieure de la pièce à l'une des extrémités, et transversalement à l'axe. Cette technique est appliquée à des burins et à des grattoirs... Il s'agit en fait, à notre avis, parfois de pièces à troncature retouchée inverse, parfois de burins plans » (1960, 808, p. 71). R. Vaufrey figure un grattoir du Cap-sien d'El-Mekta (Tunisie) qui, suivant la même technique, est « rafraîchi par l'enlèvement transversal d'une lamelle d'avivage » (1955, 864, fig. 61, n° 10) [fig. 99].



99. Grattoir de Saint-Sourd, d'après G. Leyssales et H. Noone.

GRATTOIR DENTELÉ [voir DENTICULÉ].

GRATTOIR DENTICULÉ. — J. Tixier définit cet objet : « pièce en général épaisse présentant un front de grattoir denticulé. C'est le seul type de grattoir dont le bord actif ne suit pas une ligne courbe régulièrement convexe... pièces dont la morphologie s'apparente aux grattoirs épais — et souvent aux grattoirs carénés — mais dont le front est denticulé, parfois même déchiqueté » (1963, 844, p. 58). F. Bordes nomme ces pièces « denticulés en bout (grattoirs denticulés ou à épines) » (1961, 87, p. 36). J. de Heinzelin emploie le nom « grattoir dentelé : comme un grattoir en bout de lame ou d'éclat, en éventail, unguiforme, mais dont les retouches sont des enlèvements creux déterminant des festons dentelés » (1962, 438, p. 40). D. de Sonnevile-Bordes et J. Perrot ne mentionnent pas ces pièces parmi les grattoirs, elles

entrent dans la catégorie des « *pièces denticulées* » (1956, 820, p. 552). A. Vayson de Pradenne nomme « *élément denticulé* » une pièce sur laquelle les denticules « *sont en groupe homogène rangées sur un élément de courbe régulière* » et pense que ce type d'objet était destiné à gratter : « *la denticulation a toujours été faite par retouche d'une seule face. C'est l'indice que l'outil ne s'employait pas perpendiculairement à l'objet comme une scie mais très incliné comme un racloir et un rabot* » (1920, 870, p. 465) [voir fig. 79, d].

Les grattoirs denticulés forment l'une des trois catégories de grattoirs qu'A. Leroi-Gourhan classe suivant la nature de leur bord fonctionnel (1964, 527, p. 29).

GRATTOIR DISCOÏDE. — H. Martin nomme ainsi des pièces moustériennes de la Quina sur lesquelles « *on retrouve quelquefois une taille bifaciale à grands éclats, et on distingue sur le bord, aux deux faces, de fines retouches. Ordinairement la face inférieure ne porte pas de bulbe; quand il a existé, on a cherché à le faire disparaître, les traces de cette transformation ne sont pas exceptionnelles. Cette particularité importante répond au désir d'obtenir une face inférieure plane* » (1923, 558, p. 67).

A. Leroi-Gourhan appelle « *grattoir discoïdal* » celui dont la retouche s'étend à la presque totalité du pourtour, pour le différencier du « *grattoir circulaire* » sur lequel la retouche occupe toute la périphérie (1964, 527, p. 29).

GRATTOIR DOUBLE. — En 1870, H. de Ferry comprend parmi les grattoirs doubles des pièces présentant des fronts de grattoir opposés adjacents ou non : « *tantôt la lame est allongée, tantôt elle est plus courte; parfois enfin elle disparaît complètement et les deux biseaux venant se rejoindre, l'instrument prend une forme discoïdale plus ou moins régulière* » (1870, 368, p. 75). J. Tixier définit le grattoir double : « *éclat, lame ou lamelle, avec ou sans retouches latérales, présentant deux fronts de grattoir opposés non adjacents. Il est important, dans le cas d'un grattoir double court, que les deux fronts de grattoir ne soient pas adjacents; s'ils l'étaient nous aurions un grattoir simple, voire un grattoir circulaire* » (1963, 844, p. 63).

GRATTOIR DOUBLE INVERSE. — G. de Mortillet nomme « *double grattoir inversé* » celui que Lenez a publié sous le nom de « *grattoir à biseaux inversés* ». Il le définit : « *double grattoir présentant cette particularité que chacune des extrémités est retaillée sur une face différente* » (1907, 578, p. 87) [voir GRATTOIR DE L'ABRI CAMINADE, fig. 98].

GRATTOIR TYPE DU GRAND PRESSIGNY. — J. de Baye cite en 1872 « *un grattoir, échancré aux deux extrémités, connu sous le nom de type du Grand Pressigny* » (1872, 46, p. 770). Cet outil, dont un atelier de fabrication a été découvert au Grand Pressigny, est fréquemment appelé « *scie à encoches* ».

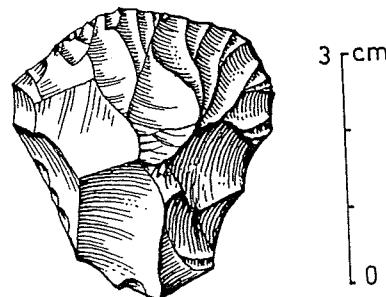
GRATTOIR ÉCAILLE DE PIN. — Des grattoirs courts à bords divergents depuis le talon ont été nommés « *en écaille de pin* » ou « *écaille de pin* » (L. Mazeret, 1930, 562, p. 105). D. de Sonnevile-Bordes et J. Perrot incluent ces pièces dans les grattoirs en éventail (1954, 817, p. 330).

GRATTOIR EN BEC DE CANARD [voir BEC DE CANARD].

GRATTOIR EN D. — M. Escalon de Fonton présente comme « *caractéristique de la Montade... le grattoir nucléiforme en D, qui porte parfois un coup de burin* » (1956, 355, p. 30). L'auteur figure une pièce très épaisse, présentant un côté abrupt, rectiligne, non retouché, opposé à un bord presque abrupt, convexe, retouché en grattoir.

GRATTOIR EN DOS D'ANE. — Le grattoir caréné fut appelé « *en dos d'âne* » par Reverdy. H. Breuil décrit cet objet : « *fort épais, court, à forme carénée plus ou moins en rabot* » (1905, 131, p. 76).

GRATTOIR EN ÉVENTAIL. — En 1912, M. Bourlon et A. et J. Bouyssonie ont décrit parmi les grattoirs carénés « *les larges pièces en éventail du Bouitou inférieur* ». G. Goury puis Pradel ont inclus dans leur classification des grattoirs carénés ceux « *en éventail* » [voir GRATTOIR CARÉNÉ]. Pour D. de Sonnevile-Bordes et J. Perrot c'est un « *grattoir court, à front semi-circulaire, large, à retouches parfois lamellaires, à base étroite, retouchée ou non* ».

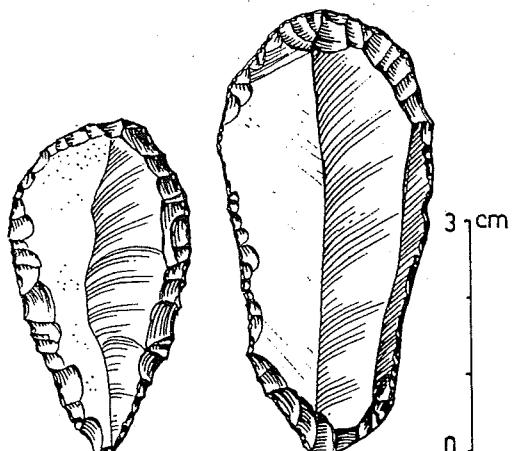


100. Grattoir en éventail, d'après M. Bourlon et A. et J. Bouyssonie.

(parfois appelé en « écaille de pin ») » (1954, 817, p. 330) [fig. 100].

GRATTOIR EN FOLIOLE DE MARRONNIER.

— L. Bardon et A. et J. Bouyssonie décrivent en 1907 des grattoirs sur lames dont le contour « est analogue à celui des folioles de la feuille de marronnier » (1907, 33, p. 137) [fig. 101]. E. Pittard et R. Montandon citent, en 1912, aux Rebières, « le grattoir double rappelant la foliole de la feuille de marronnier » (1912, 696, p. 466). D. de Sonneville-Bordes écrit à propos de ces outils : « la retouche lorsqu'elle intéresse la base et détruit le talon, détermine une pointe qui donne à la pièce la forme d'un éventail allongé (grattoirs dits « en foliole de marronnier » ou incorrectement, en « feuille de marronnier ») » (1960, 808, p. 466). Ces outils sont à rapprocher de ceux nommés « grattoirs-pointes ».

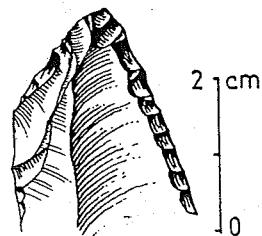


101. Grattoir en foliole de marronnier, d'après L. Bardon et A. et J. Bouyssonie.

GRATTOIR EN LIMACE. — L. Gayeux cite les « grattoirs sur pièces allongées dits « en limace ». Cet outil est déjà connu sur les stations néolithiques de tradition campignienne. Il s'affine... la pièce est étroite, assez élevée, plate ou très légèrement courbe, reprise tout autour et aux deux bouts » (1957, 197, p. 530). Ces objets ne sont peut-être pas sans rapport avec ceux que B. Edeine propose de nommer « alésoirs ».

GRATTOIR EN OGIVE. — L. Bardon et A. et J. Bouyssonie décrivent en 1907 une pièce dont « la ligne des bords est courbe... sorte de pointe mousse... qu'on pourrait désigner sous le nom de grattoir en ogive » (1907, 33, p. 128) [fig. 102]. A. Parat a, dès 1902, signalé parmi

les « grattoirs terminaux » ceux dont « le biseau est de forme ogivale » (1902, 646, p. 13). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot qualifient d'« ogival » un « grattoir sur lame ou sur éclat à front en arc brisé » (1954, 817, p. 328).



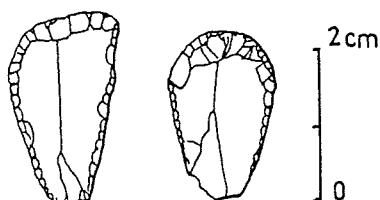
102. Grattoir en ogive, d'après L. Bardon et A. et J. Bouyssonie.

GRATTOIR EN U [voir GRATTOIR BEC DE CANARD].

GRATTOIR ÉPAIS A MUSEAU [voir GRATTOIR MUSEAU].

GRATTOIR-GOUGE. — A. Nelissen publie sous ce nom un outil qui « laisse voir, à la partie centrale de l'arête agissante, les « négatifs » d'esquilles enlevées du côté de la face plane (en opposition sur cette face au conchoïde de percussion). Une telle préparation détermine un tranchant arqué qui est très proche, par son aspect, de gouges en acier des menuisiers actuels » (1956, 599, p. 49).

GRATTOIR GRIMALDIEN. — F. Bordes signale, à Laugerie-Haute, « des grattoirs courts, dont un tout petit, analogue à ceux que Peyrony a décrit comme « Grimaldiens »... » (1958, 86, p. 228). Ces pièces ont été figurées sans dénomination par D. Peyrony (1940, 674, p. 702). P. Smith nomme cet objet « micrograttoir grimaldien. C'est un petit grattoir délicatement fait, habituellement par une retouche abrupte sur les côtés » (1966, 804, p. 48) [fig. 103].



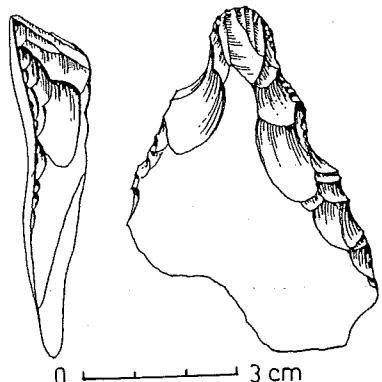
103. Grattoir grimaldien, d'après P. Smith.

GRATTOIR INCURVÉ. — E. Piette nomme grattoir incurvé une pièce allongée avec grattoir en bout présentant, comme particularité de débitage, une déviation dans le sens de la longueur (1898, 691, p. 536). D. Garrod appelle « grattoir sur lame courbe » des pièces présentant la même silhouette (1957, 388, p. 443 et fig. 2, n° 6).

GRATTOIR LAMELLAIRE. — M. Bourlon et A. et J. Bouyssonie ont écrit « plus générale serait l'expression grattoir lamellaire désignant l'ensemble des pièces surélevées, sur petits blocs à éclats épais retaillés par enlèvements lamellaires... toutefois le terme caréné étant entré dans l'usage courant nous le conservons pour ne pas amener de confusion » (1912, 116, p. 473). G. Goury conserve le terme : « grattoir caréné ou lamellaire » (1927, 420, p. 144).

GRATTOIR LATÉRAL. — A. Parat signale des « grattoirs latéraux qui ont tout à fait la forme de racloirs sauf que le bulbe est à l'extrémité sur un des petits côtés... Les grattoirs latéraux sont faits d'éclats allongés qui ont l'un ou l'autre bord long et quelquefois tous les deux retouchés... le plus souvent ils sont ovalaires » (1902, 646, p. 13). A. Leroi-Gourhan distingue, suivant la position du bord fonctionnel, des grattoirs « disto-latéral », « unilatéral », « bilatéral » (1964, 527, p. 29).

GRATTOIR-MUSEAU. — En 1906, H. Breuil signale parmi les grattoirs carénés ceux dont « l'arc de cercle terminal manifeste fréquemment une tendance à émettre une sorte de nez ou museau médian » (1906, 133, p. 15). L'année suivante L. Bardon et A. et J. Bouyssonie écrivent : « quand la double encoche symétrique a porté sur l'extrémité du grattoir, on a obtenu ce que nous appelons le grattoir-museau dont



104. Grattoir-museau, d'après A. et J. Bouyssonie et L. Bardon.

l'extrémité porte, d'ailleurs, le plus souvent, la retouche lamellaire » (1907, 33, p. 135) [fig. 104]. H. Martin dit de ces grattoirs : « on doit les considérer comme des grattoirs rétrécis dans les parties actives, c'est-à-dire à l'une des extrémités de la pièce. La partie étranglée qui se prolonge en avant est limitée par des entailles latérales très significatives qui en précisent le rôle » (1931, 559, p. 28). Cet auteur établit une distinction entre grattoir-museau et « grattoir à double épaulement », ce dernier étant une variété « à deux épaulements latéraux en saillie » (1931, 559, p. 23). A. Leroi-Gourhan sépare aussi le grattoir museau de celui « à épaulement double » (1964, 527, p. 29). Pour R. Neuville, certains « ont des museaux exagérément longs, qui les font ressembler à de gros perçoirs » (1951, 605, p. 107) [voir GRATTOIR-BEC]. D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot distinguent le « grattoir épais à museau » (n° 13 de la liste type) : « grattoir sur lame ou éclat épais, dont le front présente une saillie dégagée par retouches généralement lamellaires », du « grattoir plat à museau » (n° 14 de la liste type) réuni avec le « grattoir à épaulement » : « grattoir sur lame ou éclat mince, dont le front présente une saillie dégagée par retouches sur les deux bords (museau), ou sur un seul (épaulement) » (1954, 817, p. 332). Pour G. Laplace-Jauretche, l'outil peut être « d'axe ou déjeté, plat ou caréné, présentant des museaux de tous genres : large, étroit, arrondi, subrectiligne ou subaigu » (1961, 495, p. 165). En 1964, le même auteur distingue trois « types primaires » de grattoirs à museau :

« G 6 : Grattoir à museau ogival : grattoir plat, sur éclat ou sur lame mince, façonné par une retouche simple continue en forme d'ogive obtuse, droite ou déjetée, plus ou moins élancée, prolongeant les bords bruts ou retouchés de la pièce, généralement sans discontinuité angulaire...

« G 7 : grattoir à museau dégagé : ... façonné par une retouche simple continue en forme de museau, droit ou déjeté, large ou étroit, court ou allongé, arrondi ou rectiligne, dégagé en saillie par une retouche simple ou, rarement, abrupte, en forme d'encoche...

« G 8 : grattoir caréné à museau : grattoir sur éclat ou, plus rarement sur lame, épais, s'élevant en forme de carène renversée, courte ou longue, surbaissée ou surhaussée, façonné par une retouche surélevée en forme de museau ogival ou de museau dégagé » (1964, 497, p. 36).

L'objet a été défini par J. de Heinzelin : « le tranchant du grattoir est dégagé par deux ensellures latérales à peu près symétriques. Le museau peut être large ou étroit, parfois même élancé » (1962, 438, p. 28); la définition de J. Tixier en est proche : « grattoir sur éclat ou sur lame dont le front présente une saillie

dégagée par retouches sur les deux bords... il en existe de très typiques, plats ou épais...» (1963, 844, p. 58).

GRATTOIR NUCLÉIFORME. — E. Piette a désigné ainsi des grattoirs carénés, plats ou épais : « les grattoirs nucléiformes à base retouchée sur les bords... Ils sont convexes ou concaves, simples ou doubles, les uns sont élevés... les autres surbaissés » (1898, 691, p. 537). L. Barandon et A. et J. Bouyssonie les définissent : « anciens nuclei, de toutes dimensions, utilisés après coup, et qui portent quelques retouches par dessus les enlèvements de lames » (1907, 33, p. 139). J. Tixier classe dans cette catégorie : « toute pièce sur éclat ou sur nucléus ayant une très grande épaisseur et dont une partie aura été aménagée par enlèvements longs, rarement réfléchis, donnant à l'objet un aspect nucléiforme... il faudra qu'en tous les cas le front ait été repris et nettement régularisé. La ligne marquant le bord actif devra être très régulièrement convexe (plus rarement rectiligne) » (1963, 844, p. 56).

GRATTOIR NUMMULAIRE. — Les petits grattoirs circulaires dont le diamètre est voisin de celui des pièces de monnaie ont parfois été qualifiés de « nummulaire » (H. Martin, 1931, 559, p. 25).

GRATTOIR OBLIQUE. — A. de Mortillet, à la suite d'une communication de O. Vauville où celui-ci dénomme « becs de perroquet robenhausiens » des objets ne présentant pas d'arête burinante, signale qu'ils « sont principalement retouchés au sommet, à la manière des grattoirs néolithiques. La pointe ne paraît pas être la partie essentielle de l'instrument, qui serait plutôt destiné à racler et mérirait mieux le nom de grattoir oblique » (1889, 866, p. 539).

A. Leroi-Gourhan retient parmi les caractères morphologiques des tranchants de grattoirs la position oblique (1964, 527, p. 29).

GRATTOIR OBLONG. — H. Martin nomme ainsi des pièces de la Quina dont « la taille périphérique est constante, la face inférieure est plane; le principal caractère de ce groupe repose surtout dans l'élévation de l'une des extrémités de la pièce... celle-ci est très souvent arrondie, en demi-cercle, mais peut se rapprocher de la pointe mousse... sur les bords latéraux, on retrouve l'empreinte des écailles analogues à celles des racloirs » (1923, 558, p. 68).

GRATTOIR OGIVAL [voir GRATTOIR EN OGIVE].

GRATTOIR PÉDONCULÉ. — Ces outils ont été signalé en 1912 au Maghreb par A. Debruge qui a décrit sous ce nom des pièces à pédoncule et à tranchant en arc de cercle distal ou disto-latéral ; dans ce dernier cas « les retouches se font très nettes surtout vers le côté le plus épais, l'autre côté restant plutôt tranchant » (1912, 303, p. 362). P. Berthiaux en a publié, provenant du Sud Oranais, l'année suivante (1913, 53, p. 97). J. Tixier distingue parmi ces pièces atériennes quatre variétés : grattoir arrondi en bout de lame, grattoir semi-circulaire, grattoir à museau légèrement dégagé, grattoir à front rectiligne (1959, 839, p. 146).

En France, P. Bouex en cite de la région de Nemours (S.-et-M.) (1913, 101, p. 215). D. de Sonneville-Bordes dénomme ainsi une pièce de Laugerie Haute légèrement rétrécie dans sa partie proximale (1960, 808, p. 291, fig. 141, n° 14).

GRATTOIR-PLANE. — H. Martin nomme ainsi des « lames de grande dimension dont les extrémités sont munies d'une pointe ou d'un grattoir; sur leurs bords latéraux ces pièces portent de longues et profondes échancreures... qui étranglent la région moyenne » (1931, 559, p. 29) [voir LAME AURIGNACIENNE et LAME ÉTRANGLÉE].

GRATTOIR PLAT A MUSEAU [voir GRATTOIR-MUSEAU].

GRATTOIR-POINTÉ. — H. de Ferry a introduit ce terme (1868, 369, p. 12); deux ans plus tard il a décrit l'objet : « toute la surface convexe de l'instrument est finement retaillée à petits coups, et se termine par un pédoncule très effilé qui simule soit une pointe de lance, soit une pointe de flèche, soit un poinçon ou un perçoir » (1870, 368, p. 75). Il semble s'agir alors d'outils doubles et en particulier de burins-grattoirs. En 1931, H. Martin nomme ainsi des grattoirs sur lames aurignaciennes : « les pointes opposées aux grattoirs sont toutes très soignées et le désir de fabriquer une extrémité pointue est de toute évidence. Tous ces grattoirs offrent une taille périphérique, c'est-à-dire que leur utilisation ne se bornait pas à gratter et à perforez, mais aussi à couper à l'aide de leurs bords. Ces outils étaient donc à usages multiples » (1931, 559, p. 26). E. Pittard et M. Sauter ont utilisé ce terme en 1938 sans donner une définition précise de l'outil : « pièces étroites et relativement allongées » (1938, 701, p. 8) [voir GRATTOIR EN FOLIOLE DE MARRONNIER, GRATTOIR SUR LAME RETOUCHÉE].

GRATTOIR PROTO-CARÉNÉ. — M. Bourlon nomme ainsi des grattoirs épais à enlèvements lamellaires provenant de la couche à couteaux de l'abri Audi du Moustier : « *série qui laisse fortement pressentir la période suivante* » (1910, 113, p. 165).

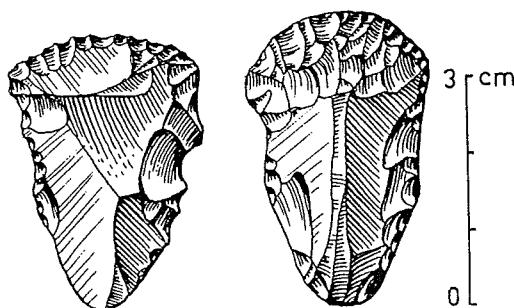
GRATTOIR QUADRANGULAIRE. — H. Breuil et P. Dubalen, en 1901, désignent par ce nom ou par celui de « *ciseau court* » des objets retouchés sur trois côtés « *très petits — dimensions longitudinales à peine supérieures aux dimensions transversales — tranchant transversal vif* » (1901, 152, p. 267).

L. Cayeux applique ce terme à des instruments chalcolithiques rectangulaires à quatre bords retouchés (1957, 197, p. 526).

GRATTOIR-RABOT. — Terme parfois employé dans le même sens que « *rabot* » (Lenez, 1905, 518, p. 301).

GRATTOIR-RACLOIR. — A. Salomon décrit sous ce nom, en 1912, de « *belles pièces de forme ovale dont les arêtes latérales et le sommet ont été finement retouchés* » (1912, 787, p. 186). Pour F. Lacorre « *on désigne sous ce nom des outils, la plupart d'assez grandes dimensions, qui, retouchés au sommet en grattoirs, le sont encore latéralement pour faire fonction de racloirs. Leur différence avec un certain nombre de grattoirs aurignaciens, considérés comme ayant pu être latéralement des racloirs, réside surtout dans les plus grandes ampleur et longueur générales de la zone de retouches, suffisantes pour donner au bord affecté l'aspect d'un vrai racloir* » (1960, 482, p. 239) [voir GRATTOIR OBLONG].

GRATTOIR ROMANELLIEN. — M. Escalon de Fonton et H. de Lumley l'on défini : « *grattoir triangulaire, en général sur éclat, retouché sur les trois côtés et dont le côté le plus étroit est convexe, faisant penser aux grattoirs sur bout de lame* » (1956, 359, p. 504) [fig. 105].

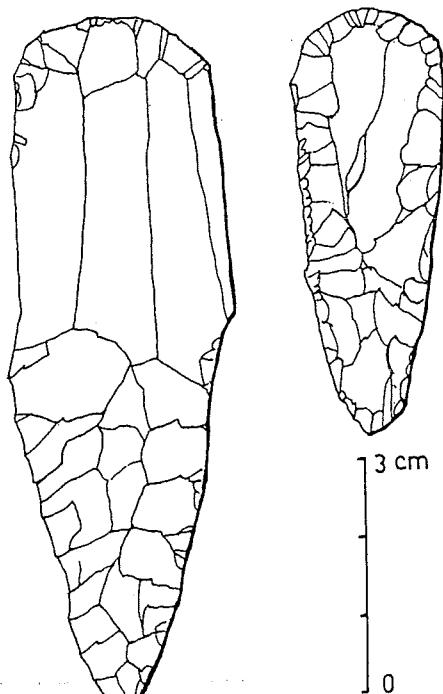


105. Grattoir romanellien, d'après M. Escalon de Fonton.

GRATTOIR SIMPLE. — H. de Ferry utilise ce terme pour désigner des grattoirs sur bout de lame : « *tantôt la lame est retaillée sur les bords ou sur l'un des bords, tantôt elle est à tranchant vif, tantôt le pédoncule ou extrémité basilaire est laissé brut, tantôt il est retaillé, et, dans ce cas, généralement aminci* » (1870, 368, p. 75).

D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot définissent le grattoir simple : « *lame ou éclat présentant à l'une de ses extrémités une retouche continue non abrupte — sauf en cas de réavivage — délimitant un front généralement plus ou moins arrondi, plus rarement rectiligne ou oblique* » (1954, 817, p. 328). Pour J. Tixier, le front du grattoir simple sur lame peut être « *ogival* » (1963, 844, p. 61); celui du grattoir simple sur éclat « *peut être limité ou très étendu, avec toutes les variations intermédiaires. L'extension maximum du front est celle observée sur des pièces dont seul le talon n'est pas retouché. Dans le cas d'un front limité ce dernier peut occuper n'importe quelle position par rapport à l'axe de débitage* » (1963, 844, p. 54).

GRATTOIR SOLUTRÉEN. — P. Smith utilise « *familièrement* » ce terme et écrit : « *on a souvent noté la présence, dans le Solutréen, de grattoirs dont la face supérieure (et très occasionnellement, comme à Solutré et au Masnai-*



106. Grattoir solutréen, d'après P. Smith.

gre, la face inférieure) est couverte de retouche plate. Certainement, c'est un caractère aussi distinctif que, par exemple, les grattoirs sur lame aurignacienne et ce type devrait être individualisé et non pas, comme dans la plupart des cas, placé dans la catégorie des grattoirs sur lame retouchée. (Ceci cependant n'inclut pas les nombreux grattoirs faits sur des morceaux de feuilles de laurier qui sont une chose complètement différente)... » (1966, 804, p. 48) [fig. 106].

GRATTOIR SUB-DISCOÏDE. — L'expression a été employée pour désigner des grattoirs sur éclat « présentant les formes les plus diverses... régulièrement arrondies, « en accolade », « à butée », droits, « en arc brisé », à angle droit, crénelés, à épaulement, « en éventail » (Elsterhorst, 1950, 350, p. 338).

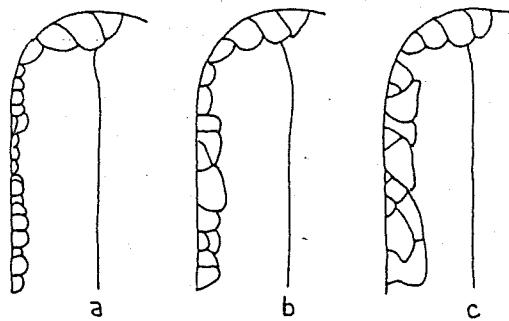
GRATTOIR SUR ÉCLAT. — D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot le définissent : « grattoir sur éclat large, de dimensions variables, présentant un front qui s'étend parfois à tout le pourtour, à l'exclusion du talon toujours conservé » (1954, 817, p. 330). C'est la définition du « grattoir simple sur éclat » de J. Tixier qui classe dans une autre catégorie le « grattoir sur éclat retouché » : « grattoir sur éclat présentant sur un bord ou sur les deux des retouches continues différentes de celles formant le front du grattoir... se présente le plus souvent comme un grattoir dont la silhouette a été regularisée par des retouches allant du simple « grignotage » à une retouche importante, parfois de type écailleux, ayant supprimé une bonne partie du bord (ou des bords) de l'éclat » (1963, 844, p. 56).

GRATTOIR SUR GIBBOSITÉ LATÉRALE. — R. Cousté et G. Malvesin-Fabre signalent en 1950 des outils qui sont « formés d'une lame portant une gibbosité latérale à son extrémité, cette gibbosité ayant été soigneusement retouchée en grattoir convexe » (1950, 279, p. 257).

GRATTOIR SUR LAME A BORD ABATTU. — J. Tixier distingue le « grattoir-lame à bord abattu », « éclat ou lame à bord abattu... dont la base a été aménagée en grattoir » (1963, 844, p. 92), du « grattoir sur lame à bord abattu », « lame à bord abattu dont l'extrémité pointue (plus rarement les deux extrémités) a été modifiée en grattoir... Les grattoirs sur lame à bord abattu sont le plus souvent de fortes pièces, presque toujours épaisses, dont un bord a été entièrement abattu par retouches abruptes plus ou moins écailleuses ayant respecté une partie du talon et dont l'extrémité distale a été transformée en grattoir postérieurement au

bord abattu » (1963, 844, p. 61). L. Mercier a publié en 1935 une pointe de Chatelperron « formant un grattoir à la base » (1935, 563, p. 7) qui correspondrait au « grattoir-lame à bord abattu » de J. Tixier.

GRATTOIR SUR LAME RETOUCHÉE. — D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot groupent en une même catégorie les grattoirs sur lame ou sur éclat retouchés, ils distinguent par contre, comme variété des premiers, les grattoirs sur lame aurignacienne (1954, 817, p. 328) [fig. 107].



107. Grattoir sur lame retouchée; types de retouche des côtés : a — légère, b — grosse, c — aurignacienne, d'après J. Sackett.

GRATTOIR SUR POINTE A FACE PLANE. — Ce type a été figuré par D. de Sonneville-Bordes en 1960 (1960, 808, p. 284 et fig. 135, nos 1, 3, 4).

GRATTOIR TABULAIRE. — H. Alimen cite dans l'outillage néolithique égyptien des « grattoirs tabulaires plats, dont la face supérieure est souvent non dégagée » (1955, 4, p. 153).

GRATTOIR TARNOVIEN. — La phase récente du Magdalénien en Europe Centrale est parfois nommée « cycle Tarnovien » ; l'industrie comprend des grattoirs courts qui ont été ainsi désignés (J. K. Kozlowski, 1962, 467, p. 16).

GRATTOIR TARTÉ. — En 1905 L. Bardon et A. et J. Bouyssonie nomment « grattoir type de Tarté » un grattoir « épais et surélevé signalé pour la première fois par Ph. Lalande à Ressaulier... » (1905, 30, p. 64). H. Breuil, en 1907, cite les « grattoirs carénés typiques du type de Tarté » (1907, 134, p. 200). H. Martin, en 1912, signale dans les niveaux moustériens de la Quina « quelques grattoirs, timides précurseurs du type Tarté » (1912, 557, p. 291). J. Bouyssonie à propos de ces « grattoirs min-

ces en largeur, épais en hauteur, assez courts, rarement tout à fait rond, comme les décrivent Cartailhac », note que « ces outils furent appelés souvent grattoirs « Tarté »... » (1939, 119, p. 184). L. Capitan et M. Sarauw ont même, en 1924, employé ce toponyme comme substantif en l'accordant : « des nuclei, dont quelques-uns allongés, assez étroits, ont été utilisés par leurs bords pour gratter ou raceler. Le passage entre ceux-ci et les vrais tartés est insensible comme dans les gisements aurignaciens et l'on arrive à des sortes de petits rabots ou tartés allongés extrêmement typiques » (1924, 185, p. 299).

GRATTOIR TERMINAL. — A. Parat écrit en 1902 : « les grattoirs terminaux sont des lames étroites, plus ou moins épaisses, dont une extrémité, formant l'arc ou le plein cintre, est retouchée en biseau; exceptionnellement le biseau est de forme ogivale, parfois il est seulement d'un quart de circonférence » (1902, 646, p. 13).

GRATTOIR-TRANCHET. — F. Lacorre désigne par ce nom des grattoirs qui « possèdent un tranchant en biseau vif, presque à l'égal d'un rasoir, obtenu habilement par l'exécution de fins éclatements réguliers sur les arêtes des premières retouches. Un des caractères les plus saillants de ces sortes de couteaux ou tranchets est la longue ligne courbe convexe de leurs tranchants, qui leur donne l'aspect tout particulier : pour les plus larges, du couteau de burrelier et pour ceux sur lame, de tranchet de cordonnier » (1960, 482, p. 224) [voir COUPOR].

GRATTOIR TRIANGULAIRE. — G. Goury dénomme ainsi des grattoirs aménagés à l'extrémité distale élargie d'éclats triangulaires (1927, 420, p. 204 et fig. 70). Il existe des grattoirs triangulaires façonnés sur les trois côtés [voir GRATTOIR ROMANELLIEN].

GRATTOIR TYPE DE... — Les grattoirs caractérisés ont été tout d'abord nommés « type de Ressaulier » et « type de Tarté », les grattoirs simples sur bout de lame, « type de la Madeleine ». A. Terrade, en 1913, qualifie de « grat-

toir type tardenoisien » de petits grattoirs sur éclat court possédant un front très étendu (1913, 833, p. 165).

GRATTOIR TYPE DE SHIRATAKI. — Type de grattoir connu dans le nord du Japon (Hokkaido) et qui se rencontre également en Chine du Nord et en Sibérie. Étroit, surélevé et abrupt, il est fait à partir d'une grande pointe foliacée bifaciale fendue en long par la technique du burin [voir Technique de Yubetsu, p. 86, fig. 11]. Le front du grattoir est formé par des enlèvements lamellaires (S. Sugihara, 1960, 825, p. 18).

GRATTOIR UNGUILIFORME. — Le nom semble provenir de l'anglais « thumb-nail scraper » [voir fig. 96, c]. D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot le définissent : « petit grattoir court, présentant la forme de l'ongle du pouce » (1954, 817, p. 330). F. Bordes en cite provenant du « Moustérien de tradition acheuléenne du Pech de l'Azé » (1961, 87, p. 31). J. Tixier ne retient pas cette forme dans la liste-type de l'outillage épipaléolithique du Maghreb : « le grattoir unguiforme existant à l'état très sporadique dans le Maghreb et n'étant caractéristique d'aucun facies, nous n'avons pas créé de numéro pour ce type qui devra être classé « grattoir simple sur éclat » ou « grattoir sur éclat retouché »... » (1963, 844, p. 54). Certains auteurs qualifient cet objet de « grattoir-pouce » (A. Cheynier et J. Gonzalès Etchegaray, 1964, 242, p. 341).

GRATTOIR VERTICAL. — E. A. Gimon utilise cette expression, en 1907, pour désigner les rabots : « les instruments dénommés rabots ont travaillé la partie plane en avant et tenus presque verticalement » (1907, 393, p. 184).

GRAVETTE. — Par contraction de « pointe de la Gravette » ce nom est assez souvent employé isolément [voir POINTE DE LA GRAVETTE].

GUENTIS [voir COUTEAU DE GUENTIS].

GYPSUM CAVE [voir POINTE DE GYPSUM CAVE].

H

HACHE. — Les haches sont les premiers objets de pierre reconnus comme produits de l'industrie humaine. Elles sont citées par Jussieu en 1723, par Mahudel en 1740. En 1768, Valmont de Bomare écrit : « les lithologistes donnent ce nom à des pierres verdâtres, d'une dureté considérable, opaques, pesantes, taillées en hache ou en coin, et que l'on trouve en terre à quelques pieds de profondeur » (1768, 330, t. 3, p. 203). En 1847, Boucher de Perthes distingue les « haches celtiques » des « haches diluvienennes » [voir BIFACE, fig. 33]. De Castelnau déclare à la Société d'anthropologie de Paris, le 17 novembre 1859 : « il est même permis de se demander si cet objet qui n'a pas de manche et qui se maniait comme un coin, mérite bien le nom de hache. Je contesterais à plus forte raison ce nom aux objets plus anciens, dont la forme toute différente s'éloigne bien plus encore de tout ce qu'on peut appeler une hache » ; Broca lui répond : « le nom qu'on donne à ces objets est d'assez peu d'importance; il me semble toutefois qu'il y a lieu de le conserver » (B.S.A.P., 1860, p. 63). G. de Mortillet reconnaît, en 1866, aux environs d'Abbeville, « trois étages de haches fort distinctes... »

Les haches lancéolées, taillées à grands éclats, se trouvant dans l'assise quaternaire avec le mammouth et le rhinocéros.

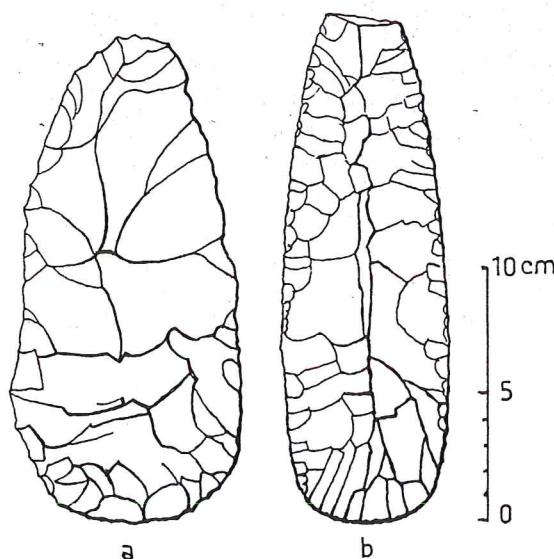
Les haches ovoïdes très allongées, taillées à éclats moyens, forme intermédiaire, dans l'assise également intermédiaire argilo-sableuse.

Les haches polies, en forme de coin, dans l'assise la plus superficielle » (1866, 582, p. 211).

Les premiers de ces objets, les bifaces, ont progressivement perdu leur qualificatif « hache » ; F. Bordes a toutefois récemment écrit à propos des bifaces triangulaires : « on a émis diverses hypothèses sur l'utilisation de ces bifaces. Il n'est pas impossible qu'ils aient été emmanchés comme haches. En effet on les trouve souvent brisés d'une telle manière que cette hypothèse est plausible. Des expériences d'emmanchement et d'utilisation comme hache avec des pièces fabriquées par nous ont donné des fractures accidentelles analogues vers les deux tiers de la hauteur » (1961, 87, p. 58).

Les seconds correspondent peut-être aux véritables haches taillées qu'Octobon définit en 1934 : « outils à tranchant bombé sur les deux

faces, généralement de profil curviligne et aussi large que le corps de l'outil; les faces peuvent, en se rejoignant former des arêtes plus ou moins tranchantes ou mousses, ou limiter entre elles des méplats latéraux. Le talon peut épouser de nombreuses formes (plat, réservé, brut, conique, arrondi, tranchant, etc.) » (1934, 624, p. 265) [fig. 108].



108. a — hache d'Olendon, b — hache taillée, d'après G. et A. de Mortillet.

L'existence de véritables haches taillées a parfois été mise en doute. G. Goury distingue dans le Campignien deux types de haches taillées : le type de Romigny, ou type I, et un type plus récent qui « adopte la forme triangulaire allongée où le talon va en s'aminçissant et le tranchant en s'arquant selon la ligne convexe; la technique de taille est à éclats plus fins et le fil du tranchant est obtenu par des retouches en lamelles perpendiculaires à ce tranchant ». Il note que ces pièces ont souvent été considérées comme de simples ébauches préparées pour le polissage : « le type I serait un premier état de la taille et le type II, en raison de la plus grande finesse des retouches,

serait le dernier état avant le polissage; cette opinion n'est pas acceptable, car l'un et l'autre type ont été trouvés en milieu campignien, en compagnie des instruments du stade campignien auquel ils appartiennent» (1931, 421, p. 239). Cette opinion reste combattue et G. Bailloud écrit : « ...la hache taillée n'est pas un outil en soi, mais une pièce non finie qui n'était normalement utilisée qu'après avoir subi l'opération du polissage; seules certaines lames de houe, à tranchant très large, peuvent avoir été utilisées sans polissage, et ces pièces ne sont pas très communes » (1964, 23, p. 8).

Il ne semble pas exister de systématique des haches taillées en langue française. Par contre, plusieurs auteurs ont composé des noms d'objets avec le mot hache. C. Ribeiro cite les « haches à frapper et à broyer », les « haches à fil tranchant », les « haches à triturer » (1878, 741, p. 20). D'Acy nomme la « hache-perçoir » (B.S.A.P., 1889, p. 149). H. Barbier énumère : « hache-tranchet », « hache-couperet », « hache-ciseau », « hache-rabot », « hache-doloire », « hache-houe », etc... (B.S.P.F., 1913, p. 686).

A. Wimy donne le nom de hache à des instruments « unifaces » de silhouette triangulaire : « le triangle est isocèle, ses angles sont arrondis à la base et coupant sur tout son contour. Elles sont toujours plates et unies sur l'une des deux faces » (1880, 898, p. 863).

L'interprétation fonctionnelle des objets dénommés « haches » est particulièrement malaisée dans l'ignorance de la position d'emmanchement des lames [voir HERMINETTE]. A. Leroi-Gourhan note, de plus, sur un grand nombre d'exemples ethnographiques : « la hache, dans la majorité des exemples, est plutôt une arme qu'un outil » (1943, 522, p. 188).

HACHE ACHEULÉENNE [voir BIFACE ACHEULÉEN]. — Les bifaces ont été qualifiés de « hache de Saint-Acheul » par Broca qui en a donné pour définition : « silex de volume variable, toujours assez gros, plus long que large, épais à sa partie moyenne, aminci sur ses bords, présentant une extrémité pointue ou plutôt ogivale, tandis que l'autre extrémité est plus arrondie; et ce qui le caractérise surtout, c'est qu'il est taillé sur les deux faces, qui sont plus ou moins convexes l'une et l'autre et plus ou moins symétriques » (1872, 161, p. 1207). J. Déchelette a conservé le nom de « hache acheuléenne » aux outils nommés coups-de-poing acheuléens puis bifaces acheuléens. L'instrument est caractérisé par « une taille plus soignée que celle des haches chelléennes et par un poids en général plus léger... les bords, autrefois sinueux, deviennent rectilignes et plus tranchants, et le poids diminue par suite de la réduction de l'épaisseur » (1924, 304, p. 81).

HACHE A DEUX POINTES. — Boucher de Perthes désigne par ce nom une « hache longue, étroite, pointue à ses deux extrémités..., elle est plus arrondie que plate et à peu près cylindrique. Elle était destinée à être emmanchée dans une corne de cerf, ou sa forme longue et étroite la fixait assez solidement » (1847, 95, p. 219) [voir BIFACE NAVIFORME et fig. 38, 8].

HACHE A MAIN. — Très généralement utilisé par les auteurs de langue anglaise pour désigner les bifaces (hand-axe) : « ... les véritables haches à main ou bifaces » (H. Movius, 1955, 591, p. 261), ce terme est parfois employé dans le même sens (J. Déchelette, 1924, 304, p. 61).

HACHE-AMANDE. — La pièce ainsi dénommée par Boucher de Perthes [voir fig. 33, 5] ne correspond qu'à certains des instruments dits « amandes » ou « bifaces amygdaloïdes » : « tranchante dans toute sa circonférence, elle ne pouvait servir qu'à couper, encore était-elle peu commode pour cet usage... à moins qu'on ne suppose qu'elle servait de grattoir ou d'Instrument à polir qu'on maniait à l'aide d'une poignée de bois dans laquelle on faisait entrer une partie de son tranchant, tandis qu'on se servait de l'autre partie » (1857, 96, p. 187).

HACHE AMYGDALOÏDE A ENCOCHES. — P. de Givenchy, qui consacre un article à ces pièces, écrit : « ces petites encoches que l'on observe presque toujours au même endroit sur les haches en amande, sur les haches triangulaires, etc., de l'époque acheuléenne, ne sont point l'effet du hasard ou d'une cassure accidentelle, mais représentent bel et bien des retouches intentionnelles et sont par conséquent un outil à usage déterminé » (1912, 401, p. 194) [voir BIFACE ÉCHANCRÉ].

HACHE CHELLÉENNE [voir BIFACE ABBEVILLIEN]. — J. Déchelette utilise ce nom : « dans sa forme primitive elle ne fut sans doute qu'un simple galet de forme allongée, appointé à l'une de ses extrémités par l'enlèvement de quelques éclats » (1924, 304, p. 64) [voir GALET AMÉNAGÉ].

HACHE COURTE. — M. Colani nomme ainsi des instruments provenant du Tonkin « courts à empoignure plane... ces pièces se présentent comme des haches, des instruments amygdaloïdes ou des coups-de-poing dont on aurait supprimé la partie supérieure. En d'autres termes, la ligne longitudinale (perpendiculaire à la région active) peut être plus ou moins longue, parfois de même longueur que la ligne

transversale (parallèle à la région active). En haut la pièce est limitée par un plan généralement de même direction que le taillant ou parfois oblique, le plus souvent à peu près uni. L'extrémité inférieure affecte les mêmes formes variées que les tranchants des haches ou les bords actifs des coups-de-poing ou des racloirs » (1929, 252, p. 357).

HACHE DE CISSBURY. — R. A. Smith cite et figure en 1912 « la hache typique de Cissbury (dite ébauche de hache polie)... n'est qu'un proche parent du coup de poing » (1912, 805, p. 410) [voir HACHE D'OLENDON].

HACHE DE NOESTVET. — Haches suédoises en roches volcaniques, « leur partie inférieure est parfois légèrement polie » (O. Janse, 1924, 450, p. 114). G. Shetelig en donne une description : « de forme ovalaire, allongée, épaisse, tenant de la pioche et avec tranchant court, souvent fortement convexe » (1927, 797).

HACHE DE ROMIGNY. — G. Goury attribue ce type, taillé sur toutes ses faces, au Campignien ancien et le définit : « forme trapézoïdale très allongée, l'extrémité du tranchant étant plus large que celle du talon » (1931, 421, p. 239).

HACHE D'OLENDON. — Le nom du site d'Olendon (Calvados) a été attribué à un « outil de forme ovale, qui rappelle certaines pièces acheuléennes, c'est la hache d'Olendon » (G. Goury, 1931, 421, p. 236). G. Jousset de Bellesme écrit que « les outils baptisés haches (d'Olendon) ne sont évidemment pas autre chose que de grands racloirs que l'on maniait à deux mains » (1912, 453, p. 443). M. Gruet considère ces objets comme « de véritables bifaces » néolithiques (1945, 424, p. 198) [voir fig. 108, a].

HACHE DE SIGERVOLL. — Pour O. Janse, cette hache taillée norvégienne « a une section plus ou moins circulaire, et sa partie supérieure est de plus en plus pointue » (1924, 450, p. 114). H. Shetelig la définit également comme une pièce « particulièrement allongée à talon pointu » (1927, 797).

HACHE EN ARC. — Dénommées par Boucher de Perthes, ces pièces [voir fig. 33, 3] « taillées par éclats grossiers, ont à peu près, dans leur courbure, la figure d'un petit concombre, ou encore d'une sorte de marteau dont les bouts un peu arrondis sont plus gros que le centre » (1864, 99, p. 328).

HACHE EN LANCE [voir BIFACE LANCÉOLÉ]. — La hache ainsi appelée par Boucher de Perthes « a quelque rapport avec la hache en lame, mais elle est plus plate et moins grossière. Tranchante dans sa circonférence, sauf la base, elle pouvait servir comme projectile. Sa longueur moyenne est de 10 à 11 cm sur 5 de largeur, mais il y en a qui ont le double de cette taille » (1857, 96, p. 220) [voir fig. 33, 11].

HACHE EN LARME. — Type défini par Boucher de Perthes. « Elle a une pointe assez aiguë; l'extrémité opposée est grossièrement arrondie en forme de poire ou de massue. Sa longueur la plus ordinaire est de 11 à 12 cm » (1857, 96, p. 217) [voir fig. 33, 4].

HACHE MOUSTÉRIENNE. — H. Martin nomme « haches » des objets des niveaux moustériens de la Quina, « silex oblongs de grande taille, dépassant parfois 13 cm, taillés aux deux faces, avec un talon aminci » (1923, 558, p. 78). G. Goury, citant ces « haches moustériennes », insiste sur la présence d' « un talon aminci rendant possible l'emmanchement, ce qui les distingue des hachoirs dont le point préhensible conserve une certaine épaisseur » (1927, 420, p. 111).

HACHE OVALE [voir BIFACE OVALAIRE, LIMANDE]. — « Elle offre un ovale parfait... comme la hache amande, elle est amincie et légèrement tranchante dans sa circonférence et comme elle d'un travail soigné » (J. Boucher de Perthes, 1857, 96, p. 218) [voir fig. 33, 6].

HACHE PLAQUETTE. — Boucher de Perthes a fait un type de l'objet ainsi désigné en raison de sa confection sur des fragments de silex « en plaquette ». Cette pièce « ne montre de traces de travail que dans sa circonférence; elle a une pointe présentant un tranchant; elle est arrondie à l'autre extrémité. Sa forme se rapproche assez de celle d'un cœur, mais sans renforcement à la base » (1857, 96, p. 216) [voir fig. 33, 2].

HACHE-SERPE. — Biface dissymétrique dont la « circonférence forme... une courbe d'un côté, tandis que de l'autre elle est presque droite » (J. Boucher de Perthes, 1857, 96, p. 219) [voir fig. 33, 10].

HACHE SPATULIFORME. — A. Hure figure sous le nom de « hache spatule » ou « hache à pédoncule » des objets possédant une extrémité étroite, plus ou moins longue et nettement dégagée (1917, 448, p. 63). Les objets, provenant de l'Elam, qui ont été nommés par

J. de Morgan « *haches spatuliformes* », « *sont généralement polis sur leurs deux faces, puis retouchés sur leur pourtour, soit d'un seul côté, soit des deux; ils sont munis d'un pédoncule assez effilé destiné à l'emmanchement* » (1920, 572, p. 500).

HACHE SUR ÉCLAT. — Les outils nommés tranchets par les auteurs de langue française sont qualifiés dans les classifications scandinaves de « *haches sur éclat* » (R. Vaufrey, 1952, 862, p. 377) [voir TRANCHET].

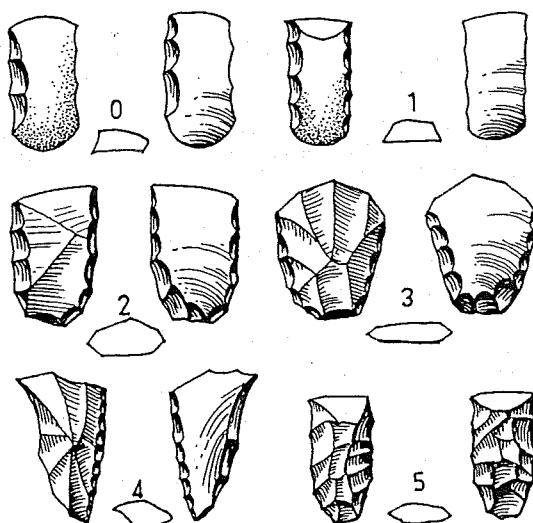
HACHE-VIRGULE. — Il convient de rapprocher l'objet ainsi nommé par Boucher de Perthes de la « *hache amygdaloïde à encoche* » et du « *biface échancré* ». « *C'est une hache qui se rapproche, par la forme et la taille, de la hache (amande), mais qui est remarquable par une large entaille qui lui donne la figure d'une crosse ou d'une virgule* » (1857, 96, p. 219) [voir fig. 33, 9].

HACHEREAU. — H. Breuil semble avoir introduit ce terme en 1930 pour désigner des pièces africaines : « *les bifaces à bout en large taillant sont beaucoup plus fréquents qu'en Europe; on les appelle dans le sud de l'Afrique des biseaux; je lui préférerais celui de hachereau* » (1930, 142, p. 214). P. Biberson définit cet objet : « *outil soit uniface, soit biface, caractérisé par une arête terminale généralement rectiligne formant tranchant... Pour le hachereau classique, cette arête est obtenue par l'enlèvement d'un éclat triangulaire de la largeur de la pièce qui détermine ainsi un biseau... la forme générale de l'outil est très variable; elle peut être carrée, rectangulaire, amygdaloïde, tronquée, «en U» ou «en V»...* » (1954, 56, p. 41).

J. Tixier, qui consacre un article à la typologie de cet objet, n'admet pas de véritables bifaces dans cette catégorie : « *outil à tranchant terminal. Le tranchant qui est toujours naturel, c'est-à-dire exempt de retouches intentionnelles, est obtenu par la rencontre de deux plans : plan de la face d'éclatement et un des plans de la face supérieure, ce qui impose immuablement un outil sur éclat... il y a de plus des hachereaux dont les retouches envahissent presque totalement la pièce, mais il ne peut y avoir de hachereau entièrement bifacial* » (1956, 836, p. 916).

F. Bordes reconnaît au contraire des hachereaux dans « *des bifaces de forme générale assez variée, souvent assez épais, mais présentant une arête plus ou moins transversale, opposée à la base. Cette arête transversale peut être faite par des retouches partant de l'extrémité... ou bien elle peut être faite par un ou*

plusieurs grands enlèvements partant d'un ou des deux côtés, parfois en coup du tranchet, donnant ainsi une arête particulièrement tranchante, mais plus fragile » (1961, 87, p. 63). R. Vaufrey écrit également : « *...bifaces à tranchant transversal (hachereaux)...* » (1955, 864, p. 48). La classification des hachereaux par J. Tixier comprend six types [fig. 109].



109. Classification des hachereaux, d'après J. Tixier.

Type 0, dit proto-hachereau : « *fragments de galets à tranchant terminal obtenu par la rencontre de la face d'éclatement et de la surface naturelle du galet, présentant de plus des retouches marginales* » [voir PROTO-HACHEREAU];

Type I, diffère du proto-hachereau par « *la préparation, par un seul enlèvement préalable, du plan supérieur du tranchant* »;

Type II, « *sur éclat tiré d'un nucléus non préparé, percuté bloc contre bloc sur un plan de frappe lisse ou même sur une surface corticale. Une portion de tranchant a guidé les retouches postérieures, en sorte que la direction de percussion n'est pas constante... les retouches ont un double but : — donner une forme allongée à la pièce, — amincir sa partie la plus épaisse par suppression partielle (ou totale) de la région bulbaire, de façon à obtenir un outil «équilibré» présentant une certaine symétrie* ».

Type III, réalisé sur un éclat Levallois. « *Ces éclats Levallois sont ensuite retouchés comme ceux du type II, mais alors que dans le type II le tranchant est la plupart du temps rectiligne, pour les hachereaux sur éclats Levallois le tran-*

chant est « en ligne brisée » (portion de polygone) à cause de la préparation. Les hachereaux du type III sont plus minces que ceux du type II, mais les talons restent épais, cette épaisseur étant commandée par la percussion bloc contre bloc».

Type IV, particulièrement abondant dans la région de Tabelbala-Tachenghit (Sahara occidental). « Silhouette (posé sur la face d'éclatement) : le tranchant présente la ligne polygonale caractéristique de la préparation levalloisiennne. Le bord droit est rectiligne; le bord gauche est formé par une double courbe, concave en partant du tranchant, convexe à partir du tiers inférieur de la pièce, donc de silhouette générale subtriangulaire. Face supérieure : ne présente jamais de cortex, toujours entièrement préparée par des enlèvements centripètes. Face inférieure : nous montre que seul

le tranchant a recoupé la face supérieure, les deux autres côtés ayant été délimités avant le départ de l'éclat par des retouches obliques : de 2 à 4 (dont la grandeur décroît toujours du tranchant à la base) pour le bord en S, toujours plus nombreuses pour le bord rectiligne, en sorte que la section de la pièce est trapézoïdale. Le point de percussion intéresse le deuxième enlèvement de préparation du bord en S (en partant du tranchant) très près du premier enlèvement» [voir p. 84 et fig. 7].

Type V, « les retouches intéressant un hachereau l'envahissent au point de ne garder intactes que 2 petites « plages » plus ou moins triangulaires qui forment le tranchant... nous ne pouvons rien juger de sa technique de débitage » (J. Tixier, 1956, 836). F. Bordès, représentant en partie la classification de Tixier, présente un tableau des hachereaux (1961, 87) :

Hachereau biface . . .	{ tranchant + large que le biface	H. spatulé
	» = »	H. typique
	» = »	H. à tranchant rétréci
Hachereau sur éclat . . .	{ sur éclat de galet { sans préparation du tranchant	Type 0
	avec préparation du tranchant	Type I
	sur éclat ordinaire	Type II
	sur éclat Levallois	Type III
	préparation spéciale du nucléus	Type IV
	retouche envahissante des deux faces	Type V

J. Chavaillon propose une autre classification (1964, 211) :

Hachereau épais (m/e < 2,35) . . .	{ Cunéiforme spatulé	{ typique atypique
	Cunéiforme	typique
	Cunéiforme rétréci	atypique typique
Hachereau plat (m/e > 2,35) . . .	{ Spatulé	{ typique à talon
	Alvéiforme	typique à talon
	A tranchant rétréci	typique à talon

J. et G. Guichard divisent les hachereaux en deux grandes classes : les bifaces-hachereaux et les hachereaux sur éclats. Ils proposent une classification détaillée pour chacune de ces deux catégories. Celle des bifaces-hachereaux est fondée sur le mode de fabrication des

tranchants. Celle des hachereaux sur éclat repose sur les divers aménagements des bords ou côtés de ces pièces (1966, 426 bis, fig. 2 et 3).

HACHEREAU ALVÉIFORME. — « Hachereau plat ($m/e > 2,35$); bords parallèles; tranchant

sensiblement aussi large que l'éclat à mi-hauteur ($0,9 < n/t < 1,1$). Suivant que la base est tranchante ou non, il est dit typique ou à talon (J. Chavaillon, 1964, 211).

HACHEREAU A TRANCHANT RÉTRÉCI. — « Hachereau plat ($m/e > 2,35$); bords convergents vers le tranchant. Tranchant moins large que l'éclat à mi-hauteur ($n/t > 1,1$) » (J. Chavaillon, 1964, 211).

HACHEREAU BIFACE. — F. Bordès nomme ce type simplement « hachereau » bien qu'il oppose dans sa classification le « hachereau biface » au « hachereau sur éclat ». J. Chavaillon préconise l'emploi du nom « biface à biseau terminal ». J. de Heinzelin définit le hachereau biface : « biface dont l'extrémité distale est une large arête transversale retouchée ou due simplement à l'intersection de deux enlèvements » (1962, 438, p. 44).

HACHEREAU CUNÉIFORME. — Dans la classification de J. Chavaillon ce terme désigne les divers hachereaux épais. Ils sont dits spatulés si les bords divergent et rétrécis si les bords convergent. Ils sont en outre qualifiés de « typiques » si l'épaisseur maximale est située dans le tiers inférieur et d'« atypiques » si elle est située dans les 2/3 supérieurs (J. Chavaillon, 1964, 211).

HACHEREAU ÉPAIS. — Dans cette catégorie comprenant les trois variétés de « cunéiformes », J. Chavaillon classe des pièces sur éclat Levallois ou non (1964, 211).

HACHEREAU DE TABELBALA-TACHENGHIT. — Le terme de « technique de Tabelbala » ou « technique de Tachenghit » a fréquemment été utilisé, même par les auteurs de langue anglaise, pour désigner une technique de débitage conduisant à la production de hachereaux ou de bifaces. J. Tixier propose de limiter l'emploi de ce terme à la méthode qui permet d'obtenir un type particulier de hachereau [voir p. 84 et fig. 7].

J. de Heinzelin désigne par ce nom le hachereau « type 4 » de J. Tixier et le définit : « type spécialisé du (hachereau sur éclat) dépendant de la préparation standardisée du nucléus; tout très levallois, un côté latéral sensiblement linéaire est préparé à petits éclats, le côté opposé est préparé par grands éclats en oblique, la percussion bloc contre bloc qui détache l'éclat est donnée en biais, pas tout à fait en dehors de l'allongement (para-levallois). L'éclat obtenu est essentiellement asymétrique, de silhouette

trapézoïdale; il est destiné à être utilisé tel quel sans retouches (préfabriqué sur le nucléus) » (1962, 438, p. 44).

HACHEREAU DE TERNIFINE. — J. de Heinzelin propose d'appeler ainsi l'outil sur galet parfois nommé « proto-hachereau », type o de J. Tixier (1962, 438, p. 44) [voir fig. 109, 0].

HACHEREAU-GOUGE. — F. Bordès figure sous ce nom un outil à tranchant terminal et biseau concave (1961, 87, pl. 87, fig. 3).

HACHEREAU PLAT. — J. Chavaillon place dans cette catégorie, caractérisée par le rapport largeur maximale/épaisseur : $m/e > 2,35$, des « pièces sur éclats, Levallois ou non, à base tranchante ou à talon conservé. Formes variées : en V, en U, ou à tranchant étroit; la face d'éclatement peut être partiellement façonnée » (1964, 211). Ces variétés sont dites « spatulé », « alvéiforme », « à tranchant rétréci ».

HACHEREAU SPATULÉ. — F. Bordès nomme ainsi un hachereau biface dont le tranchant est plus large que le corps de l'outil. Pour J. Chavaillon c'est un outil sur éclat : « hachereau plat ($m/e > 2,35$) à bords divergents de la base ($n/t < 0,9$). Tranchant plus large que l'éclat à mi-hauteur » (1964, 211).

HACHEREAU SUR ÉCLAT. — Les auteurs qui admettent des pièces bifaces parmi les hachereaux précisent par ce terme la nature de celles réalisées sur éclat. F. Bordès définit ce dernier type : « éclat de grande taille, dont le talon est souvent enlevé par retouches et dont un ou les deux bords latéraux sont retouchés, soit sur la face dorsale, soit sur la face ventrale, soit sur les deux, le tranchant opposé au talon étant conservé et ne présentant jamais que des retouches d'utilisation et des ébréchures. Quand l'éclat est tiré d'un galet, le plus souvent de quartzite, la face dorsale est souvent formée de l'ancienne surface polie du galet. Mais parfois ces hachereaux sont faits sur grands éclats Levallois épais, et la face dorsale porte alors les traces de la préparation caractéristique » (1961, 87, p. 64).

Pour J. de Heinzelin, le hachereau sur éclat est « obtenu à partir d'un grand éclat dont la nature se devine encore sur l'objet fini. L'extrémité distale est une large arête transversale non retouchée, intersection des enlèvements de préparation et de la surface ventrale. Le débitage de l'éclat est généralement obtenu par la technique bloc contre bloc » (1962, 438, p. 44).

HACHOIR. — En 1911, M. Bourlon écrit : « on a désigné ainsi d'énormes pièces trouvées en grand nombre à la Quina et qui devaient agir par leur poids comme un couperet » (1911, 115, p. 289). La même année C. Cotte donne ce nom à « de grosses pièces non emmanchées offrant un tranchant » (1911, 271, p. 153). Un an plus tard, V. Commont, décrivant des « outils ordinirement peu soignés comme facture », précise qu'ils ont « un talon épais pour la préhension et ont dû être utilisés comme couperets ou hachoirs » (1912, 268, p. 311). En 1913, A. et J. Bouyssonie et L. Bardon désignent par ce mot « des pièces dont un bord est assez analogue à celui d'un coup de poing épais, mais l'autre laissé brut et bien en main » (1913, 126, p. 611). H. Martin donne en 1923 une définition plus étendue de ces objets : « ces pièces ne portent pas de véritables pointes, elles affectent plutôt la forme d'énormes racloirs. Un caractère important et très constant s'y retrouve, c'est la taille bifaciale sur le bord actif. Ce mode de taille dépasse souvent les limites du bord et s'étend largement sur les deux faces » (1923, 558, p. 75).

Dès lors les définitions s'écartent peu de celle proposée par H. Martin.

« Enormes racloirs qui offrent la particularité d'avoir leur tranchant formé par une taille sur les deux faces » (G. Goury, 1927, 420, p. 111).

« Bifaces dont l'empoignure remplace une des arêtes latérales, et dont l'autre arête soigneusement retouchée est tranchante » (R. Octobon, 1939, 633, p. 126).

« Eclats épais présentant à leur extrémité distale un tranchant droit ou peu convexe formé par des retouches bifaciales assez irrégulières » (F. Bordes, 1961, 87, p. 38).

« Grands éclats avec un tranchant légèrement convexe obtenu par retouches écailleuses bifaciales, le reste de la pièce étant brut » (J. Tixier, 1960, 841, p. 144).

J. de Heinzelin nomme cet outil « racloir biface à talon » (1962, 438, p. 27). H. Koehler appelle hachoir un objet « formé d'un galet entier dont une partie du pourtour a été aiguisee par l'ablation de gros éclats, sur les deux faces, le tranchant est tantôt sur le bord, tantôt sur le sommet » (1931, 466, p. 261). C'est la définition des objets souvent nommés « chopping-tools ». L'employant dans le même sens, J. Emperaire et A. Laming donnent ce nom à des objets de Patagonie faits « à partir d'une croûte de galet et portant quelques enlèvements et retouches sur l'une et l'autre face » (1961, 351, p. 33).

HALLEBARDE. — A. Vayson de Pradenne attribue ce nom à des bifaces à bords sinuieux qui présentent un rétrécissement à moitié de

leur hauteur. Dans la région étranglée « des parties machurées semblent constituer une rainure discontinue mais suffisante pour l'emmanchement » (1931, 873, p. 169). E. Massoulard cite l'emploi du mot pour désigner des outils à retouches bifaciales du néolithique égyptien. Ces objets « minces, en forme de lyre ont un tranchant transversal; Miss Caton-Thompson leur donne le nom de hallebardes (« halberds ») » (1949, 560, p. 40).

HAMECON. — Des segments de cercle microlithiques ont reçu ce nom. En 1896 L. Abbott a attribué cet usage à des « outils minuscules qui se distinguent non seulement par leurs formes lancéolées ou en croissant, mais encore par leur mode de fabrication... tranchant abattu d'une façon très régulière par des retouches faisant avec les faces du silex des angles de 60° à 80° » (M. Boule, 1896, 102, p. 343). Octobon cite des microlithes en « arc de cercles très allongés dans le type « hameçon de Lewis Abbott »... » (1924, 621).

R. Delarue et E. Vignard appellent « segment de cercle-hameçon » un objet microlithique qui « porte à chaque extrémité la trace d'un coup de microburin avec deux pointes obliques très aiguës et les stigmates des deux coups de fracture et des deux esquilles d'enclume; au centre de la corde on a aménagé une petite encoche bien retouchée » (1956, 311, p. 447).

HARPON. — Nom donné en 1870 par J. et P. Parrot à des pointes à cran « l'échancrure est faite suivant une courbe régulière et toujours la même et de telle sorte que la portion de la tête qui en haut limite l'échancrure forme un angle saillant et aigu... ce bord courbé et l'angle qui en est la conséquence seraient destinés, après la pénétration de l'instrument dans les chairs à l'y maintenir fixé à la manière d'une tête à harpon » (1870, 648).

HAVELTE [voir POINTE DE HAVELTE].

HELOUAN. — Le nom de ce site égyptien entre dans de nombreuses dénominations typologiques. La pointe de flèche, type d'Hélouan est une lamelle aiguë, aux bords retouchés ou non, portant des encoches proximales bilatérales. Sous le nom de segment de cercle, type d'Hélouan ou de croissant type d'Hélouan sont signalées de petites pièces à dos courbe façonné par retouche oblique bifaciale, souvent dite retouche type d'Hélouan [voir fig. 23, A 7]. R. Vaufrey cite aussi des « lamelles de fauilles, type rectangulaire d'Hélouan » (1938, 855, p. 569).

HÉMILITHE. — Terme emprunté aux auteurs de langue anglaise d'Afrique du Sud (C. Van Riet Lowe, 1952, 848, pl. I) par divers auteurs de langue-française (P. Biberson, J. Chavallion,...). Il désigne un galet, plus ou moins plat, sectionné transversalement à son grand axe [voir GALET AMÉNAGÉ, fig. 93, 1].

HERMINETTE. — L'herminette se distingue de la hache par la position de son tranchant perpendiculaire au manche de l'outil. Les lames de pierre taillée ne sont pratiquement jamais trouvées emmanchées, mais lorsque leur tranchant est composé de deux biseaux inégaux ou d'un seul biseau, elles reçoivent, probablement à juste titre, le nom d'herminette (A. Leroi-Gourhan, 1946, 524, p. 177).

J. Tixier nomme « herminettes » les objets sahariens similaires à ceux que A. J. Arkell a publiés comme « gouges » au Soudan. « Ce sont des objets allongés, à retouche biface totale, de section biconvexe légèrement dissymétrique. De la face bombée partent, pour former un tranchant, des retouches qui tronquent la pièce perpendiculairement à son axe suivant une ligne légèrement concave, légèrement convexe ou droite. Ces retouches font un angle très variable avec la face moins bombée. Du fait de la section biconvexe, le tranchant présente une courbure plus ou moins accentuée... la base en est diversement aménagée : arrondie, carrée, en ogive surhaussée ou même lancéolée... » (1962, 843, p. 340).

A. Leroi-Gourhan note que, pour les lames de pierre « qu'on ne possède presque jamais emmanchées, la confusion avec la hache est aisée, aussi qualifie-t-on presque systématiquement de « hache (...) » tout objet dont la forme autorise à première vue une telle dénomination » (1943, 522, p. 190).

HERMINETTE A ENCOCHES LATÉRALES. — L. Cayeux décrit sous ce nom des objets comportant un étranglement réalisé par deux encoches latérales. « Les pièces peuvent s'inscrire dans un long rectangle ou mieux dans un trapèze élevé, dont la grande base constitue la partie offensive ou travaillante, l'extrémité opposée se présentant comme une sorte de tête vaguement arrondie et plus épaisse, souvent rectiligne. L'une des faces ... est sensiblement plane bien que parfois retouchée, la face supérieure est débitée à grands éclats » (1957, 198, p. 572).

HERMINETTE A MAIN. — Ce nom provient d'un emprunt au vocabulaire des préhistoriens de langue anglaise qui emploient le terme « hand-adze ». H. Movius définit l'herminette à main : « instrument sur rognon, de forme

tabulaire, avec un tranchant en angle droit avec le grand axe de l'outil. La taille est limitée à la surface supérieure de l'un des côtés. Ceci aboutit à la formation d'un biseau simple, de type tranchant d'herminette, à l'opposé du double biseau ou type bifacial en hache (section en V) » (1955, 591, p. 261). J. Naudou signale ainsi, sous le nom d'herminette à main, des outils du Soanien ancien (Indes) « dont le tranchant est perpendiculaire à l'axe de l'outil et façonné sur une seule face » (1959, 598, p. 160).

HERMINETTE GHASSOULIENNE. — R. Neuville décrit cet instrument typique du Ghassoulien de Palestine : « dont une face est toujours à peu près plane, l'autre plus ou moins en dos d'âne, la section variant entre le triangle et le trapèze. Les bords latéraux sont rectilignes et convergent vers le talon; le taillant est droit, ou très légèrement convexe, le plus souvent affilé par un polissage peu étendu. La longueur moyenne des pièces est d'une douzaine de centimètres, le taillant atteignant généralement 3 cm de largeur » (1934, 603, p. 3). Ces pièces sont surtout caractérisées par une retouche en éclats longitudinaux, perpendiculaires au tranchant [voir CISEAU GHASSOULIEN].

HOUE. — A. Leroi-Gourhan nomme ainsi « toutes les lames qui ont armé des outils à fouiller largement le sol ». Ce sont généralement des « lames robustes, taillées sans grand fini, dans des matériaux économiques. La houe (comme la bêche) s'use rapidement sous les chocs et il est indispensable de pouvoir la fabriquer facilement en pierres de provenance locale ». Suivant le type d'emmanchement, l'auteur distingue trois types (parmi les houes du pourtour du Pacifique Nord) ; « houes simples, houes à tenon, houes à échancreures » (1946, 524, p. 229). A ce dernier type, correspondent les objets nommés par L. Cayeux « houes à encoches latérales » (1957, 198, p. 572). A. Danicourt a publié sous le nom de houe un objet à perforation centrale, fusiforme, taillé sur tout le pourtour (1886, 293, p. 66).

J. Tixier a proposé l'hypothèse d'une utilisation comme houe des « disques ténéréens » (1962, 843, p. 339). J. de Heinzelin définit la houe : « biface géant de forme variée souvent à bords subparallèles » (1962, 438, p. 45).

HOYAU. — Pour L. Franchet « les hoyaux sont des outils allongés et étroits du même type que les pics : ils sont de forme tétraédrique avec deux faces taillées et une face lisse, mais au lieu de se terminer en pointe, ils se terminent par un tranchant en biseau horizontal au plan d'éclatement » (1922, 378, p. 236).

I

INSTRUMENT CHELLÉEN. — G. de Mortillet a proposé de désigner ainsi les bifaces [voir BIFACE] en même temps qu'il leur donnait le nom de « *coup-de-poing* ». Il a justifié l'em-

ploi de cette expression par le fait que l'objet était « *l'instrument à tout faire de l'époque chelléenne* » (1883, 585, p. 148).

J

JABROUD [voir RACLOIR JABRUD].

JAVELINE. — E. Piette applique ce nom à des pointes néolithiques « de forme moustérienne ». Il en distingue 4 types : 1) « allongées, semi-ovalaires, terminées en pointe antérieurement et largement tronquées à la base, un de leurs côtés est formé par l'enlèvement d'un seul grand éclat, l'autre est taillé à longues facettes »; 2) « ovales, pointe antérieure, légèrement tronquées au talon — plates d'un côté — retaillées sur le pourtour de l'autre »; 3) « côte médiane, talon arrondi, plates d'un côté, retaillées à longues facettes de l'autre »; 4) « terminées antérieurement en une pointe

retaillée sur les bords et rétrécie postérieurement pour faciliter l'entrée du talon dans la hampe » (1875, 685, p. 929).

JAVELOT. — Nom attribué à des pointes symétriques de formes variées : « entre les véritables pointes de lance et les véritables pointes de flèche existent de nombreux intermédiaires. Ils ne sont pas assez grands pour être rapportés aux lances, pas assez petits pour qu'on les qualifie de flèches. On leur a donné le nom de dards ou de javelots » (G. et A. de Mortillet, 1881, 587, pl. 42).

JERICHO [voir POINTE DE JERICHO].

K

KARTA. — Instrument australien que R. Vau-frey définit : « *grattoir épais assez sommaire... présentant une sorte de tranchant transversal opposé au talon retouché* » (1952, 861, p. 326).

KOMSA [voir POINTE DE KOMSA].

KREMS [voir POINTE DE KREMS].

KRUKOWSKI. — L'objet dénommé « *micro-burin Krukowski* » [voir p. 129] est quelquefois, par simplification, simplement appelé « *Krukowski* » (E. G. Gobert, 1952, 409, p. 19).

KASOUGA FLAKE [voir LAME ÉCAILLÉE].

L

LACAN [voir BURIN DE LACAN, TRIANGLE DENTICULÉ parfois dit « type de Lacan »].

LACANAU [TYPE DE LACANAU, voir TRIANGLE].

LAC BORAX [voir POINTE DE LAC BORAX].

LAC MOHAVE [voir POINTE DE LAC MOHAVE].

LAME. — Produit de débitage de forme allongée [voir p. 99], la lame a souvent été utilisée comme outil sans aucun aménagement. Elles ont parfois reçu le nom de « couteau » ; « pour leur majorité elles ne subissaient pas de retouches et servaient, selon la pratique en cours durant tout le paléolithique, en qualité d'instruments tranchants très simples pour les usages les plus divers » (P. P. Efimienko et P. I. Boriskovski, 1956, 344, p. 49).

LAME A ARÈTE MÉDIANE ÉCRASÉE. — A. et J. Bouyssonie et L. Bardon donnent ce nom à des pièces qui diffèrent des lames à crête. Ces lames « à section triangulaire, ont l'arête médiane écrasée plutôt que retouchée : était-ce là le résultat d'une utilisation [voir FABRICATEUR et RETOUCHOIR], une retaille voulue, la crête du nucléus primitif, il est bien difficile de se prononcer » (1908, 34, p. 9). Dans deux versions du même article, ces auteurs ont employé les termes « lame à arête médiane retaillée » (1908, 35, p. 35. B.S.S.H.A.C.) et « lame à crête médiane écrasée » (1907, 33, p. 142. R.E.A.P.) pour désigner ces mêmes objets.

LAME A ARÈTE MÉDIANE RETAILLÉE. — P. Lalande signale en 1867 des « lames triangulaires, taillées sur l'arête médiane » (1867, 485, p. 12). L. Bardon et A. et J. Bouyssonie ont utilisé ce nom (1907, 33). Il s'agit dans la plupart des cas de « lames à crête » [voir p. 96].

LAME A BORD ABATTU. — L'une des premières descriptions de cet objet est due à J. Parrot qui en 1872 dit qu'il s'agit d'un « instrument que nous ne pouvons dénommer, son usage nous étant inconnu... C'est une lame très étroite, puisque sa largeur ne dépasse pas en général 3 à 4 mm, allongée et plane; un des bords est remarquablement tranchant, tandis que l'autre a été détruit par une série de retouches très rapprochées » (1872, 647, p. 705). G. de Mortillet figure en 1881 des « lames étroites, de petites dimensions, avec un des tranchants latéraux abattu » (1881, 587, pl. 21, n° 141). G. Chauvet, en 1896, signale de « petites lames à dos rabattu, les unes à dos formant croissant, les plus nombreuses affectant la forme d'une lame de canif » (1896, 206, p. 289). Deux ans plus tard E. Piette utilise le nom « pointe de flèche à dos rabattu » pour désigner ces lames (1898, 691, p. 543).

De bonne heure les mots « bord », « dos » et « tranchant » sont associés aux qualificatifs « abattu » ou « rabattu » pour former le nom de ces objets [voir p. 118].

J. Déchelette utilise l'expression « lame à tranchant rabattu : « sur ces lames en silex, minces et étroites, un des tranchants est complètement supprimé par les retouches. La lame présente alors un bord équarri et porte au dos une nervure » (1924, 304, p. 122).

G. Goury écrit que les « lames à tranchant abattu... sont des lames à tranchant simple d'un côté, remplacé de l'autre par une série d'assez fortes retouches de telle sorte que le dos a un plan perpendiculaire à la face plane de la lame ». Cet auteur ajoute : « on dénomme souvent ces pièces lame à dos abattu, j'ai pu me rendre compte combien ce terme prêtait à confusion » (1927, 420, p. 148).

Pour D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, la lame à bord abattu est une « lame non appointée » ; elle peut être à bord abattu total : « à un ou, moins souvent, deux bords abattus par retouches continues plus ou moins abruptes », ou à bord abattu partiel : « présentant sur une partie seulement de l'un de ses bords ou des deux, des retouches abruptes » (1956, 820, p. 548).

J. Tixier nomme lame à bord abattu une pièce appointée ou non.

Il distingue :

Lame à bord abattu obtuse, « lame ayant un bord diversement abattu par retouches abruptes et ses deux extrémités naturellement obtuses » (1963, 844, p. 91).

Lame à bord abattu arqué, « lame ayant un bord nettement arqué abattu par retouches plus ou moins abruptes soit directes, soit localement ou entièrement « sur enclume »... » (1963, 844, p. 87).

Lame à bord abattu rectiligne, « lame ayant un bord rectiligne (ou peu arqué) abattu par retouches plus ou moins abruptes, soit directes, soit localement ou totalement « sur enclume », présentant toujours une extrémité aiguë » (1963, 844, p. 87).

Lame à bord abattu convexe-concave, « lame dont un bord, abattu par retouches abruptes, est convexe sur les deux tiers de sa longueur et concave dans son tiers terminal déterminant ainsi une extrémité très aiguë » (1963, 844, p. 90).

E. G. Gobert établit une gradation dans les retouches partielles des lames à bord courbe abattu : « c'est d'abord la pointe dont le tranchant est abattu avec des inclinaisons variables, non la partie médiane et inférieure de la lame qui garde son tranchant. Lorsque l'aménagement a été poussé plus loin, c'est la base de la lame qui a été retouchée, après la pointe, et la partie médiane du dos qui reste tranchante » (1952, 409, p. 18). J. Verheyenweghen, qui emploie le terme « lame à dos abattu », présente une classification des pièces du paléolithique final de Lommel (Belgique) (1956, 879, pl. 2) et admet sous ce nom lames, lamelles, pointes et microlithes :

Chatelperron grandes
petites (microlithes)
pédonculées
pédonculées avec retouches à
la base côté tranchant
retouchées vers la pointe côté
tranchant
retouchées vers la base côté
tranchant

Gravette grandes
petites (microlithes)
pédonculées
doubles
retouchées vers la pointe côté
tranchant
retouchées vers la pointe côté
tranchant, sur la face d'é-
clatement
retouchées vers la base côté
tranchant

Gibbosité . . .	non retouchées	}
	non retouchées et pédoncu- lées sur face d'éclatement	
	retouchées	
	retouchées microlithiques	
Croissant . . .	retouchées et pédonculées mi- crolithiques	}
	grandes	
Non appointée	petites (microlithes)	}
	grandes	
	petites (microlithes)	

LAME A BOUT ABATTU. — Terme utilisé par V. Commont pour désigner les lames à troncature qui possèdent un « bout abattu intentionnellement et utilisées comme grattoir ou racloir » (1907, 262, p. 258).

LAME A COCHE. — Les noms « lame à coche » ou « lame à encoche » sont employés dans le même sens. D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot classent dans la catégorie des « pièces à encoches » une lame ou un éclat (1956, 820, p. 552). J. Tixier admet dans celle des « lames à coche(s) » une « lame ou lamelle présentant une ou plusieurs coches non adja-
centes, diversement disposées » (1963, 844, p. 121).

LAME A COCHES BILATÉRALES DENTÉ-
LÉES. — E. G. Gobert désigne ainsi les grosses lames à coches caractéristiques du Capsien (1952, 409, p. 25). J. Tixier les nomme « grosses pièces à étranglement » (1963, 844, p. 119), R. Vaufrey « lames étranglées épaisses » (1938, 852, p. 48).

LAME A CRAN. — D. et E. Peyrony utilisent ce terme pour désigner des pièces laminaires à cran et extrémités obtuses (1938, 682) [voir PIÈCE A CRAN].

LAME A CRÊTE [voir p. 96].

LAME A DOS. — Laplace Jauretche distingue cet objet de la pointe à dos : « lorsque la re-
touché abrupte ou semi-abrupte n'atteint pas
l'extrémité distale de la lame ou de la lamelle
on est en présence d'une lame à dos, que cette
extrémité aiguë ou obtuse demeure brute ou
soit aménagée par une retouche secondaire
non abrupte » (1961, 495, p. 166). On utilise
plus fréquemment l'expression « lame à dos
abattu » ou « couteau à dos abattu » pour diffé-
rencier les pièces à tranchant supprimé par
retouches des pièces à dos naturel, cortical
ou résultant de la préparation [voir COUTEAU
A DOS].

La forme du dos des pièces est généralement précisée; ainsi R. Octobon et H. Lamarre nomment lame à dos arqué «une très grande demi-lune se rapprochant de la forme «quartier d'orange» et dont le dos a une retaillle verticale» (1937, 635, p. 396).

LAME A DOS ET PIQUANT TRIÈDRE [voir LAMELLE A DOS ET...].

LAME A ENCOCHE [voir LAME A COCHE]. — J. Déchelette appelle aussi cet outil «racloir concave» et pense qu'il «était particulièrement utile pour le raclage des branches de bois et plus tard de la corne et des os cylindriques» (1924, 304, p. 102). R. de Saint-Périer a signalé sous ce nom des pièces «en général courtes et larges, elles portent le plus souvent des encoches bilatérales, à belles retouches en arc de cercle... toutes ces lames entrent dans le groupe des coches-grattoirs de G. de Mortillet» (1930, 782, p. 30) [voir LAME ÉTRANGLÉE].

LAME A ÉPINÉS. — A. Cheynier nomme ainsi des lames sur lesquelles deux encoches adjacentes dégagent une fine pointe latéralement ou en bout. La même lame porte souvent plusieurs de ces «épinés». Cet auteur pense que «ces épinés peuvent avoir servi dans le percement des dents» (1949, 220, p. 78). F. Lacorre signale au Maghreb des lames qui «ont de grandes coches, parfois à épines, comme pour écorcer des branches» (1950, 480, p. 415). Ces pièces sont à rapprocher des «lames à coches bilatérales dentelées».

LAME A POINTE DÉGAGÉE ET A TRANCHANT RÉCURRENT [voir RACLOIR A TRANCHANT RÉCURRENT].

LAME A POINTE INCURVÉE. — G. Goury désigne ainsi les couteaux de l'abri Audi, généralement réalisés sur éclat et parfois nommés «pointe incurvée»: «c'est une lame dont un des bords a été retouché et se termine en arc de cercle; l'autre bord, généralement rectiligne, portant un tranchant vif avec de simples esquillements d'usage» (1927, 420, p. 148).

LAME APPOINTÉE. — E. Octobon écrit en 1929: «nous entendons par lames appointées toutes les lames qui, de l'éclat lamellaire fruste au microlithe, sont terminées par une pointe plus ou moins finement retaillée» (1929, 622, p. 242). J. de Heinzelin nomme lames appoin-

tées celles dont «des retouches ordinaires ou plates rectifient entièrement ou partiellement les deux bords et les font converger. Confine aux pointes, avec la différence qu'ici les bords ont plutôt une retouche et une fonction de racloir; la silhouette est souvent asymétrique et rappelle par là certains racloirs convergents» (1962, 438, p. 23). De telles pièces à retouches plates «de forme triangulaire, rares et peu épaisses, avec retouches rappelant des prototypes solutrénos» ont été signalées sous ce nom par D. Peyrony (1941, 675, p. 4).

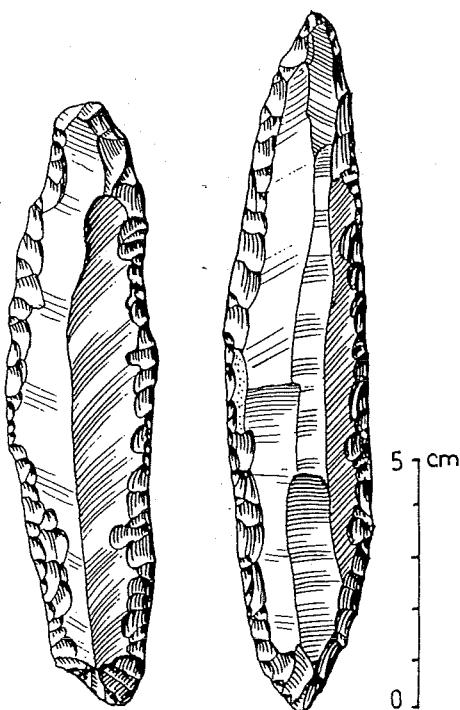
LAME A TÊTE ARQUÉE. — J. de Heinzelin donne ce nom à une lame dont «un bord est abattu et passe progressivement à une troncature en bout ou en arrondi» (1962, 438, p. 23). J. Tixier, qui attribue la création du terme à E. G. Gobert et R. Vaufrey en 1950 (413), définit l'objet: «lame dont une extrémité présente un bord partiellement abattu par retouche plus ou moins abrupte qui détermine une arquerie faisant suite à la partie brute du tranchant qu'elle intéresse sans former de ligne brisée» (1963, 844, p. 87). Cet auteur utilise l'expression lame à tête arquée «en lame de greffoir» lorsque cet aménagement est réalisé sur une pièce dont l'extrémité distale, s'élargissant d'un côté forme une pointe latérale (1963, 844, fig. 30, n° 3).

LAME A TRANCHANT ABATTU. — Ce nom est employé dans le même sens que lame à bord ou à dos, abattu ou rabattu [voir p. 118]. Bien que le terme ait été fréquemment utilisé, notamment par J. Déchelette et par G. Goury, F. Lacorre propose en 1952 «de créer le terme de «lame à tranchant abattu». Si le tranchant n'avait même jamais existé, personne ne pourrait le prétendre, rien ne pouvant le laisser supposer après l'abattage» (1952, 481, p. 617).

LAME A TRANCHANT RÉCURRENT. — G. Goury simplifie ainsi le nom «lame à pointe dégagée et à tranchant récurrent» [voir RACLOIR A TRANCHANT RÉCURRENT] introduit par H. Martin en 1911. Il reprend les idées de ce dernier auteur sur l'utilisation possible de cet instrument: «la pointe perforait la peau, puis, l'incision se continuait avec le tranchant convexe, les organes résistants étaient sectionnés en tirant à soi» (1927, 420, p. 110).

LAME A TRONCATURE RETOUCHÉE. — Ces objets sont aussi nommés «lames tronquées», très souvent le qualificatif «retouchée» est sous-entendu. La troncature, réalisée par retouches plus ou moins abruptes, présente des formes et des orientations variées [voir p. 121].

LAME AURIGNACIENNE. — En 1906, H. Breuil nomme « *lames aurignaciennes à retouche unilatérale* » diverses pointes à bord abattu (abri Audi, Chatelperron, la Gravette) (1906, 133, p. 10). L'instrument aujourd'hui désigné par ce nom est défini par D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot : « *lame plus ou moins large, à larges retouches semi-abruptes souvent écailleuses sur un bord et plus fréquemment sur les deux, à extrémité distale diversement retouchée, plus généralement appointée ou en forme d'ogive. Fréquemment terminée par un grattoir, la lame aurignaciennne est alors désignée sous le nom de grattoir sur lame aurignaciennne* » (1956, 820, p. 552) [fig. 110].



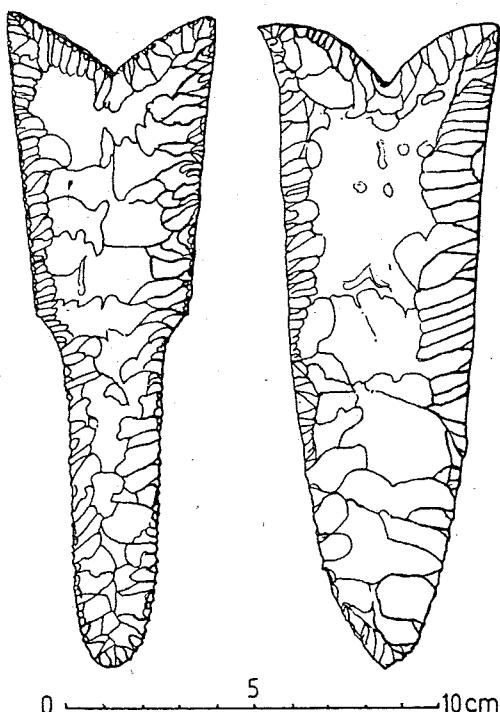
110. Lame aurignaciennne, d'après D. de Sonneville-Borde et J. Perrot.

LAME AURIGNACIENNE A ENCOCHE. — D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot considèrent cet objet comme une variante de la lame aurignaciennne et en distingue deux types :

lame à large encoche, qui présente « *une large encoche plus ou moins médiane* » ;
lame à étranglement ou lame étranglée, qui porte « *deux encoches plus ou moins medianes et plus ou moins opposées* » (1956, 820, p. 552) [voir fig. 112].

LAME BIFIDE. — E. Massoulard figure sous ce nom des objets du prédynastique égyptien,

à retouche bifaciale plate. Ces pièces portent à l'une de leurs extrémités deux pointes séparées par une échancrure triangulaire. Certains exemplaires sont rétrécis en largeur dans la partie qui s'oppose à ces deux pointes (lame bifide pédonculée) (1949, 560, pl. 60, fig. 4, 5). Ce type d'objet est nommé par H. Alimen « *couteau en queue de poisson* » (1955, 4, p. 143). G. Childe emploie le terme « *lance de silex à talon en V* » ce qui suppose qu'il considère, contrairement aux autres auteurs, que l'extrémité bifide est opposée à la partie active de l'instrument (1953, 245, fig. 81) [fig. 111].



111. Lame bifide, d'après G. Childe.

R. Neuville, figurant des lames ne présentant pas d'extrémité « *fendue en deux parties* », utilise cependant l'expression *couteau bifide*; il écrit : « *le couteau bifide, large, mince, aux bords parallèles et parfaitement réguliers... Le plus souvent, l'arête centrale de la face supérieure de la lame a été enlevée par un coup adroitelement porté à la base de la pièce avant que celle-ci n'ait été détachée du nucléus* » (1930, 600, p. 206 et fig. 5 et 9).

LAME CANANÉENNE. — Les lames à section trapézoïdale qualifiées de « *couteau bifide* » par R. Neuville [voir LAME BIFIDE] sont dites par certains auteurs « *lames cananéennes* » ou « *à arête centrale enlevée* ». J. Cauvin cite

dans l'Enéolithique ancien de Byblos, un type d'éléments de fauille : « ce sont des lames plates finement denticulées, souvent sur les deux bords, quelquefois tronquées, dites cananéennes » (1962, 194, p. 493).

LAME-COUTEAU. — E. Pittard utilise ce mot pour désigner des pièces laminaires à un bord épais, cortical ou non, et l'autre retouché : « racloirs allongés de caractère moustérien » (1934, 692, p. 231).

LAME DE CANIF [voir CANIF].

LAME DE CHATELPERRON. — Plusieurs auteurs utilisent ce terme au lieu de « pointe de Chatelperron » [voir ce mot] (J. Déchelette, 1924, 304, p. 117).

LAME DE CRO-MAGNON. — Ce nom a été appliqué aux lames aurignaciennes à retouche continue [voir LAME AURIGNACIENNE] par L. Capitan et D. Peyrony : « longues lames soigneusement retouchées sur les bords et à extrémité ovalaire (type de Cro-Magnon) » (1905, 182, p. 143).

LAME DE FAUX DENTELÉE. — J. de Heinzelin nomme ainsi les pièces « subrectangulaires ou trapézoïdales » plus souvent appelées « éléments de fauille » : « un bord est muni de denticulations régulières qui sont parfois polies par l'usage (tiges siliceuses des céréales). Plusieurs de ces éléments assemblés forment une fauille ou une faux » (1962, 438, p. 38) [voir fig. 82].

LAME DE GORGE D'ENFER. — H. Breuil cite en 1907 les lames à coches « du type des Cottés et de Gorge d'Enfer » (1907, 134, p. 200) [voir LAME DES COTTÉS et LAME ÉTRANGLÉE].

LAME DE KOSTIENKI. — Terme utilisé par J. de Heinzelin pour désigner un instrument assimilé par plusieurs auteurs à la « pointe de Kostienki » dite aussi « pointe à cran de type oriental ». Il le définit : « la lame (ou couteau) de Kostienki est retouché en écaille à l'extrémité distale » (1962, 438, p. 24). Cet auteur réserve en effet le nom « pointe de Kostienki » à un type foliacé bifacial à base concave trouvé dans les niveaux anciens de cette station [voir POINTE DE MARKINA-GORA].

LAME DE L'ABRI AUDI. — H. Breuil a qualifié de lame, en 1906, l'outil plus généralement nommé « couteau de l'abri Audi » : « lames

retouchées d'un seul côté en arc de cercle, généralement assez trapues (1906, 133, p. 14).

LAME DE LA GRAVETTE. — Divers auteurs utilisent ce nom pour désigner « une variété de la lame à tranchant rabattu de forme longue et effilée » (J. Déchelette, 1924, 304, p. 123) plus fréquemment nommée pointe de la Gravette [voir ce mot]. L. Pradel présente comme une forme particulière « les lames de la Gravette (qui devaient être tenues à la main) et qui se distinguent des pointes (servant probablement à armer des traits) par leur plus grande largeur (elles) n'ont pas de retouches diminuant le tranchant à l'extrémité proximale » (1952, 713, p. 419).

LAME DE LA MADELEINE. — L. Bardon et A. et J. Bouyssonie ont employé ce terme pour désigner les lames, par opposition aux éclats « moustériens » (1907, 33, p. 14).

LAME D'ELMENTEITA. — H. Alimen présente comme outil typique de l'Elmenteitien du Kenya « la lame d'Elmenteita d'assez grande taille, à retouches marginales d'utilisation » (1955, 4, p. 261).

LAME DE MENTON. — H. Breuil signale à diverses reprises sous ce nom des pièces « à plusieurs coches assez petites et sur lame de dimension réduite » (1906, 133, p. 326; 1907, 134, p. 27). G. Malvesin-Fabre écrit en 1946 : « les petites lames minces, à plusieurs coches latérales, ou échancrures latérales souvent multiples, réalisent le type dit de Menton, parce qu'on l'a rencontré dans les niveaux assez bas de la grotte des Enfants, à Grimaldi » (1946, 546, p. 4).

LAME DENTICULÉE. — J. Déchelette nomme ainsi des lames ou lamelles « offrant sur un de leurs bords des encoches régulières en dents de scie... Quelques-unes sont munies d'une soie ou d'un pédoncule. Leur destination précise ne peut être déterminée avec certitude. Celles dont les coches sont profondes ne peuvent être classées parmi les scies, et ont pu servir à arrondir et à polir de petits instruments en os » (1924, 304, p. 167). J. Tixier les définit : « présentant plusieurs coches dont deux au moins sont adjacentes » (1963, 844, p. 121) [voir DENTICULÉ].

LAME DES COTTÉS. — En 1907, H. Breuil distingue deux types de lames à coches : celles de Menton, à petites encoches en série, celles des Cottés ou de Gorge d'enfer, à grandes encoches (1907, 134, p. 27). E. Pittard et R. Mon-

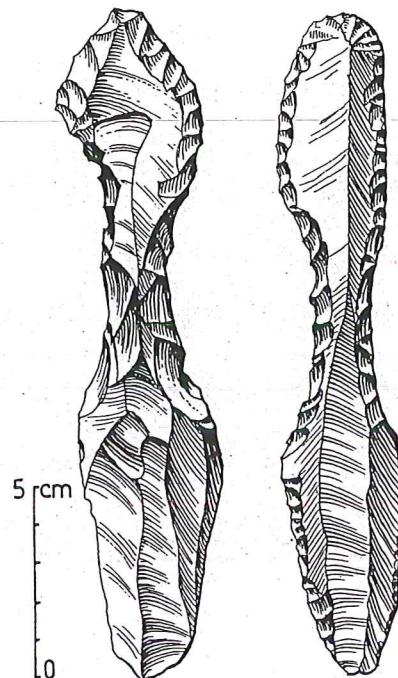
tandon citent en 1912 des « *pièces à grandes encoches (type des Cottés)* » (1912, 696, p. 459). G. Malvesin-Fabre emploie le nom « *lames étranglées du type des Cottés et de Gorge d'Enfer* » (1946, 546, p. 4). L. Pradel propose d'utiliser le nom « *pointe des Cottés* » pour un objet à dos courbe abattu [voir *POINTE DES COTTÉS*].

LAME DE TURSAC. — H. Delporte introduit ce nom en l'attribuant à des lames d'un niveau de l'abri du Facteur situé entre l'Aurignacien et un « *Périgordien supérieur faciès de Noailles* ». Ces pièces portent une retouche oblique localisée à la partie mésiale sur un bord et aux deux extrémités sur l'autre. Ces retouches directes dégagent une fine pointe à l'une des extrémités (1958, 319, p. 5 et fig. 3).

LAME DE TYPE DUFOUR. — D. Peyrony a signalé et figuré cet objet dans l'Aurignacien de la Ferrassie sans le dénommer (1934, 64). D. de Sonneville-Bordes le définit : « *forte lamelle ou mieux petite lame portant sur l'un des côtés des retouches semi-abruptes et petites, comme les lamelles Dufour* » (1960, 808, p. 48). G. Laplace-Jauretche écrit à propos des lames ainsi retouchées : « *si les lamelles à retouche marginale abrupte sont bien connues, on a rarement signalé les lames et petites lames caractérisées par ce type de retouche. Pourtant elles existent et souvent en quantité non négligeable* » (1961, 495, p. 170).

LAME ÉCAILLÉE. — J. de Heinzelin nomme ainsi une « *lame pourvue de nombreuses écailures opposées, principalement sur la face ventrale. Dite « Kasouga flake ou blade » parmi les industries africaines, terminologie anglaise. La lame ou couteau de Kostienki est retouchée en écaille à l'extrémité distale sur une ou deux faces* » (1962, 438, p. 23).

LAME ÉTRANGLÉE. — Signalées par L. Baridon et A. et J. Bouyssonie en 1905 (1905, 30, p. 64) [fig. 112], les lames étranglées ou à étranglement sont définies par D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, qui les nomment « *lames aurignaciennes à encoches* » : « *lame aurignacienne ... elle présente deux larges encoches plus ou moins médianes et plus ou moins opposées* » (1956, 820, p. 552). H. Breuil les a appelées « *lames des Cottés* » et G. Goury « *lames à double encoche* ». R. Vaufrey signale en 1938 « *une grande lame à coches, lame étranglée épaisse qui est un des fossiles directeurs des industries capsières* » [voir *LAME À COCHES BILATÉRALES DENTELÉES*] (1938, 852, p. 48).



112. Lame étranglée, d'après H. Breuil.

LAME FOLIACÉE. — Plusieurs auteurs nomment « *lames* » des pièces à retouches bifaciales. J. de Heinzelin appelle lame foliacée une pièce à « *silhouette sub-rectangulaire ou trapézoïdale. Retouche bifaciale couvrante* » (1962, 438, p. 38).

LAME GAUCHIE. — E. Vignard emploie ce nom pour désigner une lamelle « *gauchie suivant une ligne hélicoïdale* ». Il considère que ces pièces ont pu « *servir de pennes pour des flèches auxquelles elles imprimaient un mouvement rotatoire* » (1923, 887, p. 45).

LAME-GRATTOIR. — D. Peyrony donne ce nom à des pièces de Laugerie-Haute dans lesquelles A. Cheynier reconnaît par la suite des « *raclettes* » (1930, 212, p. 483). F. Bordes nomme ainsi des lames qui « *portent des retouches en forme de grattoir sans que la spécification grattoir soit certaine* » (1948, 71, p. 116).

LAME INCURVÉE. — Type de lame à coche unilatérale. H. Breuil signale que sur certaines lames « *la coche se généralisant affecte tout un bord latéral et alors la lame devient incurvée* » (1906, 133, p. 333).

LAME LEVALLOIS. — Ce terme a été employé dès 1873 (J. Zavisza, 1873, 902, p. 443). En

1953, F. Bordes divise les éclats Levallois en trois types : « éclats ovalaires ou éclats Levallois proprement dits, éclats très allongés, à bords parallèles, ou lames levalloisiennes, parfois indiscernables des lames du Paléolithique supérieur, et éclats triangulaires, ou pointes levalloisiennes (1953, 77, p. 311). Plusieurs définitions de ces lames ont été proposées :

« éclat au moins deux fois plus long que large. Le bulbe de percussion est toujours à la base, vers le milieu du plan de frappe et dans l'axe de la pièce » (M. Bourgon, 1957, 109, p. 28);

« éclats Levallois dont la longueur dépasse le double de la largeur maximale, la longueur étant mesurée dans le prolongement de la direction de percussion ... ces lames portent généralement sur leur face dorsale la trace d'enlèvements préalables d'autres lames, mais peuvent aussi porter la trace d'enlèvements convergents » (F. Bordes, 1961, 87, p. 18);

« éclat allongé obtenu à partir d'un nucléus Levallois à lames; la longueur dépasse deux fois la largeur. Les arêtes ne sont pas forcément rectilignes ni parfaitement régulières; diffère en cela des lames du Paléolithique supérieur et du néolithique » (J. de Heinzelin de Braucourt, 1962, 438, p. 14).

LAME-POINTE. — F. Bordes nomme ainsi une « lame vaguement pointue dont la pointe a été précisée par des retouches » (1948, 71, p. 116).

LAME-RACLOIR [voir ÉCLAT-RACLOIR].

LAME RETOUCHÉE. — L. Bardon et A. et J. Bouyssonie classent les lames retouchées en deux séries : celles dont la retouche creuse les bords et celles dont la ligne de contour reste convexe. Parmi ces dernières ils distinguent : lames retouchées sur un bord; lames retouchées à l'extrémité (à angle pointu, à pointe obtuse, grattoir en ogive, grattoir sur bout de lame); lames retouchées sur le pourtour (1907, 33, p. 14).

LAME TRONQUÉE. — Le terme semble avoir été introduit en 1908 : certains « grattoirs sur bout de lame sont rectilignes, on pourrait les appeler lames tronquées» (L. Capitan, H. Breuil, P. Bourrinet et D. Peyrony, 1908, 180, p. 164) [voir TRONCATURE, p. 121].

LAMELLE. — Produit de débitage de forme allongée et de petite taille [voir p. 100].

LAMELLE A BORD ABATTU. — Dès 1867, P. Lalande signale des « lames... très petites, souvent pointues » qui ont « le dos façonné au

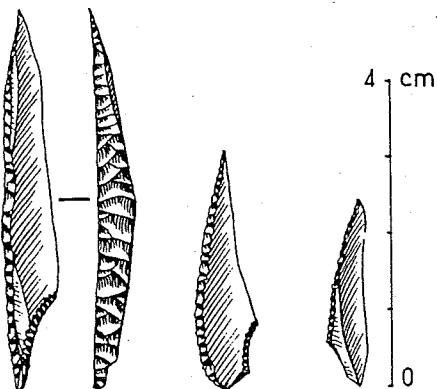
moyen de la retouche » (1867, 435, p. 12). Lames et lamelles à bord abattu ont été fréquemment décrites [voir LAME A BORD ABATTU]. On en a distingué de nombreuses variétés. A. Cheynier donne une classification suivant le type de retouche [voir fig. 23, B] : type abri Mochi, retouche inverse, parfois alterne; type Bos del Ser, retouche alterne; type aurignacien, retouche abrupte et directe; type la Gravette, retouche abrasive, non constante (1956, 230, p. 663). A. Terrade, en 1912, distingue parmi les « lamelles-couteaux à dos abattu » du Tardenoisien : à tranchant rectiligne; à tranchant curviligne; à tranchant et dos rectiligne, à tranchant rectiligne et dos curviligne (1912, 831, p. 475). L. Pradel, dans les gisements de la Marche et des Doulettes, a classé les lamelles à bord abattu en de nombreux sous-types : lamelle pointue (pointe mousse ou acérée) bulbe conservé, lamelle pointue à extrémité proximale rompue, lamelle pointue à extrémité proximale tronquée par retouches, convexes ou rectilignes, lamelles à extrémité distale tronquée rectiligne (bulbe conservé), lamelles aux deux extrémités tronquées par retouche, lamelles à une extrémité tronquée par retouches, l'autre rompue, lamelles à deux extrémités rompues à angle droit, lamelles à deux bords abattus et extrémité tronquée concave, lamelles à bord abattu incurvé, lamelles à bord abattu partiel, lamelles à bord abattu et retouche type Dufour sur la face ventrale (1958, 720, p. 176; 1960, 730, fig. 2).

J. Tixier distingue lui aussi de nombreuses variantes : aiguë à bord abattu rectiligne, aiguë à bord abattu rectiligne et base tronquée, pointe de Mechta el Arbi, pointe du Chacal, pointe d'Aïoun Berriche, aiguë à bord abattu rectiligne et base retouchée, pointe d'Aïn Keda, aiguillon droit, chute de burin à retouches abruptes, à tête arquée, à bord abattu arqué, à bord abattu arqué et base arrondie, à bord abattu arqué et base retouchée, à bord abattu gibbeux, à bord abattu et base rétrécie, pointe de la Mouillah, à bord abattu partiel, à cran, pointe à cran, obtuse à bord abattu, scalène, aiguë à retouche Ouchtata, Ouchtata, à retouches Ouchtata (1963, 844, p. 160).

LAMELLE A BORD ABATTU ARQUÉ. — J. Tixier la définit : « lamelle à bord entièrement abattu, nettement arqué obtenu par retouches abruptes directes ou sur enclume, ou combinant diversement ces deux types de retouche... le bord abattu peut être régulièrement arqué sur toute la longueur de la pièce ou seulement à l'extrémité opposée à la base » (1963, 844, p. 105). Il en distingue trois variantes : à base arrondie (parfois ogivale), à base tron-

quée, à base retouchée d'un autre type que les deux précédents.

LAMELLE A BORD ABATTU ET BASE RÉTRÉCIE. — J. Tixier nomme ainsi une « lamelle à bord abattu rectiligne ou arqué dont la base a été diversement rétrécie par des retouches plus ou moins abruptes. Cette base peut être obtenue par une troncature très concave formant un angle aigu avec le bord abattu, par des retouches plus importantes de la partie basale à bord abattu..., par un double épaulement..., par une coche ou deux coches opposées » (1963, 844, p. 106) [fig. 113].



113. Lamelle à bord abattu et base retrécie, d'après J. Tixier.

LAMELLE A BORD ABATTU RECTILIGNE. — Il en existe de deux types : obtuses ou aiguës. Lorsque l'une de leurs extrémités, ou les deux, sont pointues, ces pièces sont souvent nommées « micro-gravettes ». J. Tixier précise « lamelle aiguë... » et en donne pour définition : « lamelle à bord entièrement abattu, rectiligne ou peu arqué, obtenu par retouches abruptes directes ou sur enclume, ou combinant diversement ces deux types de retouche, présentant une extrémité aiguë, distale ou proximale... le tranchant opposé au dos est parfois légèrement retouché pour appuyer la pièce... ». Dans ce premier type « la base doit être exempte de retouches ». L'aménagement de la base donne naissance à de nombreuses variantes : à base arrondie, à base tronquée, pointe d'Aïoun Berriche, pointe de Mechta el Arbi, pointe du Chacal, à base retouchée (d'un type différent des précédents) (1963, 844, p. 96 à 101).

LAMELLE A COCHE. — On distingue dans les lamelles à coche(s) les mêmes types que dans les lames ainsi nommées : elles sont dites « à coches(s) » si elles présentent « une ou

plusieurs coches non adjacentes » et « denticulées » si deux au moins de ces coches sont adjacentes.

J. Roche figure sous le nom de « lamelle à coche proximale » une pièce portant une longue échancrure peu profonde qui en diminue la largeur dans la moitié proximale : ce type est plus fréquemment dit « à cran » (1951, 749, fig. 6, n° 25).

A. Cheynier nomme « lamelles à coche terminale » des pièces de Badegoule : « les unes sont encochées du côté de la pointe, les autres du côté du talon ; les premières à gauche, les deuxièmes à droite, presque toujours cassées comme des microburins, mais tournées à l'envers, la coche à gauche » (1949, 220, p. 187).

LAMELLE A CRAN. — D. Peyrony nomme en 1938 la « lame à cran » (1938, 682). En 1950, E. G. Gobert et R. Vaufray utilisent le terme « lamelle à cran » (1950, 413, p. 30). Deux ans plus tard, A. Cheynier consacre un court article à ces objets qu'il définit : « lamelles à bord partiellement et assez profondément abattu à l'une ou l'autre extrémité » (1952, 223, p. 557). J. Tixier en donne une nouvelle définition : « lamelle ayant un bord partiellement abattu par retouches abruptes ; ces retouches partent d'une extrémité et s'arrêtent avant l'autre en formant cran ... il existe des lamelles à cran distal et des lamelles à cran proximal » (1963, 844, p. 110). En 1953, A. Cheynier emploie l'expression « lamelle à cran terminal » (1953, 226, fig. 1, n° 18). G. Laplace nomme ces dernières « pointes-cran » si l'extrémité crantée est aiguë (1964, 497, p. 43).

LAMELLE A CRÈTE [voir TECHNIQUE DU BURIN, p. 126 et LAME A CRÈTE, p. 96].

LAMELLE A CROCHET. — Cet objet a été décrit pour la première fois par R. Le Du en 1938. Cet auteur l'a nommé « pointe d'Aïn Khanga ». E. G. Gobert emploie le terme « lamelle à crochet » (1952, 409, p. 30). J. de Heinzelin définit la « lamelle d'Aïn Khanga ou lamelle à crochet » : « fin perçoir généralement à retouche alterne sur une lamelle munie d'un cran concave proximal » (1962, 438, p. 29) [voir PERÇOIR D'AÏN KHANGA, fig. 126].

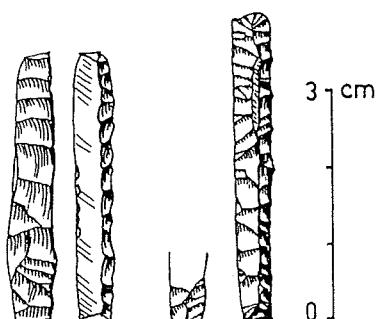
LAMELLE A DOS ET PIQUANT TRIÈDRE. — Terme utilisé par E. G. Gobert (1952, 410). J. Tixier, qui cite la première description de l'objet par A. Barbin en 1912 (1912, 28, p. 393), donne à ces pièces le nom de pointe de la Mouillah [voir fig. 174]. G. Laplace accepte parmi les « types primaires » la « lame à dos et piquant trièdre à base réservée ou tronquée » (DT 6), qu'il définit : « pièce généralement sur

lame, façonnée par une retouche latérale abrupte profonde, partielle ou totale, et par la troncature de l'une de ses extrémités, en forme de piquant trièdre, obtenue par la technique du microburin [voir p. 129], présentant éventuellement soit une troncature droite, soit une troncature oblique à angle aigu, remplacée quelquefois par une pointe à dos partiel ou par une pointe-cran, de l'autre extrémité, réservée dans le cas contraire» (1964, 497, p. 50).

LAMELLE A DOS GIBBEUX. — Les pièces à gibbosité comprennent habituellement les seuls objets présentant, sur un secteur limité d'un bord abattu, une bosse d'un galbe particulier. Cependant F. Bordes a utilisé, improprement, ce terme pour désigner une pièce présentant un bord abattu rectiligne prolongé par une troncature oblique rectiligne (1952, 74, p. 438). De la même manière, H. Alimen figure sous le nom de lamelle gibbeuse un microlithe à bord abattu en forme de triangle isocèle (1955, 4, fig. 28, n° 6). En 1951, J. Roche comprend comme « *lamelles gibbeuses toutes les lames à dos convexe ayant conservé, lorsqu'elles sont intactes, leur base avec le plan de frappe. Elles se présentent sous deux formes principales : 1) le dos est à peu près régulièrement convexe; ce sont des ébauches de triangles allongés ou de segments de cercle; 2) pièce ayant une cavité proximale irrégulière, le dos devenant ensuite convexe. Ce sont des ébauches de triangles et exceptionnellement de trapèze* » (1951, 749, p. 120).

J. Tixier, employant le nom « *lamelle à bord abattu gibbeux* », le réserve aux pièces « *présentant une gibbosité intentionnelle du dos* » (1963, 844, p. 105) qui prend une forme tortueuse particulière [voir **POINTE A GIBBOSITÉ** et p. 63].

LAMELLE A DOS SOLUTRÉENNE. — P. Smith signale qu'on « *rencontre occasionnellement dans le Solutréen des lamelles à dos couvertes* »



114. Lamelle à dos solutréenne,
d'après P. Smith et L. Balout.

sur un ou deux côtés par une fine retouche plate. Bien qu'elles ne soient jamais très nombreuses, elles sont assez distinctes pour qu'on les sépare du reste» (1966, 804, p. 48) [fig. 114].

LAMELLE A DOUBLE CRAN. — A. Cheynier figure sous ce nom une pièce dont le bord abattu est formé par la rencontre de deux lignes concaves de retouches dégagant une gibbosité. Cette pièce se rapproche d'un trapèze à deux côtés concaves très allongé (1953, 226, fig. 1, n° 16).

LAMELLE A ÉPINÉS. — A. Cheynier individualise sous ce nom des objets dont « *les uns portent une épine dégagée par deux coches dans un bord de la lame non abattu. La pointe de l'épine ne dépasse guère la ligne du bord. Les autres ont deux épines entre trois coches* » (1949, 220, p. 187). Ces pièces sont généralement nommées « *lamelles denticulées* ».

LAMELLE A EXTRÉMITÉ ARQUÉE. — Ce terme créé par G. Castany et E. G. Gobert est utilisé « *lorsque l'angle de la lamelle scalène s'arrondit* » (1954, 193, p. 21) [voir **LAMELLE SCALÈNE**]. Cet objet diffère totalement de la « *lamelle à tête arquée* » de J. Tixier.

LAMELLE A GORGE. — En 1912, L. Capitan et D. Peyrony nomment ainsi les « *lamelles à dos rabattu [qui] portent de petites gorges probablement employées à arrondir de petits os* » (1912), 183, p. 45) [voir **LAMELLE A COCHE**].

LAMELLE AIGUË. — J. Tixier distingue parmi les lamelles « *à extrémité distale naturellement aiguë ou appointie par de légères retouches* » divers types souvent caractérisés par l'aménagement de leur base. Il avait précédemment nommé ce genre d'instrument « *lamelle pointe à base accommodée* » (1955, 835, p. 98). La pointe d'Ounan, à base aménagée en fin perçoir, la pointe de Bou-Saada à base concave, la lamelle aiguë à base arrondie par retouches supprimant le talon, appartiennent à cette catégorie (1963, 844, p. 149 à 152). J. Tixier nomme « *lamelle aiguë à retouche Ouchtata* » celle qui présente « *sur la totalité d'un bord, rectiligne ou arqué, des retouches de type Ouchtata* » (1963, 844, p. 115) [voir **RETOUCHE OUCHTATA**, p. 114].

LAMELLE A RETOUCHES BASILAIRES. — E. Vignard nomme ainsi de petits éclats retouchés « *à la base de l'outil, à droite ou à gauche du plan de frappe* » et pense « *que ce sont ces lamelles qui par la fragilité de leur pointe ont*

conduit à l'invention de la pointe de flèche unilatérale» (1923, 887, p. 42).

LAMELLE A TÊTE ARQUÉE. — « Lamelle ayant une extrémité arquée, abattue par retouches plus ou moins abruptes, faisant suite au tranchant brut sans former de ligne brisée ... possèdent généralement des retouches proportionnellement moins abruptes que les lames arquées, de même qu'une arçure moins prononcée » (J. Tixier, 1963, 844, p. 103).

LAMELLE A TRANCHANT ABATTU. — B. Bottez propose de distinguer par ce nom les lamelles « dont le fil d'un tranchant a été émoussé par une retouche très fine ou par écrasement », réservant le nom « lamelle à dos abattu abrupt » à celles qui ont une « section en forme de triangle rectangle dont un côté de l'angle droit représente le dos abattu abrupt » (1953, 93, p. 281).

LAMELLE DE BIRSECK. — Il semble que les auteurs de langue allemande aient réuni sous ce nom des chutes de burin et des lames à arête médiane écrasée (H. Schwabedissen, 1954, 792, fig. 14, b et i).

LAMELLE DE BOS-DEL-SER. — Ce type a été décrit en 1923 (A. et J. Bouyssonie, 1923, 118, p. 617). D. Peyrony en a fait un type caractéristique du Périgordien II et les désigne par « lamelles droites à bords retouchés » (1933, 670). Bien que le nom de « lamelle Dufour » ait été ensuite attribué à ces pièces [voir LAMELLE DUFOUR], certains auteurs ont continué d'employer ce nom. A. Cheynier les définit : « à retouches en dessous sur un bord, en dessus sur l'autre » (1951, 222, p. 190). G. Laplace semble établir une différence entre « lamelle Dufour » et « lamelle de Bos del Ser », les premières étant caractérisées par une retouche inverse, les secondes par une retouche alterne. Il cite parmi le matériel de l'abri Romani (Espagne) des « lames à dos marginal ... à retouche inverse, du type Dufour ... à retouche alterne, du type Bos del Ser... » (1962, 496, p. 38).

LAMELLE (DENTICULÉE) DE BRUNIQUEL. — E. Piette signale en 1875 que les occupants de Bruniquel « ébréchèrent régulièrement tous les silex destinés à tailler et à couper de manière à multiplier l'effet du tranchant » (1875, 685, p. 933). J. Déchelette cite les « petites lames à coche du type de Bruniquel » (1924, 304, p. 189, note 3). A. Cheynier utilise aussi l'expression « lamelles denticulées du type de Bruniquel » (1956, 232).

LAMELLE DE CHATELPERRON. — Certaines lamelles à dos abattu arqué sont rapprochées des « lames de Chatelperron ». C'est ainsi que A. Ragout signale, dans un niveau magdalénien, la présence de « lamelles à dos arqué et abattu du type de Chatelperron ... la plupart de ces lamelles ont le dos entièrement abattu; quelques-unes de même forme ne sont retouchées que sur 1/4 ou 1/3 de leur longueur, ou aux deux extrémités » (1934, 731, p. 138). Lorsqu'il présente une classification des pièces à dos abattu du site belge de Lommel, J. Verheyelweghen utilise une catégorie « Chatelperron petites (microlithes) » (1956, 879, pl. 2). J. de Heinzelin définit la pointe de Tjonger : « pièce diminutive de la (pointe de Chatelperron) » (1962, 438, p. 33).

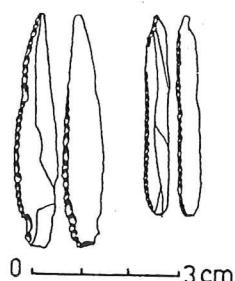
LAMELLE DE COUP DE BURIN [voir Technique du burin, p. 125].

LAMELLE DE FONT-YVES. — G. Laplace-Jauretche propose d'utiliser ce nom pour désigner des formes proches de la lamelle Dufour : « les pointes de Font-Yves ... comportent à Font-Yves une écrasante majorité de lamelles obtuses ou aiguës à retouche marginale directe bilatérale n'atteignant pas l'extrémité de la pièce » (1961, 495, p. 170) [voir POINTE DE FONT-YVES, fig. 167].

LAMELLE DENTICULÉE [voir LAMELLE A COCHE et DENTICULÉ].

LAMELLE DE PAIR-NON-PAIR. — A. Cheynier signale sous ce nom un type qu'il considère comme caractéristique de l'une des phases du Gravettien. Il n'en donne alors ni figure ni définition (1960, 235, p. 392). Cet auteur, lors de sa publication de Pair-non-Pair, trois ans plus tard, ne mentionne plus ce type (1963, 237).

LAMELLE DUFOUR [voir LAMELLE DE BOS-DEL-SER]. — Ces lamelles encore nommées « lamelles de Bos del Ser » ont été reconnues



115. Lamelle Dufour,
d'après J. Bouyssonie.

par J. Bouyssonie à la grotte Dufour en 1944 [fig. 115]. Il les décrit « *finement retouchées, par retouches alternes* » (1944, 120, p. 192). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot les définissent : « *lamelle à profil fréquemment incurvé, présentant de fines retouches marginales continues semi-abruptes, soit exclusivement sur l'un des bords de l'une des faces, dorsale ou ventrale, soit sur les deux bords, et dans ce cas-là, disposées de façon alterne* » (1956, 820, p. 554). J. de Heinzelin propose une définition voisine : « *pourvue de très fines retouches soit sur un seul bord, soit sur deux bords et dans ce cas peuvent être alternes ou opposées* » (1962, 438, p. 24).

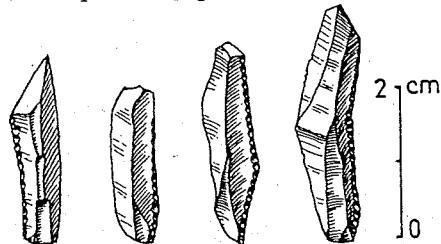
LAMELLE GIBBEUSE [voir LAMELLE A DOS GIBBEUX].

LAMELLE MONTBANI. — J. G. Rozoy définit ces objets, qu'il considère comme caractéristiques des industries tardenoisiennes, en ces termes : « *lames et lamelles à retouches latérales partielles irrégulières* ». Ils comprennent des lames à coches multiples et sont classés en 12 catégories (1957, 758 ter, p. 259).

LAMELLE OBTUSE. — Ce terme est utilisé par E. G. Gobert en 1954 qui note que « *les nomenclatures traditionnelles semblent avoir ignoré jusqu'ici les groupes des lamelles obtuses frustes* ». Il signale spécialement celles « *à retouches proximales dextres* » : « *les lamelles obtenues de nucléus courts sont souvent outrepassées, plus épaisses et plus larges à leur extrémité distale qu'à leur base bulbaire. Le bulbe est petit et cette base étroite. De telles lamelles, dans l'Ibéro-maurusien, portent des retouches sur un ou deux centimètres à la base, très souvent du côté droit. L'extrémité distale reste lourde, épaisse, sans stigmates d'usage* » (1954, 411, p. 446). J. Tixier définit la « *lamelle obtuse à bord abattu* » : « *lamelle à bord abattu par retouches abruptes ayant conservé une partie de son talon et dont l'extrémité distale est naturellement obtuse ou rendue obtuse par des retouches directes ou inverses. L'extrémité distale de cette pièce peut être corticale, réfléchie, outrepassée ou simplement obtuse (brute de débitage); elle peut être aussi reprise, rendue obtuse par des retouches différentes de celles du bord abattu. Sur certaines pièces, les retouches en bout forment ce que l'on a appelé un micro-grattoir* » (1963, 844, p. 113).

LAMELLE OUCHTATA. — J. Tixier propose ce nom pour désigner une « *lamelle ayant un tranchant (généralement le droit) abattu par retouches directes de type Ouchtata* [voir p. 114]. Ces retouches, débutant dans la partie

proximale sans supprimer le talon, vont en s'amenuisant pour laisser la partie distale brute de débitage, que celle-ci soit aiguë ou obtuse » (1963, 844, p. 115) [fig. 116].



116. Lamelle Ouchtata, d'après J. Tixier.

LAMELLE-POINTE A BASE ACCOMMODÉE [voir LAMELLE AIGUÉ].

LAMELLE SCALÈNE. — D. Peyrony, en 1941, signale des lamelles à bord abattu et extrémité distale tronquée « *à rapprocher de celles si nombreuses, dites triangles scalènes* » (1941, 675, p. 8). En 1952 E. G. Gobert nomme ainsi une « *lamelle étroite à dos rarement bibord et pourvue très souvent d'une extrémité arquée ou bien d'une extrémité tronquée ... à ne pas confondre avec le triangle scalène qui possède trois angles. La lamelle à dos scalène garde une extrémité étroite pourvue de son bulbe et d'une facette de percussion* » (1952, 409, p. 226). J. Coucharde classe de telles pièces comme « *lamelles à bord abattu à troncature* » : « *lorsque la forme triangulaire présente au moins l'un des petits côtés nettement convexe, que le rapport entre les petits côtés est supérieur à 1/4, que le bulbe subsiste, donc qu'en général la forme de la pièce s'éloigne du triangle géométriquement parlant* » (1960, 276, p. 284). J. Tixier définit la lamelle scalène : « *lamelle ayant un bord abattu rectiligne, une troncature plus ou moins oblique lui faisant suite en formant un angle au sommet bien marqué; bord abattu et troncature sont obtenus soit par retouche abrupte soit, plus fréquemment, par retouche Ouchtata, une partie du talon étant toujours conservée* » (1963, 844, p. 113). Les objets dits « tête de brochet » entrent dans cette catégorie [voir fig. 218].

LAMELETTE. — Diminutif utilisé par R. Delarue et E. Vignard (1956, 311, p. 448).

LANCE. — Cambry, en 1805, cite « *des lances faites de silex* » (1805, 168, p. 103). Les termes « *lance* » et « *pointe de lance* » ont été souvent utilisés. G. de Mortillet nomme ainsi de grandes pointes foliacées (1881, 587, pl. 62). V. Cotte dit : « *de même forme et de même facture que la pointe de javelot, cette arme était*

plus volumineuse » (1924, 273, p. 44). G. Lanne et J. Bouyssonie désignent par ce nom une pièce de Laussel : « *il y a lieu de l'appeler « pointe de lance », les arêtes sont nettement doucies comme si elles avaient frotté contre les parois d'un manche* » (1946, 488, p. 40).

LANCETTE. — Une lamelle aiguë, apparemment sans retouche, est figurée sous ce nom en 1866 (Peigné-Delacour, 1866, 657, p. 457). Cinq ans plus tard, H. de Ferry décrit « une catégorie de petites pièces si minces et si fragiles qu'elles n'ont pu avoir qu'une destination tout à fait spéciale et très limitée. Je leur ai donné le nom de lancettes, parce qu'elles rappellent à peu près la forme de ces derniers instruments, dont il ne serait pas impossible qu'elles aient rempli la destination » (1870, 368, p. 28). Cet auteur figure lui aussi une lamelle aiguë brute de débitage.

LANGUE DE CHAT. — Boucher de Perthes écrit que c'est le « nom donné aux instruments de silex par les ouvriers terrassiers d'Amiens » (1859, 97). Ce nom a été repris par A. Vayson de Pradenne qui appelle « pointes en langue de chat » des extrémités de bifaces « *aplatis et à tranchant terminal arrondi en ciseau rond* » (1937, 874, p. 107).

LANGUETTE [voir p. 61 et 124].

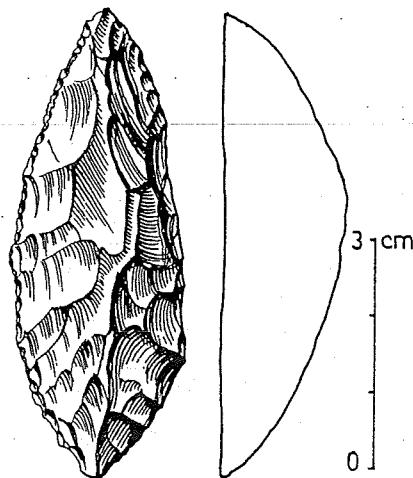
LAUGERIE-BASSE [voir POINTE DE LAUGERIE-BASSE].

LAUGERIE-HAUTE [voir POINTE DE LAUGERIE-HAUTE, TRIANGLE, type de Laugerie-Haute].

LEILIRA. — R. Vaufrey donne une description de l'instrument australien ainsi nommé : « *les lames leilira sont allongées et pointues, plus ou moins retouchées sur les bords, et destinées à être insérées dans un manche tressé, en bois, en résine. Elles sont employées comme couteau ou hallebarde par les hommes, façonnées en grattoirs terminaux pour les femmes* » (1952, 861, p. 326).

LEVALLOIS [voir Technique Levallois, p. 79, Nucléus Levallois, p. 91, ÉCLAT LEVALLOIS, OUTIL LEVALLOIS, POINTE LEVALLOIS].

LIMACE. — H. Martin explique dans quelles conditions ces « *pointes doubles fusiformes* » [fig. 117] ont reçu ce nom : « *j'ai aussi désigné*



117. Limace, d'après H. Martin.

ces pièces dans le langage familier des fouilles sous le nom de limaces, c'est l'expression imagee que nous employions avec mes enfants et mes amis quand nous avions la chance de les rencontrer. Cette comparaison zoologique ne vaut-elle pas celle de limande employée pour désigner certains coups-de-poing acheuléens » (1923, 558, p. 112). G. Goury, en 1927, définit ces « *pointes en forme de feuilles, que l'on a nommé tour à tour limaces, pointes doubles, pointes hémisolutréennes : pièces en fuseau à face supérieure bombée avec saillie dorsale s'atténuant en gradins réguliers vers les bords et vers les deux pointes* » (1927, 420, p. 105). F. Bordes écrit : « *la limace est un type particulier de pointe ou de racloir convergent, en ce qu'il est à la fois allongé et double. Pour qu'un outil puisse être qualifié de « limace », il faut que la retouche converge, détruisant le talon de l'éclat, ou n'en laissant qu'une faible trace ... la limace typique est épaisse, mais il existe parfois des limaces plates que l'on peut qualifier d'atypiques* » (1950, 80, p. 338). F. Bordes signale par ailleurs que « *parfois les limaces présentent la retouche plano-convexe, et passent alors aux pièces foliacées, en particulier à la Ferrassie* » (1961, 87, p. 23). D. de Sonneville-Bordes publie sous le nom de « *limace à retouche plano-convexe* » une pièce de l'Aurignacien IV de ce dernier site (1960, 808, p. 58). J. de Heinzelin nomme la pièce « *limace parfaite* » lorsque « *deux bords entièrement ou fortement retouchés forment pointe ou arrondi vers l'avant ... les retouches se rejoignent complètement vers l'arrière et éliminent ainsi le bulbe. Au vu des extrémités plutôt arrondies de ces objets, ils n'ont probablement pu servir d'arme* » ; le même auteur dit que la limace est « *imparfaite* » si « *deux*

bords entièrement ou fortement retouchés forment pointe ou arrondi vers l'avant et convergent vers l'arrière mais sans entamer la position du bulbe» (1962, 438, p. 32).

A. Leroi-Gourhan insiste sur le fait que la « limace » correspond au degré extrême d'exhaussement des racloirs (1964, 527, p. 23).

Diverses pièces ont reçu le qualificatif de limace. Des objets épais, à retouche périphérique, ont été nommés « grattoirs en limace ». Leur morphologie est assez voisine de celle des limaces de H. Martin. Les « perçoirs doubles type de Chaleux » [voir fig. 127] ont reçu « à cause de leur forme le nom de limaces » ; ce type « affecte la forme d'une limace dont les cornes sont deux perçoirs latéraux qui pointent en sens divergent » (1946, 776, p. 170).

LIMANDE. — V. Commont signale en 1906 les « instruments amygdaloïdes plats, aux arêtes droites, bien taillés et finement retouchés sur les deux faces » nommés limandes par les ouvriers (1906, 260, p. 232). Deux ans plus



118. Limande, d'après F. Bordes.

tard, employant ce nom, il définit cet objet : « outil de forme ovale, plat, complètement taillé sur les deux faces et habituellement sans talon » (1908, 263, p. 560). Il ajoute : « la limande paraît l'outil d'usage courant à l'époque achenlénne; très maniable, il paraît destiné à couper, scier, racler, gratter ou raboter. D'autre part, il pouvait servir à écorcher les animaux tués à la chasse, à fouiller entre chair et peau pour couper muscles et tendons, puis être utilisé à dépecer la bête, comme à racler les peaux » (1908, 236, p. 564). En 1937, A. Vayson de Pradenne propose de distinguer parmi les limandes, « pièces plates et larges comme le poisson en question », toute une série de variétés : limande à bout ogival, limande ovale, limande à perçoir, limande à biseau oblique, à biseau droit, tronquée en gouge, en oulouk pointu, en oulouk à pointe arrondie, en oulouk quadrilatère, limande à pointe déviée, limande flexueuse, limande à deux pointes (1937, 874, p. 107). Alors que A. Vayson de Pradenne admet dans cette catégorie des bifaces plats de formes variées, par opposition aux « ficrons » épais, les auteurs suivent plus généralement la définition de V. Commont. Ainsi Gruet définit la limande : « biface ovalaire plat » (1945, 424, p. 198). Pour F. Bordes la limande se distingue du biface ovalaire : « le critère de distinction est ici l'allongement, toujours supérieur à 1,6 et atteignant et dépassant 2. Leurs côtés sont aplatis par rapport à ceux des bifaces discoïdes et l'aspect général est elliptique. Souvent, mais pas toujours, le rayon de courbure du sommet n'est pas différent de celui de la base. Dans certains gisements, les limandes présentent la particularité d'avoir leurs arêtes torsées » (1961, 87, p. 63) [fig. 118].

LIME. — L'une des premières mentions de lime préhistorique est due à M. Hardy : « c'est une lamelle très étroite et très allongée, dont les bords ont été très régulièrement émoussés par de petits coups de marteau appliqués sur la face plane de l'instrument ... serait-ce une première ébauche de la lime ? » (1877, 434). M. Féaux interprète comme limes les lamelles à dos : « c'est évidemment en vue d'utiliser ce dos qu'ils ont été façonnés et la meilleure manière de l'utiliser semble bien d'en faire une lime » (1903, 365, p. 23). En 1951, J. Verheyeneweghen a repris cette hypothèse : « nous considérons ... la lamelle magdalénienne à dos rabattu comme étant un des outils spécialement destiné au travail de l'os, de l'ivoire et de la corne. Ce fait nous semble d'ailleurs suffisant pour, dans l'avenir, proposer de lui donner le nom de lime magdalénienne » (1951, 877, p. 362). L'année suivante le même auteur écrit : « la lime serait donc, par définition, une lamelle à dos rabattu intacte, ne présentant au-

cun travail intentionnel du côté tranchant, ni à aucune extrémité» (1952, 878, p. 10). Cette même année F. Bordes s'élève contre cette interprétation : « le bord opposé au dos est le plus souvent tranchant. Or, pour utiliser en tant que « limes » ces très petites pièces on est presque obligé de poser un doigt sur ce tranchant. Les paléolithiques n'étaient point obtus au point de fabriquer des outils dangereux, alors qu'il faudrait si peu de temps et de peine pour abattre l'autre tranchant, ce qui aurait eu l'avantage supplémentaire de fournir une « lime » double » (1952, 73, p. 646).

LINGBY [voir POINTE DE LINGBY].

LISSOIR. — P. de Givenchy cite, en 1913, « ces outils que l'on désigne du nom vague et générique de lissoir... long bâton de silex... section triangulaire » (1913, 402, p. 220).

LIVRE DE BEURRE [voir NUCLEUS, p. 92 et fig. 12, 8].

LOSSE. — E. Marignan a proposé, en 1917, d'appeler ainsi les objets nommés alésoirs par Desforges et tarauds par Baudouin. Il considérait ces outils comme destinés à agrandir les trous : « le tonnelier perce son tonneau avec la mèche et l'agrandit avec la losse » (1917, 551, p. 106 [voir ALÉSOIR]).

M

MACRO-BURIN. — R. Cousté et G. Malvesin-Fabre ont nommé ainsi « certains instruments aberrants... obtenus par plusieurs petits enlèvements lamellaires assez analogues à ceux des burins polyéériques » (1950, 279, p. 257).

MACRODENTICULÉ. — J. de Heinzelin désigne par ce nom des pièces denticulées « par macroencoches (diamètre supérieur à 5 mm) le long d'un bord. Généralement obtenu par enlèvement par percussion » (1962, 438, p. 40).

MARKINA-GORA [voir POINTE DE MARKINA-GORA].

MARTEAU. — Les percuteurs ont anciennement reçu ce nom. En 1864, le Marquis de Vibraye décrit des « silex arrondis portant des traces évidentes d'une percussion réitérée... C'étaient sans contredit les marteaux remplacés de nos jours par les instruments de fer » (1864, 885, p. 112). M. Lefebvre, en 1877, signale des « marteaux bruts sans aucune taille, mais ayant conservé les traces de nombreux coups de percussion » (1877, 511, p. 44). En 1906 l'abbé Chastaing croit reconnaître des marteaux à manche dans des rognons de silex contournés, appelés « par les paysans « jambettes » ou « miches » ... » (1906, 203, p. 217).

MARTINET [voir POINTE DU MARTINET].

MASSE. — Casimir Picard décrit les nucléus sous ce nom en 1837 [voir p. 86]. A. H. Bastin propose de désigner les bifaces par le terme « masse pointue » (1944, 42, p. 145).

MATAA. — J. de Heinzelin figure un objet chilien sous ce nom. Il le définit : « éclat tranchant pourvu simplement de deux grandes encoches voisines, lesquelles dégagent un pédoncule solide » (1962, 438, p. 39). Ces objets de l'Île de Pâques sont connus comme « hermitinettes ».

MÈCHE. — En 1917, E. Cartereau nomme mèche un instrument qui « se caractérise, en plus de la pointe du simple perçoir, par un

biseau évasé formant la partie active de l'instrument » (1917, 192, p. 80).

E. Vignard, en 1923, applique le nom de mèche à percer à des pièces sébiliennes : « bien que chaque pièce porte un véritable coup de burin, nous pensons que la dénomination de « mèche à percer » leur conviendrait mieux, car nous sommes en présence d'instruments à perforer qui correspondent parfaitement aux mèches métalliques employées dans nos ateliers modernes... nous leur appliquerons donc les dénominations des mèches à percer actuelles » (1923, 887, p. 51). E. Vignard cite alors :

la mèche à tête « formée d'un coup de burin et d'une encoche très évasée, le biseau s'enfonce dans la matière à perforer et la partie concave permet le dégagement du copeau »,

la mèche à langue d'aspic, « deux parties coupantes, deux biseaux, pas d'encoche et deux dégagements pour les copeaux »,

la mèche intermédiaire,

la mèche à bec de perroquet, « l'encoche est très concave et forme un bec très prononcé dans les pièces neuves; l'extrémité du coup de burin porte une arête très tranchante qui donne à l'outil une allure toute particulière »,

l'alésoir ou fraise d'agrandissement,

la mèche de préparation,

la tarière,

le taraud.

En 1934, E. Vignard attribue clairement ces objets à la catégorie des microburins : « on avait obtenu le microburin en fabriquant des trapèzes... déchet de taille au début il avait été par la suite utilisé... je lui avais donné le nom de mèche à percer » (1934, 891, p. 458). M. Antoine utilise le mot mèche pour désigner des objets proches de ceux définis par E. Vignard : « dont la partie œuvrante est un petit dièdre tranchant formé par l'intersection de deux plans rectangulaires dont l'un au moins est concave. Cet outil ressemble un peu au burin d'angle, un ou deux exemplaires rappellent aussi le microburin » (1938, 13, p. 46) [voir MICROBURIN].

E. G. Gobert introduit le nom mèche de foret, en 1952, pour désigner des « lamelles épaisses ou des lames courtes dont les tranchants sont abattus sur tout le pourtour, rendus abrupts par percussions portant sur la face inférieure... ces mèches plates sont toujours présentes dans

le Capsien évolué ou non, quelquefois associées à des mèches triédres » (1952, 409, p. 34). J. Tixier définit cet outil : « *pièce à silhouette élancée, prise parfois sur recoupe de burin, à bords parallèles entièrement ou partiellement abattus par retouches abruptes directes, plus ou moins aiguë à l'une des extrémités ou aux deux* » (1963, 844, p. 66). Ce type est figuré par J. de Heinzelin sous le nom de « *micropoinçon double* » (1962, 438, pl. 22), il est souvent cité comme « *taraud* » ou « *tarière* ».

MECHTA EL ARBI [voir POINTE DE MECHTA EL ARBI].

MERNA-WADNA. — Objet australien défini par R. Vaufrey « *éclat-erminette... bord utile convexe* » (1952, 861, p. 326).

MESERVE [voir POINTE DE MESERVE].

MICROBURIN. — H. Breuil a donné ce nom à un « *petit objet très spécial, sorte de burin d'angle, très plan, avec retouche terminale en petite coche* » (1921, 140, p. 350). De nombreux auteurs pensent qu'il ne s'agit que d'un déchet de fabrication [voir Technique du microburin, p. 127]. H. Breuil estime que le biseau de l'objet « *a été souvent utilisé, mais pas toujours* » (1947, 147, p. 169). J. Tixier ne croit pas à l'utilisation de ce déchet : « *il nous a été donné d'examiner plusieurs milliers de microburins du Maghreb. Nous n'en avons vu aucun montrant des traces nettement intentionnelles d'aménagement ou d'utilisation. Il en est de même de ceux d'Europe occidentale que nous avons pu avoir en main. Le microburin est et reste un déchet de taille* » (1963, 844, p. 42). E. Vignard qualifie de « *micro-burins de Noailles* » les très petits burins signalés dans ce site par L. Bardon et A. et J. Bouyssonie (1923, 887, p. 40).

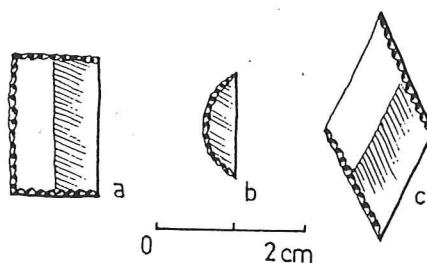
MICRODENTICULÉ. — J. de Heinzelin nomme ainsi les pièces denticulées portant des encoches de diamètre inférieur à 5 mm (microencoches) (1962, 438, p. 40).

MICRO... — On a formé, avec le préfixe « *micro* », des noms pour désigner des objets reproduisant en miniature des formes déjà connues. R. Cousté et G. Malesin-Fabre nomment « *micro-grattoir à bords abattus* » de « *petits grattoirs sur lamelles à bords abattus* » (1953, 280, p. 207). Une « *pointe de la Gravette de petites dimensions faite sur petite lame ou plus généralement sur lamelle* » est ordinairement dite « *microgravette* ». Les pièces ainsi nommées « *reproduisent en réduction les pointes de la*

Gravette, avec toutes leurs particularités... mais la plupart sont proportionnellement plus étroites et certaines très épaisses » (M. Larue, J. Combier, J. Roche, 1955, 505, p. 416). J. de Heinzelin définit le *micropoinçon* [voir MÈCHE DE FORET] : « *format diminutif d'un poinçon simple ou double, longueur approximativement moins de 5 cm et largeur moins de 1 cm. La pointe n'est pas fragile, au contraire du microperçoir, des pointes de Sauveterre et oraniennes* » (1962, 438, p. 30). Lorsque les triangles ou trapèzes « *offrent sur le côté tranchant des traces d'utilisation très nettes, ce qui montre qu'ils servaient par ce tranchant pour couper* », C. Barrière préconise « *le nom de microtranchet qui leur a été donné et qu'il est bon de leur conserver* » (1956, 40, p. 61).

MICROGRATTOIR GRIMALDIEN [voir GRATTOIR GRIMALDIEN].

MICROLITHE. — Les objets compris sous la dénomination générale de « *microlithes* » ont reçu les noms de « *silex pygmées* » (E. Cartailhac, 1905, 190), « *petits silex à contours géométriques* » (A. de Mortillet, 1896, 577) et parfois, plus simplement, « *géométriques* ». Toutefois, pour C. Barrière, « *ceux-ci peuvent être de n'importe quelle forme; les formes géométriques ne sont qu'un des aspects parmi d'autres, qui ont l'avantage d'être simples et élémentaires... les microlithes se rassemblent en deux groupes techniques : l'un où les silex sont obtenus à partir de lames et de lamelles, l'autre à partir de petits éclats ou de petits nodules* » (1956, 40, p. 42). J. Tixier définit les microlithes géométriques : « *pièces de petites ou très petites dimensions, prises sur lame ou sur lamelle, ayant, par combinaison de deux des divers types de troncatures à retouches abruptes, la silhouette de certaines figures géométriques : segment de cercle, trapèze, triangle, (exceptionnellement rectangle ou carré), l'un des côtés au moins étant une portion de tran-*



119. Microlithes géométriques : a — rectangle, b — segment de cercle, c — rhombe.

chant naturel. Cet auteur qualifie ces pièces de « *mixtilignes* » si leur silhouette « *comporte au moins une ligne courbe* » (1963, 844, p. 127) [fig. 119].

De nombreuses propositions de classification de cette catégorie d'objets ont été publiées; elles sont très voisines. On peut citer celle de G. Bellucci (cf. A. de Mortillet, 1896, 577, p. 379) :

Rhomboïdal

Trapézoïdal { symétrique
irrégulier
1 côté curviligne
2 côtés curvilignes

Triangulaire { régulier
à pédoncule

En segment de cercle.

Celle de E. Taté (1885, 829) :

Pointe droite { triangle isocèle à base droite
» » » concave

Pointe oblique { trois côtés inégaux dont un droit
trois côtés inégaux dont un concave

Pointe oblique à angle très aigu.

Celle de E. de Pierpont (1895, 684) :

Pointe oblique { en croissant
en triangle

Pointe droite

Pointe droite triangulaire

Trapèze

Parallélogramme irrégulier

Pointe à faces retaillées

Lames taillées en burin.

Partant de ces diverses listes, A. de Mortillet donne en 1896 un tableau général des microlithes (1896, 577, p. 380) :

Triangle	{	isocèle ... { à base droite à base concave
		scalène ... { à petit côté concave
		avec pédoncule
Trapèze	{	régulier symétrique
		irrégulier { côtés droits 1 côté courbe 2 côtés courbes
Rhomboïde	{	régulier
		irrégulier
Segment de cercle	{	arc régulier
		arc irrégulier

En 1903, G. et A. de Mortillet admettent parmi ces pièces le triangle équilatéral et les petits objets en « forme de feuille » (1908, 588, pl. 34, n° 326 et 329). En 1953, R. Daniel et E. Vignard présentent un tableau (1953, 297), que l'on peut résumer ainsi :

Triangle	A) isocèle à base rectiligne (Pte du Tardenois)
	B) isocèle à base concave
	C) équilatéral
	D) à côtés droits
	E) scalène
Segment de cercle	A) arc régulier
	B) arc irrégulier
	C) demi-lune
Trapèze	A) symétrique
	B) asymétrique (Pte de Vielle)
Rhomboïde	A) régulier
	B) irrégulier (Pte de Vielle étirée)
Divers	Pointe de Sonchamp, Feuille de gui, dard, fléchette, lamelle à bord abattu, lame tronquée, rectangle.

Les catégories retenues par J. Tixier dans sa liste des types de l'épipaléolithique du Maghreb diffèrent sensiblement de celles présentées ci-dessus (1963, 844, p. 160) (les numéros sont ceux de la liste des types).

82. Segment ou demi-cercle
83. isocèle
84. dissymétrique
85. rectangle
86. Trapèze { à un côté concave
87. à deux côtés concaves
88. à un côté convexe
89. isocèle ou équilatéral
90. scalène
91. à un côté concave
92. Triangle { à deux côtés concaves
93. à un côté convexe
94. scalène allongé
95. scalène allongé à petit côté court
97. » concave
99. » à angle arrondi
96. Scalène-perçoir
98. » à petit côté concave
100. » à angle arrondi

Pour G. Laplace, il convient de distinguer les « *pièces à troncatures multiples* » des « *géométriques* » [voir fig. 24]. Une pièce « sera classée parmi les géométriques lorsque la longueur de chacun des bords réservés égaux ou du plus court des bords réservés inégaux n'excédera pas le double de la largeur maximale » (1964, 497, p. 40). Cette distinction devrait permettre l'isolement des microlithes géo-

métriques, cet auteur ne retenant pas les critères de dimension.

MIDLAND [voir POINTE DU MIDLAND].

MILNESAND [voir POINTE DE MILNE-SAND].

MONTAUT [voir FEUILLE DE MONTAUT].

MONTBANI [voir LAMELLE MONTBANI].

MOUILLAH [voir POINTE DE LA MOUILLAH].

MOUSTÉRIOLITHE. — A. Vayson de Pra-

denne signale l'utilisation de ce néologisme par P. Sarasin, de Bâle, pour désigner des pointes d'aspect moustérien dans des niveaux étrangers à cette culture (1922, 872, p. 16). H. Breuil a nommé ces objets « *pointes pseudo-moustériennes* ».

MUCRO-CARÉNÉ. — J. de Heinzelin désigne par ce nom des pièces proches des « *rostro-carénés* », « *mais formant un bec plus aigu qu'un rostre* » (1962, 438, p. 45). Ce terme est composé à partir de l'adjectif « mucroné » utilisé en botanique pour qualifier les organes végétaux terminés par une petite pointe (mucron).

MUGE [voir TRIANGLE MUGIEN].

N

NAVETTE. — R. Octobon attribue à Cartailhac le premier emploi du mot pour désigner un instrument paléolithique « *dans sa forme, comparable aux outils en silex du néolithique... connus sous le nom de scies à encoches* » (1924, 630, p. 332). A la suite de cette communication, le Comte Begouen fait observer que Cartailhac utilise plus tard le terme « *tranchet à encoches symétriques* » et que « *le terme racloir serait préférable étant donnée la forme convexe de l'outil* ». En 1934, E. Octobon définit les navettes : « *pièces venues d'un*

éclat ou d'un galet fendu en longueur, composées d'un dos, d'un tranchant, de deux côtés latéraux arqués ou rectilignes et entaillés eux-mêmes d'une encoche ou de deux encoches symétriques » (1934, 625, p. 189).

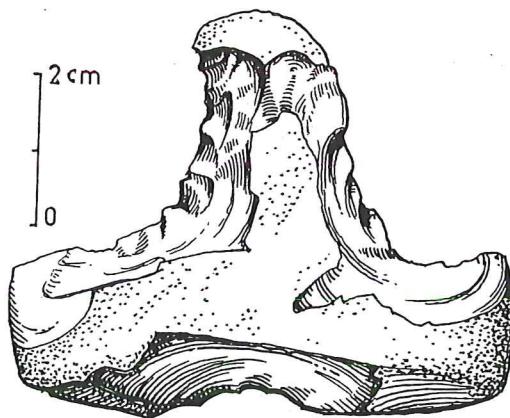
NOAILLES [voir BURIN DE NOAILLES].

NOESTVET [voir HACHE DE NOESTVET].

NUCLÉUS [voir p. 86 à 93].

O

OBJET EN T (ou en Y). — H. Breuil nomme cet objet « *coche multiple* » (1930, 143, édit. 1931, p. 70). De nombreuses interprétations ont été proposées quant à l'usage de ces pièces. P. Fitte énumère en 1947 les principales (1947, 371, p. 216). H. Hugot donne une définition de cet instrument : « *pièce inscriptible dans un triangle, sur éclat habituellement très épais, et dotée de 2, 3 ou exceptionnellement, 4 coches assez marquées et disposées symétriquement par rapport à l'axe de symétrie longitudinal de la pièce. Les coches sont obtenues par percussion violente qui aboutit pratiquement à un érasrement* » (1960, 447, p. 302) [fig. 120] [voir PIÈCE EN Y].



120. Objet en T, d'après H. Hugot.

OBJET FOLIACÉ BIFACE. — J. de Heinzelin nomme ainsi des « *objets minces, taillés sur deux faces et à retouche couvrante. Ce sont pour la plupart des pointes foliacées* » (1962, 438, p. 37). Ces instruments reçoivent aussi le nom de « *pièce foliacée biface* » (F. Bordes, 1961, 87, pl. 49) » de « *pointe foliacée biface* » [voir POINTE FOLIACÉE] ou d' « *armature foliacée biface* » (J. Combier, 1962, 258, p. 562). J. de Heinzelin distingue parmi eux : l' « *objet foliacé szelétien* » [voir fig. 199] qui « *fait présager les feuilles de laurier et autres analogues, mais la retouche et la silhouette sont moins régulières. Style et retouche sont dits* »

proto-solutréens », l' « *objet foliacé stillbayen* » de « *profil plus renflé et silhouette plus allongée que ceux d'une feuille. La retouche est couvrante mais non particulièrement plate, non solutréenne* », l' « *objet magosien* », « *similaire au précédent mais de dimensions réduites et plus finement taillé, (inférieur à 5 cm de long)* » (1962, 438, p. 37).

OGIVE FOLIACÉE A FACE PLANE. — G. Laplace définit l'objet qu'il désigne par ce nom : « *pièce sur lame ou, plus rarement, sur éclat, façonnée par une retouche plate, envahissante ou couvrante, en forme d'ogive obtuse, droite ou déjetée, plus ou moins élancée, prolongeant les bords bruts ou retouchés de la pièce, généralement sans discontinuité angulaire* » (1964, 497, p. 57). Selon cet auteur ce type est généralement admis comme pointe à face plane.

OHIO [voir POINTE DE L'OHIO].

OLENDON [voir HACHE D'OLENDON].

ORIENTATION DES PIÈCES [voir p. 57 et fig. 1].

ORTHOLITE. — Terme emprunté à Van Riet Lowe (1952, 848, pl. I) pour désigner un galet sectionné suivant son grand axe [voir GALET AMÉNAGÉ et fig. 93, 10].

OUCHTATA [voir Retouche Ouchtata, p. 114, LAMELLE OUCHTATA].

OULOUK. — A. Vayson de Pradenne a rapproché certains outils paléolithiques des outils esquimaux « *dits oulous (sing : oulouk) qui sont des couteaux d'usage ménager. Ces oulous, dans l'ensemble sont des outils à tranchant légèrement convexe et à emmanchure dorsale...souvent le oulouk au lieu de se réduire à un élément tranchant comporte, en plus de celui-ci, un deuxième tranchant court dont la rencontre avec le premier forme une pointe [voir RACLOIR A TRANCHANT RÉCURRENT] ...l'emmanchure se trouve occuper ainsi une position oblique par rapport à l'axe de la*

pointe » (1937, 874, p. 100). L'auteur forme avec ce mot des termes comme « *limande en oulouk pointu* » ou « *limande en oulouk à bout arrondi* ».

OUMAN [voir POINTE D'OUNAN].

OUTIL. — Pour D. de Sonneville-Bordes « les outils s'entendent de pièces caractérisées, à l'exclusion des nucléus ainsi que des éclats, lames et lamelles sans retouches ou avec quelques retouches » (1958, 807, p. 414). J. Tixier emploie ce mot « pour désigner, comme il est d'usage, l'ensemble des armes et outils, d'abord par souci de simplification, ensuite à cause de l'impossibilité où nous sommes dans la plupart des cas de prouver qu'un silex taillé est une arme ou un outil » (1963, 844, p. 43). Divers noms ont été formés avec ce mot : en 1938, E. Pittard et M. Sauter appellent outil-coche les pièces à coche, « la coche n'occupe pas toujours la même place par rapport au conchoïde... Ces outils-coches peuvent n'avoir subi de retouches que sur la seule partie encochée ou posséder à côté de la partie encochée une arête retouchée à l'opposé du plan de frappe » (1938, 701, p. 5); le premier de ces auteurs, avec R. de Saint-Périer nomme les pièces denticulées « outils festonnés » (1955, 700). Les objets nommés « outils de fortune » sont définis par J. Déchelette comme des « silex ouverts dont la forme ne répond pas à un modèle préconçu dans l'esprit de l'ouvrier avant la mise en œuvre de la matière... il peut arriver que ces outils de fortune présentent quelque analogie purement accidentelle avec des formes intentionnelles » (1924, 304, p. 99). G. Goury les considère lui aussi comme des pièces « sans forme préconçue, dus au hasard de la taille et de l'utilisation » (1927, 420, p. 107).

OUTIL BAR [voir PIÈCE ESQUILLÉE].

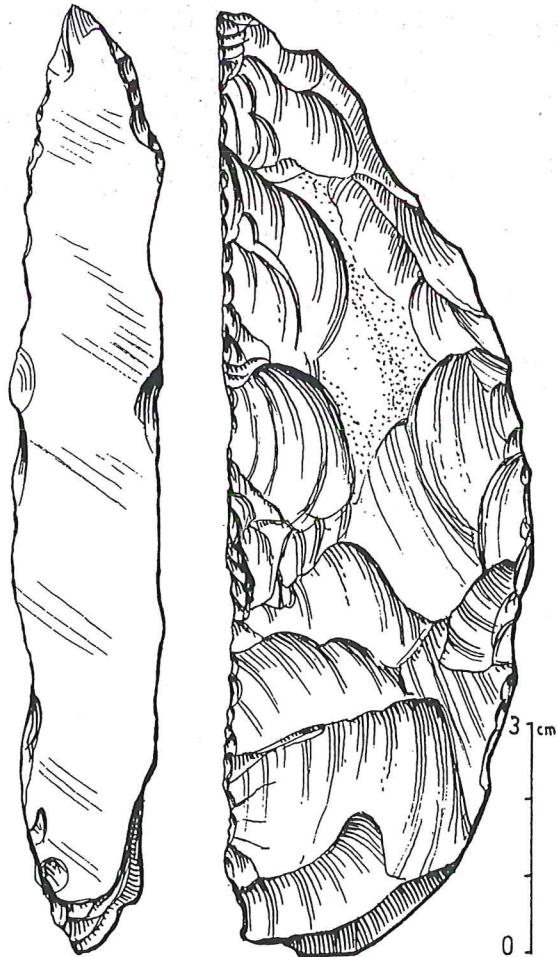
OUTIL DOUBLE. — On entend souvent par ce terme, aussi bien un outil de même nature reproduit deux fois sur un même support, que l'association de deux outils différents en une même pièce. F. Bordes écrit : « pour nous, un grattoir-burin, par exemple, est un type primaire, au sens de G. Laplace, et non point la somme d'un burin plus un grattoir... et la preuve que les Paléolithiques pensaient ainsi est que les outils composites, nombreux et variés dans certaines industries, sont rares dans d'autres » (1965, 88, p. 372).

OUTIL ÉCAILLÉ. — H. Breuil cite, parmi les instruments découverts à Chou-Kou-Tien (Chine), des « outils écaillés à une ou plus souvent deux extrémités opposées formant ci-

seaux larges et étroits. Certaines de ces pièces sont carrées ou rectangulaires et, la plupart du temps, des écailles parallèles, longues, lamellaires, en sont enlevées sur les deux faces de l'éclat ou de la lame utilisée » (1932, 144, p. 8) [voir PIÈCE ESQUILLÉE, fig. 134].

OUTIL PUGILLAIRE. — A. D. Lacaille donne ce nom à des galets aménagés [voir GALET AMÉNAGÉ] par des retouches bifaciales du type de celles des « chopping-tools » (1936, 476, p. 615, fig. 2).

OUTIL LEVALLOIS. — G. Goury préfère ce terme à celui d' « éclat Levallois, terme impropre qui éveille l'idée d'éclats simplement sautés d'un bloc, tandis qu'il s'agit ici d'instruments intentionnellement façonnés et détachés selon la technique du plan de frappe ». Cet auteur définit les outils Levallois : « belles pièces ovalaires, à arêtes vives ou avec quelques retouches sur les bords; une face est unie et



121. Outil type de Comercy, d'après G. Goury.

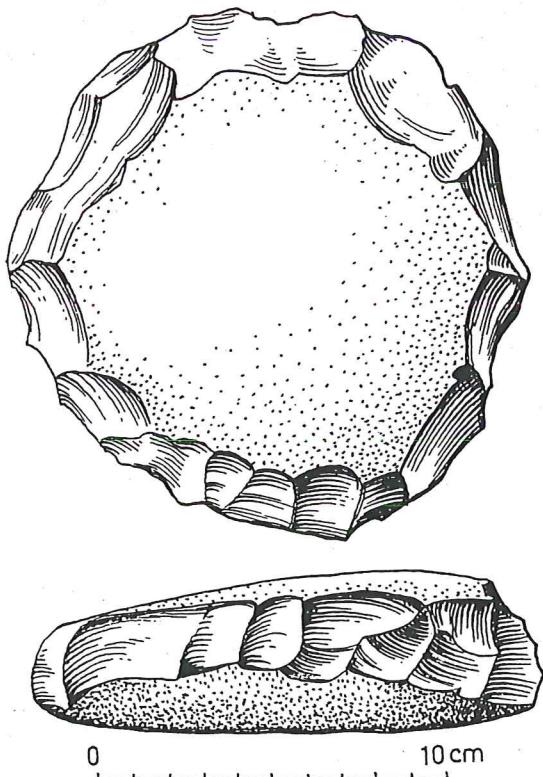
porte le bulbe de percussion, l'autre est taillée à larges facettes» (1927, 420, p. 99). J. Tixier écrit : « il est admis depuis fort longtemps que l'éclat Levallois peut constituer un outil en lui-même, souvent dénommé « outil Levallois »... » (1959, 839, p. 144). F. Bordes subdivise ces objets « en outils Levallois proprement dits (éclats, lames et pointes Levallois) et outils Levallois retouchés (pointes Levallois retouchées, pointes de Soyons, pointes d'Emireh) qu'il ne faut pas confondre avec les outils faits sur éclats Levallois ». F. Bordes ne compte en effet parmi les outils Levallois retouchés que ceux qui : « 1) présentent une retouche nette, 2) portent une retouche telle qu'elle ne transforme pas ces outils Levallois en des types d'outils qui auraient pu être faits sur un éclat quelconque... pratiquement les outils Levallois re-

touchés sont toujours sur pointe Levallois » (1961, 87, p. 17) [voir fig. 18].

OUTIL TYPE DE COMMERCY. — G. Goury décrit sous ce nom une « pièce allongée, en aspect de pic ou de hache, qui présente sur un côté une surface plane, une des extrémités est irrégulièrement obtuse, l'autre se termine presque toujours en pointe mousse ou en petit biseau; on devait utiliser l'angle formé par la surface plane et le côté latéral, car cet angle est avivé par des retouches successives qui, sur certains exemplaires, ont extrêmement réduit la face plane » (1931, 421, p. 241). Le terme est utilisé par divers auteurs (L. R. Nougier, 1950, 617, p. 193) [fig. 121]. Cet objet est également dénommé : « écorçoir », « pic-plane », « plane-racloir ».

P

PALET DISQUE. — L. Mérroc nomme palets-disques des instruments « généralement faits de galets roulés de forme aplatie et discoïdale. Les deux faces planes du galet ont été respectées, elles ont conservé leur cortex, tandis que le pourtour circulaire du galet a été abattu par une série d'enlèvements » (1951, 564). Ce type de galet aménagé semble différer de ceux dits à taille périphérique par la retouche qui abat le bord sans ménager de tranchant sinueux [fig. 122].



122. Palet-disque, d'après L. Mérroc.

PAROO [voir **POINTE DE PAROO**].

PARPALLO [voir **POINTE SOLUTRÉENNE ESPAGNOLE**].

PEBBLE-TOOL. — Divers auteurs utilisent ce terme anglais pour désigner les instruments sommairement aménagés sur galets [voir **GALLET AMÉNAGÉ**]. J. Tixier écrit : « l'expression « galet aménagé » me paraît préférable à l'expression anglaise « pebble-tool ». Elle est aussi significative et présente l'avantage d'être française... on ne peut que souhaiter la généralisation de son emploi par les préhistoriens de langue française » (1960, 841, p. 114, note 1). Les variétés de ces outils ne possédant pas de dénomination propre en langue française sont elles aussi désignées par des termes anglais (pebble-wedge, pebble-point) (H. Alimen et J. Chavaillon, 1962, 6, et 1960, 5, p. 374).

PÉDONCULE [voir p. 61 et 124].

PEIGNE A CARDER. — J. de Heinzelin figure d'après J. Nasrallah un « instrument pourvu d'encoches profondes et de pointements réguliers, destiné à carder les laines (interprétation sous réserve) » (1962, 438, p. 49). J. Nasrallah, qui a recueilli dans une station ghas-soulienne du Hauran (Palestine) vingt-cinq fragments de ce type, écrit : « malgré la forte ressemblance que présente notre pièce avec la « pogna » américaine, l'idée d'un instrument de guerre, pogna ou casse-tête, doit être écartée. La multitude des pointes empêche toute préhension à la main. La fragilité de l'instrument et la faible dimension du trou central ne permettent pas son utilisation comme massue. Reste l'hypothèse d'un emploi industriel. M. l'abbé Breuil, ... a avancé l'hypothèse d'un instrument à carder, un peigne » (1948, 597, p. 92).

PELLE. — C. Frémont écrit en 1913 que le racloir est « une sorte de pelle servant à tirer à soi la terre ou le sable pour fouiller plus profondément et dont le maniement est un peu différent de celui de notre pelle » (1913, 382, p. 18).

PERCERETTE. — G. de Mortillet nomme percérettes des « éclats avec une longue pointe partant de leur côté le plus large » (1883, 585,